

La littérature orale en Bretagne

Urmila Nair

▶ **To cite this version:**

Urmila Nair. La littérature orale en Bretagne. Linguistique. 2021. dumas-03419894

HAL Id: dumas-03419894
https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03419894

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ESIT – Université Sorbonne Nouvelle

LA LITTÉRATURE ORALE EN BRETAGNE

Urmila NAIR

Sous la direction de Madame Marie-Paule CHAMAYOU

Mémoire de Master 2 professionnel

Mention : Traduction et interprétation
Parcours-type : Traduction éditoriale, économique et technique
Combinaison linguistique : Français-Anglais

Session de juin 2021

CC BY NC ND

Remerciements

Sans les personnes citées ci-dessous, sans leur aide, sans leurs critiques et corrections, sans leur présence, rien de tout cela ne serait arrivé :

Mme Marie-Paule Chamayou, ma directrice de mémoire qui a pris le temps de lire et de commenter très soigneusement ce mémoire ;

Mme Mary-Ann Constantine, ma spécialiste-référente dont la lecture, à la fois critique et généreuse, a amélioré significativement ma traduction ;

Mme Michèle Granier, Mme Dominique Taffin-Jouhaud et tous mes enseignants à l'ESIT, qui m'ont appris les subtilités de la langue française ;

Pierre-Alexis de Potestad qui a gentiment relu mon exposé et apporté les corrections nécessaires ;

Estelle Grissi, mon amie prodigieuse, qui a si minutieusement révisé et amélioré ma stratégie de traduction ;

Nicolás Ojeda Bär et Saraswati Ojeda.

SOMMAIRE

I. EXPOSÉ 3

Avertissement au lecteur 3
INTRODUCTION 4
Chapitre 1. Les études de la littérature orale en France 5
Chapitre 2. Les *gwerzioù* et leur contexte 13
CONCLUSION 21

II. TEXTE SUPPORT ET TRADUCTION 23

III. STRATÉGIE DE TRADUCTION 48

INTRODUCTION 48
Chapitre 1. Le texte-support : la *gwerz* de Louis le Ravallec, selon Donatien Laurent 49
Chapitre 2. Le postulat traductif 54
Chapitre 3. Sur la stratégie de traduction 55
CONCLUSION 69

IV. ANALYSE TERMINOLOGIQUE 70

A. Fiches terminologiques 71
B. Glossaire français-anglais 85
C. Lexiques 102
1. Lexique français-anglais 103
2. Lexique anglais-français 116

V. BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE SÉLECTIVE 128

OUVRAGES FRANÇAIS 129
OUVRAGES ANGLAIS 138

VI. INDEX 142

VII. RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS 145

I. EXPOSÉ

Avertissement au lecteur

Dans cet exposé, les **termes qui font l'objet d'une fiche terminologique** sont présentés en gras et soulignés. Les **termes présents dans le glossaire** sont simplement en gras. Tous les termes relatifs au sujet traité sont répertoriés dans les lexiques du présent mémoire.

Les références des ouvrages sont données en notes de bas de page selon le guide de l'Institut national des Sciences appliquées (INSA) de Lyon.

INTRODUCTION

Réd eo ma wefeac'h	Il faut que vous sachiez
Penaoz eur veach,	Comment une fois
Ez oa etc….	Il y avait…[1]

Cet exposé porte sur la ***gwerz***, terme breton parfois traduit par « **complainte** ». Au préalable, il convient d'expliquer ce genre en citant François-Marie Luzel, folkloriste du XIX^e^ siècle, qui le qualifie comme suit : « les **chants populaires** de la Basse-Bretagne […] sombres, fantastiques, tragiques, racontant des apparitions surnaturelles, des assassinats, des infanticides, des duels à mort, des trahisons, des enlèvements et des violences de toutes sortes »[2]. Les ***gwerzioù*** (le terme breton au pluriel) appartiennent à la **littérature orale**, expression qui englobe un vaste répertoire narratif, y compris chansons, contes, légendes, proverbes et mythes[3].

Cet exposé sur la **littérature orale** en Bretagne sera présenté en deux temps : d'abord, nous prendrons du recul et considérerons la recherche en France sur la **littérature orale**, afin de comprendre certaines orientations prédominantes de ce champ. Dans un second temps, nous verrons de plus près les **traditions orales** en Bretagne, nous focalisant sur la forme qui nous intéresse ici, à savoir, la *gwerz*.

[1] Cette formule initiale, citée d'abord en **breton** et ensuite en français, était prononcée au début de ses contes par un **conteur** appelé « l'aveugle Garandel ». (LUZEL, François-Marie. « Formules initiales et finales des conteurs en basse Bretagne ». Revue celtique [**en ligne**].1876-1878, t. III, pp. 336-337. Disponible sur : https://archive.org/details/revueceltiqu03pari/page/336/mode/2up?q=formule (consulté le 15.11.2020))

[2] LUZEL, François-Marie. Chants populaires de la Basse-Bretagne, Tome II [**en ligne**]. Lorient : Éditeur Corfmat. 1874, pp. i, vi. Disponible sur : https://archive.org/details/gwerzioubreiziz02luzegoog/page/n16/mode/2up (consulté le 4.11.2020).

[3] La brève explication de ce paragraphe sur la *gwerz* se fonde sur celle de GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^e^–XVIII^e^ siècles). Rennes : Dastum. 2010, p. 66.

Chapitre 1. Les études de la littérature orale en France

1. Introduction

De nombreux termes se réfèrent aux répertoires oraux du monde, parmi lesquels la **littérature orale**, les **traditions orales ou populaires**, les **contes oraux ou populaires**, le folklore. Chacun d'eux est l'objet de différentes interprétations de la part des chercheurs. Sans puiser dans ces débats trop éloignés de notre sujet, nous reprendrons ces termes de manière interchangeable.

Ce chapitre concerne les recherches sur la **littérature orale** menées particulièrement en France[4]. Nous tenterons d'extraire certaines idées clés, afin de fournir une représentation adéquate de ce champ immense et complexe. À grands traits, ces recherches se divisent en deux catégories : d'une part, les études qui portent principalement sur la forme des **traditions orales** et, d'autre part, celles qui concernent surtout leur contenu. Notre présentation commencera avec les premières, parmi lesquelles se trouvent les classifications des contes. Ensuite, nous considérerons les études qui se focalisent sur le contenu des **traditions orales**. Ces analyses se situent tout au long d'un spectre, selon la relation qu'elles postulent entre la **littérature orale** et l'histoire : à une extrémité de ce spectre se trouvent les études où les **traditions orales** sont considérées hors histoire. À l'autre extrémité sont celles qui conçoivent une relation étroite entre **traditions orales** et histoire, comme nous verrons ci-dessous.

2. La considération de la forme : les classifications de la **littérature orale**

Considérons d'abord les classifications de contes oraux qui se focalisent sur leur forme. La classification la plus réussie des **traditions orales** dans le « **domaine français** » a été ébauchée par le folkloriste Paul Delarue et la théoricienne littéraire Marie-Louise Tenèze[5].

[4] Voir GUILLOREL, Éva, *op. cit.*, pp. 23-63, pour une discussion ample concernant plusieurs aspects omis ici, y compris les influences de recherches par des érudits hors universités et d'études faites en dehors de la France.

[5] Nous empruntons le terme « **domaine français** » à Josiane Bru, ethnologue française, qui désigne ainsi l'aire géographique des contes oraux du catalogue Delarue-Tenèze. Cette aire est « un très vaste ensemble en raison de la confusion entre langue française et cultures incluses dans l'État français ». (BRU, Josiane. Le repérage et la typologie des contes populaires. Pourquoi ? Comment ? Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS [**en ligne**]. 1999, No. 14. Disponible sur : https://journals.openedition.org/afas/319 (consulté le 09.09.2020).)

Publiée en cinq tomes entre 1957 et 2000 et connue sous le nom du « catalogue Delarue-Tenèze »[6], cette classification se fonde sur celle d'Aarne-Thompson (AT)[7] en anglais.

Considérons donc la classification AT, établie à partir des recherches des folkloristes Antti Aarne et Stith Thompson au cours du XX^e^ siècle. Elle porte sur un périmètre plus vaste, à savoir celui des « types du conte populaire de l'Europe, de l'Asie occidentale et des régions colonisées par ces peuples »[8]. Cette classification est une tentative de créer une liste exhaustive de « **contes-types** ». Afin de parler des **contes-types**, il faut d'abord comprendre la notion de **motif**. Celui-ci désigne un élément narratif qui perdure dans une **tradition orale**. Les différents **motifs** peuvent être des personnages, leurs actions ou encore des situations typiques. Or, un **conte-type** est un ensemble de **motifs**. Il représente un idéal-type, ne se manifestant que par des variantes. Dans la classification, les **contes-types** suivent par ailleurs un principe statistique : ce sont les contes le plus souvent attestés qui sont incorporés dans un **conte-type**. Dans la classification AT, les **contes-types** sont classés, d'abord, selon leur **personnage principal** et, ensuite, selon leur combinaison de **motifs**. À titre d'exemple, considérons le **conte-type** numéro 4, « Carrying the Sham-Sick Trickster: The fox shams sickness and is carried by the wolf » (Le port du **décepteur** feignant d'être malade : le renard feint d'être malade et est porté par le loup). L'on retrouve ici le **personnage principal** du renard et le **motif** « Disguise as a sick man » (le déguisement en personne malade), parmi d'autres **motifs**[9].

Les folkloristes sont unanimes sur l'importance de ces classifications, qui leur donnent un outil indispensable dans leurs analyses du folklore, malgré certaines omissions et défaillances importantes. Un exemple d'omission est celui des lacunes géographique et

---

[6] DELARUE, Paul et TENÈZE, Marie-Louise. Le Conte populaire français. Catalogue raisonné des versions de France. Réimpression en un seul tome des volumes Contes merveilleux (1957 et 1964), Contes d'animaux (1976) et Contes religieux (1985). Paris : Maisonneuve & Larose. 2002 ; TENÈZE, Marie-Louise (avec la collaboration de Josiane Bru). Le Conte populaire français : Contes-nouvelles. Paris : Édition du CTHS. 2000.

[7] La classification Aarne-Thompson est une indexation des contes populaires par contes-types. Commencée par le Finlandais Antti Aarne (1867-1925), elle a ensuite été complétée (en 1927 et en 1961) par l'Américain Stith Thompson.

[8] Notre traduction (THOMPSON, Stith. Preface to the Second Revision. In : AARNE, Antti et THOMPSON, Stith. The types of the folktale—a classification and bibliography. 2^e^ révision. Helsinki : Suomalainen Tiedeakatemia Academia Scientiarum Fennica, 1961, pp. iii-vii). Vers le début du XXI^e^ siècle, la classification AT a encore été modifiée par le folkloriste Hans-Jörg Uther, devenant ainsi la « classification Aarne-Thompson-Uther (ATU) », mais ces menus détails ne nous concernent pas ici.

[9] Voir AARNE, Antti et THOMPSON, Stith. *op. cit.*, p. 22 ; THOMPSON, Stith. Motif-Index of Folk Literature. Bloomington : Indiana University Press. 1955-1958, p. 1874.

linguistique : certains contes sont entièrement exclus et d'autres sont surreprésentés, suite à des **collectes** effectuées sans fondement analytique. Un exemple de défaillance est celui de l'influence des préjugés de la personne réalisant le classement. Ainsi, Thompson a souvent censuré les **motifs** obscènes en les abrégeant sévèrement, de sorte que les **contes-types** de la classification AT sont quelque peu altérés[10].

Nous avons esquissé ici des études classificatoires, centrées sur la forme, qui ont influencé les recherches sur la **littérature orale** en France. Procédons maintenant à la considération des analyses qui portent plutôt sur le contenu de cette dernière.

3. L'accent sur le contenu : la **littérature orale** et l'histoire

Les recherches centrées sur le contenu des **traditions orales** proposent différentes relations entre la **littérature orale** et l'histoire. Elles se placent en effet sur un spectre où à une extrémité se trouvent les études concevant une **littérature orale** sans relation avec l'histoire, et à l'autre extrémité se situent celles qui voient un lien étroit entre ces deux dernières. Notre discussion ci-dessous sera présentée en trois temps, centrée sur trois études françaises qui se situent le long de ce spectre.

Dans un premier temps, nous examinerons la **théorisation** par l'anthropologue Claude Lévi-Strauss, qui prend pour objet les « mythes, et plus généralement la **littérature orale** »[11]. D'abord, nous analyserons son modèle. Nous considérerons ensuite un exemple de mythe pour illustrer ce modèle. Enfin, nous examinerons la relation proposée entre histoire et **littérature orale**.

Commençons par une analyse du modèle de Lévi-Strauss. Ce modèle s'oriente autour de trois points. En premier lieu, Lévi-Strauss postule que le mythe possède une double nature. D'une part, il est comme l'histoire, les événements s'y déroulant de manière irréversible ;

[10] Nous nous appuyons ici sur les analyses de la classification AT par le folkloriste américain Alan Dundes et Josiane Bru (DUNDES, Alan. « The motif-index and the tale-type index: a critique ». In : Journal of Folklore Research [**en ligne**]. 1997 (septembre-décembre), vol. 34, no. 3, pp. 195, 199. Disponible sur : http://www.jstor.org/stable/3814885 (consulté le 22/10/2020) ; BRU Josiane. *op. cit.*). Pour le **domaine français** et les **chansons de tradition orale** en particulier, voir GUILLOREL, Éva. *op. cit.*, pp. 81-97 ; CONSTANTINE, Mary-Ann et GUILLOREL, Éva. Miracles and Murders, an introductory anthology of Breton ballads. Oxford : Oxford University Press. 2017, pp. 14-17.

[11] LEVI-STRAUSS, Claude. La Structure des Mythes. In : Anthropologie structurale. Paris : Librairie Plon, 1958, pp. 227-255.

d'autre part, le mythe est cependant aussi réversible et « anhistorique », car ses unités constitutives, que Lévi-Strauss appelle les **mythèmes**, peuvent être ordonnées suivant la logique propre à la **pensée mythique**. En second lieu, Lévi-Strauss déclare que l'expérience humaine est partout marquée par des contradictions non résolues. Le mythe, grâce à sa double nature, constitue une sorte d'« outil logique » qui pourrait résoudre ces contradictions (ce point sera éclairci ci-dessous). En dernier lieu, Lévi-Strauss distingue l'audition et la compréhension du mythe. L'auditeur entend le mythe dans l'ordonnancement de sa première dimension irréversible ; en revanche, la compréhension demande la réorganisation du mythe sur sa deuxième dimension, réversible et anhistorique. C'est par les deux étapes de l'audition et de la compréhension, les deux ensembles soulignons-le, que le mythe opère sa magie et que la résolution mythique des contradictions vécues est obtenue.

À titre d'exemple, Lévi-Strauss esquisse une analyse du mythe d'Œdipe. Selon lui, une croyance culturelle à l'autochtonie humaine (l'origine humaine de la terre, par exemple) sous-tend le mythe d'Œdipe. Cette croyance est pourtant contredite par l'expérience vécue de la reproduction sexuée de l'espèce. Comment résoudre cette contradiction entre croyance culturelle et expérience vécue ? D'abord, le mythe associe la naissance naturelle (par la reproduction sexuée) à la naissance incestueuse (de la progéniture du mariage d'Œdipe et de sa mère). Ensuite, cette dernière est rapprochée de l'idée d'une naissance autochtone des humains (de la Terre). La similitude entre ces trois types de naissance est construite grâce à la double nature du mythe, en raison de laquelle l'équivalence suivante peut s'affirmer : la naissance incestueuse (les parents sont d'une même famille) diffère de la naissance normative (les parents sont de deux familles distinctes) de la même manière que la naissance autochtone des humains (naissance d'un parent, la Terre) diffère de l'expérience vécue de la naissance (de deux parents). La naissance incestueuse (qui est possible, mais interdite socialement) équivaut ainsi à la naissance autochtone (qui est impossible, mais présente comme une croyance culturelle). Par ces équivalences, le possible et l'impossible se mêlent ; l'incroyable devient admissible et le mythe résout la contradiction entre idéologie et expérience[12].

[12] Le passage pertinent mérite d'être cité ici : « Le mythe d'Œdipe offre une sorte d'instrument logique qui permet de jeter un pont entre le problème initial — naît-on d'un seul, ou bien de deux ? — et le problème dérivé qu'on peut approximativement formuler : le même naît-il du même, ou de l'autre ? […] L'expérience peut démentir la

Considérons enfin la relation entre le mythe selon Lévi-Strauss et l'histoire. En effet, il n'y a pas de relation significative entre les deux. Une notion d'histoire s'exprime, en quelque sorte, dans le temps irréversible du récit mythique, à l'échelle d'une narration et de son audition. Cependant, ce temps est borné par l'apparition et la résolution mythique des contradictions entre idéologie culturelle et expérience vécue. Une idée ample de la durée, dans laquelle se produit la succession d'événements, est absente[13]. En définitive, l'histoire qui se manifeste dans ce modèle n'est qu'une simple fonction, au sens mathématique, du mythe lui-même. Le mythe et ainsi la **littérature orale** n'ont aucun rapport significatif avec l'histoire dans ce modèle : ce dernier se situe à la première extrémité de notre spectre.

Dans un second temps, plus en avant le long de notre spectre se trouve le modèle de l'anthropologue Nicole Belmont, dont nous considérerons deux aspects avant d'examiner la relation proposée entre histoire et **littérature orale**[14].

Premièrement, Belmont s'inspire de la théorie des « formes simples » d'André Jolles, critique littéraire. Elle lui emprunte sa distinction entre les formes simples et les formes savantes. Les dernières sont, selon Jolles, la composition des poètes, tandis que les premières se produisent par « un travail du langage lui-même, sans intervention, pour ainsi dire, d'un poète ». Les formes simples constituent la **littérature orale**, qui n'a typiquement pas d'auteur, par exemple, le conte et le mythe[15]. Deuxièmement, Belmont, contrairement à Jolles, postule des mécanismes hors langage qui élaborent le conte. Elle se sert du concept de **travail du rêve** de Freud et théorise un « **travail du conte** » qui a lieu dans l'**oralité** pure et dont les mécanismes sont les mêmes que ceux qui fonctionnent dans le **travail du rêve**, à savoir, la condensation, la figuration, le déplacement et l'élaboration secondaire. C'est ce processus d'**élaboration inconsciente** qui crée la « poétique » du **conte oral**, c'est-à-dire, sa capacité d'émouvoir toute **audience** et son pouvoir de transsubjectivité[16].

---

théorie, mais la vie sociale vérifie la cosmologie dans la mesure où l'une et l'autre trahissent la même structure contradictoire. Donc, la cosmologie est vraie. » (LÉVI-STRAUSS, Claude. *op. cit.*, p. 239.)

[13] Voir ci-dessous pour une présentation de concepts plus amples d'histoire qui ont été importants dans les études de la **littérature orale** en Bretagne.

[14] BELMONT, Nicole. Poétique du conte — essai sur le conte de tradition orale. Paris : Gallimard, 1999, 256 p.

[15] Voir JOLLES, André. Formes simples. Buget, Antoine Marie (traducteur). Paris : Seuil, 1972, p. 18. En outre, Belmont emprunte uniquement la distinction entre formes simples et savantes, ne voulant pas accepter le formalisme pur de Jolles, pour qui « l'élaboration » du conte se produit entièrement dans le langage lui-même.

[16] Voir BELMONT, Nicole. *op. cit.*, pp. 22-23, 96-132.

Enfin, considérons la relation entre la **littérature orale** et l'histoire dans ce modèle. D'un côté, Belmont veut placer l'**acte narratif** et son **oralité** dans le flux historique. Dans ce sens, son modèle se trouve plus loin en avant sur notre spectre que celui de Lévi-Strauss. Au contraire, **l'élaboration inconsciente** du conte selon Belmont se produit par des mécanismes hypothétiques et hors histoire, car censés être universels et présents chez tout être humain[17]. Le modèle se trouve ainsi, au long de notre spectre, entre celui de Lévi-Strauss et ceux que nous considérerons ci-dessous.

Dans un dernier temps, à l'autre extrémité du spectre se trouvent les études qui situent la **littérature orale** dans le flux historique. Nous prendrons comme exemple les études universitaires contemporaines portant sur la Bretagne, qui sont nombreuses dans les disciplines de l'ethnologie, de l'histoire et de l'ethnomusicologie. Des courants dans les universités ainsi qu'en dehors exercent de l'influence sur ces études.

D'une part, en ce qui concerne les influences hors universités : ces recherches reposent dans une large mesure sur les **collectes** de la **littérature orale** en Bretagne au XIX^{e} siècle. Ces **collectes** ont commencé dans le contexte du romantisme en Europe. Elles étaient peu soumises à des normes quelconques, les **collectionneurs** (membres du clergé, aristocrates, journalistes) étant majoritairement peu ou pas liés aux universités. Les méthodologies de **collecte**, de **transcription**, de rédaction et de présentation étaient très souvent choisies et développées en fonction de leurs propres préjugés et projets politiques. Le plus célèbre exemple est celui de la **collecte** de Théodore Hersart de la Villemarqué, aristocrate breton qui, en 1839, 1845 et 1867, publia trois éditions de plusieurs volumes sur les **chansons de traditions orales** bretonnes. D'un côté, plusieurs contes et chansons recueillis par La Villemarqué ont longtemps été considérés d'une **authenticité** douteuse, même si ces soupçons ont finalement été balayés un siècle plus tard par Donatien Laurent[18]. Néanmoins, la démarche de La Villemarqué peut être discutée, car l'aristocrate reste suspecté, et cela avec raison, d'avoir choisi et réécrit des chansons en fonction de ses propres préjugés et des goûts de son lectorat de Français lettrés.

[17] Il est à noter que Belmont voie le **travail du rêve** et ses mécanismes non comme un modèle proposé, mais comme une découverte de Freud (BELMONT, Nicole. *op. cit.*, p. 100).
[18] En ce qui concerne la critique de la **collect**e de La Villemarqué et la preuve de l'**authenticité** de son travail, voir LAURENT, Donatien. Aux sources du Barzaz-Breiz — La mémoire d'un peuple. Le Chasse-Marée : ArMen ; Douarnenez, 1989, 336 p.

Les études universitaires contemporaines sont enracinées dans ces origines, parfois controversées, et souvent peu standardisées sur les plans méthodologique et épistémologique[19].

D'autre part, dans le contexte universitaire, les recherches contemporaines en Bretagne s'appuient sur les apports fournis par d'autres disciplines, en particulier, ceux de l'**histoire des mentalités**. Nous examinerons l'influence de cette dernière sous trois angles[20].

D'abord, **l'histoire des mentalités** s'est intéressée aux idées qui sont « pensables » pendant une période historique. Ce sont les **mentalités** répandues dans la masse de la société de cette époque. Dans cette approche, une **mentalité** se profile sur le fond d'une **mentalité** différente qui est prise comme point de repère. La perception d'une différence est ici essentielle. Les recherches sur la **littérature orale** en Bretagne sont conçues typiquement dans ce cadre théorique. Elles se penchent sur la question de la différence entre les **cultures orales** des **milieux paysans** d'autrefois et les **cultures modernes** sous l'emprise de l'écriture.

Ensuite, **l'histoire des mentalités** a emprunté à la géographie humaine le cadre épistémologique de la **région culturelle**, se focalisant ainsi sur celle-ci plutôt que sur le pays entier. Les études des **traditions orales** en Bretagne s'ancrent notamment dans ce cadre.

Enfin, **l'histoire des mentalités** refuse les modèles cohérents et massifs, se préoccupant plutôt des microéléments, sans privilégier l'un d'entre eux et sans présupposer la nature des relations entre eux. En effet, soucieuse de ne pas subir le biais d'une histoire univoque des institutions et des classes dominantes, **l'histoire des mentalités** préfère se focaliser sur les pensées et les sentiments des individus, susceptibles à leur tour de donner accès aux **mentalités** collectives d'un groupe social pendant une époque. De même, les études sur la **littérature orale** en Bretagne refusent très majoritairement les généralités, choisissant au contraire le cadre méthodologique des cas particuliers, avec une mise en exergue des faits ethnologiques, des

---

[19] Sur les **collectes** du XIX^e^ siècle en Bretagne, voir GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^e^ – XVIII^e^ siècles). Rennes : Dastum, 2010, pp. 24-33 ; POSTIC F., LAURENT D., SIMON J-F., VEILLARD J-Y. Reconnaissance d'une culture régionale : la Bretagne depuis la Révolution. Ethnologie française [**en ligne**]. 2003, no. 3, vol. 33, pp. 381-389. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2003-3-page-381.htm (consulté le 08.09.2020).

[20] Notre présentation se fonde sur ARIÈS, Philippe. L'Histoire des Mentalités. In : LE GOFF, Jacques. La Nouvelle Histoire. Bruxelles : Éditions Complexe, 2006, pp. 167-190. Au sujet de l'influence de l'histoire des **mentalités** sur les études de la **littérature orale** en Bretagne, voir NASSIET Michel. La **littérature orale** bretonne et l'histoire. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest [**en ligne**]. 1999, t. 106, no. 3, pp. 35-64. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1999_num_106_3_4042 (consulté le 26.08.2020)

catégories émiques (c'est-à-dire des catégories des **informateurs** eux-mêmes qui révéleraient leurs propres modes de compréhension du monde) et des changements de ces faits et catégories dans le temps et l'espace[21]. Leur but est de comprendre les **mentalités** paysannes dans une **culture orale** qui existait autrefois en Bretagne.

La **littérature orale** est située dans le flux de l'histoire dans ces études. Celles-ci se situent donc à l'autre extrémité de notre spectre.

4. Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre une esquisse à grands traits des recherches en France sur la **littérature orale**. À une extrémité se trouvent les classifications des contes et les tentatives de **théorisation** plutôt « anhistoriques » (pour emprunter ce mot à Lévi-Strauss), qui courent le risque de produire un cadre théorique trop lourd, au détriment des détails ethnographiques et des **catégories émiques**. À l'autre extrémité se trouvent les recherches, illustrées par celles sur la Bretagne, qui situent les **traditions orales** dans leur contexte historique. Ces études, foncièrement ancrées dans le **terrain**, essaient de discerner les relations réciproques entre **littérature orale** et histoire au cas par cas.

Ayant considéré cette vue d'ensemble, le terrain est maintenant prêt pour un examen en profondeur des études contemporaines françaises sur la **littérature orale** en Bretagne.

[21] À titre d'exemple, voir les études d'Éva Guillorel déjà citées ; GIRAUDON, Daniel. Penanger et de La Lande, Gwerz tragique au XVII[e] siècle en Trégor. Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest [**en ligne**]. Tome 112, n° 4, 2005, p. 7-42. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/abpo.1040 (consulté le 22.10.2020) ; LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [**en ligne**]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (consulté le 19.08.2020). En outre, il faut noter que l'une de rares fois où ces recherches vont à l'encontre de cette tendance contre la généralisation est quand elles se servent de la numérotation des classifications des contes AT ou ATU, l'index de **motifs** de Stith Thompson, ainsi que du catalogue Delarue-Ténèze (par exemple, GUILLOREL, Éva. « L'enterrement de Marie René : une *gwerz* révélatrice des sensibilités religieuses dans la Basse-Bretagne du 18[e] siècle ? » In : hal-00451677 [**en ligne**]. 2007, p. 172. Disponible sur : https://hal.univ-brest.fr/hal-00451677 (consulté le 15.11.2020) ; LE CRAVER, Jean-Louis. Contes Populaires de Haute-Bretagne. Rennes : Éditeur Dastum, 2007).

Chapitre 2. Les *gwerzioù* et leur contexte

***Goers marie renée* [sic]**	**La *gwerz* de Marie René [sic]**
[…] *pa hès marie renée en douar*	Quand Marie René allait être mise en terre,
eur goulmic guen voar lost ar har	Une petite colombe blanche était derrière la voiture,
at dré e houibant et deus laret	Et dans son sifflement elle a dit
cas marie rené [sic] *er porchet*	D'emmener Marie René sous le porche.
er bourg langoat pa hinc arriet	Au bourg de Langoat, quand ils sont arrivés,
et soul a voat groide er verret	Son trou était fait dans le cimetière,
marie rené ennan zo laquet.	Marie René est mise dedans. […][22]

1. Introduction

Nous présenterons ici la *gwerz* (*gwerzioù* au pluriel), un type de **chanson de tradition orale** bretonne, parfois traduite par « **complainte** ». Nous suivrons, néanmoins, la pratique des chercheurs dans ce domaine, qui retiennent le mot breton dans l'écriture française. Afin de comprendre ce **genre oral**, nous considérerons d'abord son contexte géographique et linguistique. Nous examinerons ensuite les différentes formes revêtues par la **littérature orale** en Bretagne et enfin, la *gwerz* elle-même et les modes d'analyse auxquels elle se prête.

2. Sur le contexte de la ***gwerz*** : la Bretagne, ses langues et ses dialectes

La Bretagne est historiquement divisée en deux. La Basse-Bretagne ou *Breiz Izel* en **breton** est la partie occidentale, avec la Manche au nord, la mer Celtique et la mer d'Iroise à l'ouest et le Golfe de Gascogne s'ouvrant sur l'océan Atlantique au sud. À l'est se trouve la Haute-Bretagne avec le Pays de la Loire et la Normandie limitrophes à l'est et au nord-est. La division est linguistique : le **breton**, langue celtique, et ses dialectes sont traditionnellement parlés en Basse-Bretagne, tandis que la Haute-Bretagne a historiquement été le pays du **gallo**, langue romane, située sur un continuum entre divers parlers locaux et le français normatif. Selon Fañch Broudic, chercheur et journaliste breton, **le tracé entre la Basse et la Haute-**

[22] GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^e^ – XVIII^e^ siècles). Rennes : Dastum, 2010, pp. 440 ff.

Bretagne a été relativement stable pendant des siècles. Le tracé le plus fréquent est celui publié par l'ethnologue Paul Sébillot en 1886[23].

Le **plurilinguisme** a longuement caractérisé la Bretagne, le français et le latin étant présents avec le **breton**, le **gallo** et leurs dialectes. Leur usage a néanmoins été nettement différencié[24]. D'un côté, le français et le latin étaient les langues des élites : sous l'Ancien Régime, le latin avait une présence importante dans les contextes ecclésiastique et lettré, jusqu'au XVII[e] siècle. Par la suite, le français l'a largement remplacé, devenant la langue principale de l'administration et des milieux lettré et urbain. En Basse-Bretagne, par exemple, le français était la langue de la haute aristocratie. La petite et la moyenne noblesse se servaient du français pour affirmer leur pouvoir symbolique sur la paysannerie, mais parlaient le **breton** quotidiennement. En revanche, le **breton**, le **gallo** et leurs dialectes étaient traditionnellement des parlers non écrits de la campagne, employés par des subalternes.

Avec la prépondérance croissante du français, les langues et les dialectes de la région ont été menacés pendant des siècles. De nombreuses politiques controversées ont été mises en œuvre, parmi lesquelles les actuelles tentatives de **revitalisation** et de normalisation **linguistiques**[25]. Ce qui nous concerne ici est la **tradition orale**. Celle-ci s'exprimait autrefois dans les parlers locaux et est aujourd'hui, pour la plupart, enfouie dans les **archives écrites** et

---

[23] D'abord, sur la division linguistique et sur le **breton**, voir BROUDIC, Fañch. La **limite linguistique entre le breton et le gallo** [**en ligne**]. 2016. Disponible sur : http://bcd.bzh/becedia/fr/la-limite-linguistique-entre-le-breton-et-le-gallo (consulté le 15.11.2020) ; CONSTANTINE, Mary-Ann et GUILLOREL, Éva. Miracles and Murders, an introductory anthology of Breton ballads. Oxford : Oxford University Press. 2017, p. 2. Dans le cas du **gallo** voir BLANCHET, P. et LE COQ, A. Pratiques et représentations de la langue régionale en Haute Bretagne. halshs-00120425 [**en ligne**]. 2006, pp. 1-17. Disponible sur : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00120425 (consulté le 15.11.2020).

[24] Sur l'usage linguistique différencié en Bretagne, voir GUILLOREL, Éva. Du bon usage des langues dans la Bretagne d'Ancien Régime. In : BRIZAY, François (éditeur). Les Formes de l'Échange — Communiquer, diffuser, informer, de l'Antiquité au XVIII[e] siècle [**en ligne**]. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 2019, pp. 55-68. Disponible sur : https://books.openedition.org/pur/129621?lang=en (consulté le 14.11.2020).

[25] En ce qui concerne le **breton**, voir : PENTECOUTEAU, H. et SERVAIN, P. Apprendre le **breton**, est-ce faire « communauté » ? La Bretagne Linguistique [**en ligne**]. 2019, no. 23, pp. 61-76. Disponible sur : http://journals.openedition.org/lbl/577 (consulté le 23.11.2020) ; POSTIC, Fañch. La « dernière » bretonnante de la presqu'île guérandaise. Lengas, Revue de Sociolinguistique [**en ligne**]. 2007, no. 61, pp. 1-10. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/lengas.3213 (consulté le 14.11.2020) ; POSTIC F., LAURENT D., SIMON J-F., VEILLARD J-Y. Reconnaissance d'une culture régionale : la Bretagne depuis la Révolution. Ethnologie française [**en ligne**]. 2003, no. 3, vol. 33, pp. 381-382. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2003-3-page-381.htm (consulté le 8.9.2020). Quant au **gallo**, voir : ANGOUJARD, J.-P. et MANZANO, F. Autour du Gallo. Cahiers de Sociolinguistique [**en ligne**]. 2007, 1, no. 12, pp. 5-10. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-sociolinguistique-2007-1-page-5.htm (consulté le 15.11.2020).

sonores, et dans les publications de **collectes** et d'analyses. L'idée d'une **culture orale** dans laquelle la **littérature orale** émerge et est transmise, a donc connu de nombreuses vicissitudes, et n'est plus aujourd'hui. Voilà pourquoi l'historienne Éva Guillorel, dans son ouvrage sur les *gwerzioù*, limite son objet d'étude aux « pièces identifiées comme se rapportant à un contexte historique antérieur à la Révolution française »[26].

Ayant esquissé brièvement le cadre géographique, linguistique et dialectal, nous considérerons maintenant les différentes formes de **traditions orales** en Bretagne.

3. Sur les formes revêtues par la **littérature orale** en Bretagne

Les **collectes** de la **littérature orale** en Bretagne ont eu lieu majoritairement au XIX[e] et au XX[e] siècle. En fonction de la présence ou non du « rhythme », Émile Souvestre, écrivain et journaliste breton du XIX[e] siècle, divise ces formes en deux : les chants ou les « **traditions rhythmées** (sic) » et les récits ou les « **traditions parlées** »[27].

Considérons d'abord les chants ou « **traditions rhythmées** » en **breton**. La plus influente classification des chants est celle proposée par François-Marie Luzel, folkloriste et **collectionneur** de la **littérature orale** bretonne du XIX[e] siècle[28]. Il divise les chants bretons en deux : les *gwerzioù* et les ***sonioù***. Les *gwerzioù* racontent des « événements violents et des mœurs demi-barbares d'autrefois en Bretagne. Les ***sonioù***, en revanche, sont des « chants d'amour, douces élégies […] refrains de danse, jeux et rondes enfantines »[29].

Selon l'ethnologue Fañch Postic, les récits ou « **traditions parlées** » en Bretagne ont souvent reçu moins d'attention, étant donné l'intérêt vif pour les chansons bretonnes[30]. Plusieurs **collectes** et publications se sont cependant centrées sur ces contes : au XIX[e] siècle, dans le contexte du romantisme en Europe, on trouve les travaux d'érudits tels que Souvestre,

---

[26] Voir GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI[e]–XVIII[e] siècles). Rennes : Dastum, 2010, p. 69.
[27] SOUVESTRE Émile. Introduction. In : Le Foyer breton [**en ligne**]. Paris : Michel Lévy Frères. 1874, pp. 12-13, 17. Disponible sur : https://archive.org/details/lefoyerbretonco00souvgoog (consulté le 15.11.2020).
[28] Guillorel présente un tour d'horizon des différentes classifications (GUILLOREL, Éva. *op. cit.* pp. 66-69).
[29] LUZEL, François-Marie. Chants populaires de la Basse-Bretagne, t. II **[en ligne]**. Lorient : Corfmat. 1874, p. vi-vii. Disponible sur : https://archive.org/details/gwerzioubreiziz02luzegoog/page/n16/mode/2up (consulté le 24.11.2020).
[30] POSTIC, Fañch. Le conte en Bretagne **[en ligne]**. 2016. Disponible sur : http://bcd.bzh/becedia/fr/le-conte-en-bretagne (consulté le 24.11.2020).

Luzel, Sébillot (mentionnés ci-dessus) ainsi que Oscar Havard, journaliste. La **collecte** de ce dernier est intéressante parce qu'elle inclut plusieurs contes écrits en **gallo** par une **conteuse** qui utilise une orthographe qu'elle avait inventée elle-même, de manière *ad hoc*, en la calquant sur le français[31]. Par la suite, au XX^{e} siècle, les **collectes** furent plutôt poursuivies dans les contextes universitaires. Par exemple, les **collectes** et les analyses de **contes populaires** en Basse et Haute-Bretagne furent poursuivies sous l'égide des enquêtes dialectologiques des *Atlas linguistiques et ethnographiques de la France* (ALF) et d'autres atlas qui l'imitaient. Ainsi, la folkloriste Geneviève Massignon collecta des contes dans les années 1950, dans un milieu artisanal breton, parmi des « teilleurs de lin »[32].

Ayant dressé une liste des formes de la **littérature orale** en Bretagne, considérons maintenant la forme qui nous intéresse la plus dans cet exposé, à savoir, celle de la *gwerz*.

4. Sur les ***gwerzioù*** et leurs analyses

Nous examinerons d'abord la catégorie de la ***gwerz***. Ensuite, nous aborderons les caractéristiques importantes de ce genre. Nous terminerons avec une esquisse des deux modes d'analyses auxquels ces chansons se prêtent.

En premier lieu, différents **collectionneurs** et chercheurs attribuent des genres divers à la catégorie de la ***gwerz***. Sans reprendre ici les subtilités et les impasses de ces discussions, nous emploierons l'acception accordée à ce terme par François-Marie Luzel. Selon lui, ce sont des « chants sombres, fantastiques, tragiques, racontant des apparitions surnaturelles, des assassinats, des infanticides, des duels à mort, des trahisons, des enlèvements et des violences de toute sorte ; mœurs féodales et à demi-barbares qui rappellent généralement les XI^{e}, XII^{e} et XIII^{e} siècles, et qui se sont continuées en Bretagne jusqu'au XVIII^{e} siècle »[33].

---

[31] Ces contes sont parus dans LE CRAVER, Jean-Louis. Contes Populaires de Haute-Bretagne. Rennes : Éditeur Dastum, 2007. L'historien britannique David Hopkin analyse ces contes écrits en **gallo** par la jeune **conteuse** dans : HOPKIN, David. Cinderella of the Breton Polders. Past and Present. 2018, no. 238, pp. 121-163.

[32] Voir MASSIGNON, Geneviève. Introduction. In : De bouche à l'oreille. Mayenne : José Corti. 2006, pp. 8-10 ; SÉGUY, Jean. Les Atlas linguistiques de la France par régions. Langue française [**en ligne**]. 1973, no. 18, pp. 65-90. Disponible sur : https://doi.org/10.3406/lfr.1973.5631 (consulté le 24.11.2020).

[33] LUZEL, François-Marie. Chants populaires de la Basse-Bretagne, Tome II [**en ligne**]. Lorient : Éditeur Corfmat. 1874, p. vi. Disponible sur : https://archive.org/details/gwerzioubreiziz02luzegoog/page/n16/mode/2up (consulté le 04.11.2020).

En second lieu, les caractéristiques des ***gwerzioù*** peuvent être considérées sur quatre plans, à savoir : musical, linguistique, stylistique et narratif, chaque **chanteur** ou **chanteuse** se servant de ces quatre aspects pour interpréter une ***gwerz*** de manière unique[34]. Premièrement, sur le plan musical, selon Éva Guillorel, une mélodie peut être utilisée avec plusieurs narrations. Il existe ainsi deux répertoires, celui des airs et celui des textes, dont les combinaisons ne semblent pas être systématiques. Deuxièmement, sur le plan linguistique, les ***gwerzioù*** sont des compositions en **langue bretonne** et ses **dialectes**. Il s'agit d'une langue celtique, traditionnellement orale. Ces chansons comportent, d'un côté, un registre élevé d'archaïsmes, et d'autre côté, des expressions dialectales. Elles contiennent également des références culturelles propres à ces **landes**, par exemple les références au beurre dans maintes expressions poétiques. De plus, nombreuses sont les expressions stéréotypées, facilement recyclées, telles que la tombée à terre trois fois de femmes, pour diverses raisons. En outre, l'aspect mélodique de ces chansons entraîne certaines modifications linguistiques, par rapport à l'accentuation des syllabes par exemple. Troisièmement, sur le plan stylistique, ces chansons sont marquées par de longs dialogues, tissés ensemble dans le récit. Les effets dramatiques sont souvent engendrés, d'une part par la **répétition**, et d'autre part par l'élision fréquente de transitions narratives entre parties différentes. Enfin, sur le plan narratif, les récits des ***gwerzioù*** reflètent une culture rurale. Ils s'inspirent le plus souvent de faits divers locaux et d'événements historiques, mais aussi de la **littérature orale** et écrite, de provenance celtique, latine et française. Sont inclus dans ces récits, les références datables et les noms reconnaissables, de lieux, de personnes et de familles. En cela, les ***gwerzioù*** se distinguent d'autres **chansons de traditions orales** françaises, qui ne contiennent que des clichés au lieu de détails concrets. C'est cette caractéristique des ***gwerzioù*** qui a captivé l'imagination de générations de chercheurs : les **chanteurs** et **chanteuses** et leur **audience** voient les ***gwerzioù*** en tant que source d'information. Donatien Laurent souligne le fait que, dans la **perspective émique**, ces chansons sont évaluées non pour leur beauté, mais pour leur vérité. Il argumente que ces

[34] La présentation ici se fonde sur : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum, 2010, pp. 70-72, 105-106, 111 ; LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15^{e} année, no. 1, p. 19. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020).

chansons auraient fonctionné dans une **culture orale** un peu comme les journaux dans notre **culture écrite**[35]. C'est grâce à cet aspect que ces chansons se prêtent aux modes d'analyse que nous considérerons ci-dessous.

En dernier lieu, examinons les modes d'analyse de ce **genre oral**. Éva Guillorel postule que les ***gwerzioù*** nous offrent des données supplémentaires à celles présentes dans les documents écrits des archives traditionnelles sur lesquelles s'appuient les études historiques. Elle propose ainsi l'analyse de ces chants afin de les utiliser, de manière critique, en tant qu'archives représentant la **mémoire paysanne** et les sentiments subalternes. À cette fin, elle propose deux modes d'analyse des ***gwerzioù***, l'un par leur **datation événementielle** et l'autre par leur **datation** et **analyse culturelle**[36].

D'une part, un échantillon significatif de ces chants contient des éléments textuels qui se prêtent à une confrontation avec les **archives écrites** et datées. Parmi ces éléments se trouvent des faits, des **toponymes** et des **anthroponyme**s, qui sont mis en relation avec des épisodes historiques, tels que les meurtres, les enlèvements, les incendies, les révoltes. Cette méthode d'analyse par le recoupement du chant avec **l'archive écrite** ne peut s'appliquer, bien évidemment, que dans les cas particuliers où les éléments du chant sont suffisamment reconnaissables et les archives adéquates ont perduré. Le texte-support de ce mémoire est un exemplaire de ce type d'analyse, comme nous le verrons dans la troisième partie du mémoire.

D'autre part, la plupart des ***gwerzioù*** ne contiennent pas de références facilement datables. Cependant, elles renferment parfois des détails culturels, concernant les comportements, les pratiques et les sensibilités, qui appartiennent à des époques particulières. Ces chansons peuvent ainsi être datées approximativement, par inférence. L'échantillon de ces ***gwerzioù*** s'avère beaucoup plus limité que celui du premier mode d'analyse.

À titre d'exemple de ce deuxième mode d'analyse, considérons les vers cités au début de ce chapitre. Il s'agit de « la ***gwerz*** de Marie René » (l'orthographe de ce nom peut être « René » et également « Renée »). C'est une ***gwerz*** qui fait partie de la **collecte** de Jean-Marie de

[35] LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [**en ligne**]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (consulté le 19.08.2020).
[36] Voir GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum, 2010, pp. 119-132.

Penguern, avocat et **collectionneur** de **littérature orale** bretonne du XIX^e^ siècle. La chanson parle de la jeune fille Marie René du bourg de Langoat, qui est sur le point de mourir et qui veut être inhumée « sous le porche » de l'église. Elle appelle son confesseur à son lit de mort et le supplie d'exaucer son vœu de mourante. Le confesseur lui répond que l'évêque ne permettra pas que son corps soit mis sous le porche. La jeune fille meurt et va être inhumée. Dans son cortège funèbre se trouve une petite colombe blanche qui dans son sifflement réitère la dernière volonté de la défunte, d'être emmenée sous le porche. Cependant, Marie René est mise dans un trou fait dans le cimetière. Les gens autour se sont agenouillés quand quatre anges descendent. Ils prennent Marie René et emportent son pauvre corps sous le porche. Ensuite, ou peut-être en même temps, les cinquante-trois personnes présentent meurent. Seul le recteur reste vivant, mais il est frappé par une maladie qui l'empêche de manger ou de boire : « Cruel eût été le cœur qui n'eût pleuré » en voyant de tels événements au bourg de Langoat[37].

Guillorel analyse cette chanson sur les plans linguistique et culturel. D'abord, une **analyse lexicale** et morphosyntaxique des vers bretons indique que cette ***gwerz*** aurait été composée dans l'ancienne province du Trégor, sous l'Ancien Régime. Ensuite, une analyse événementielle n'est pas possible par manque de données suffisantes : le **toponyme** et les deux **anthroponyme**s mentionnés ne révèlent pas de liens clairs avec les enterrements annotés dans les registres paroissiaux de Langoat et les registres d'état civil pertinents ni avec des événements quelconques rapportés par d'autres **archives écrites** disponibles. Toutefois, sur un plan culturel, certains éléments recèlent une ressemblance remarquable avec des conflits au cours du XVIII^e^ siècle concernant les modifications des pratiques funéraires en Bretagne. C'est à ce moment-là que les autorités civiles et ecclésiastiques interdisent les enterrements à l'intérieur de l'église, choisissant plutôt l'inhumation dans le cimetière, pour des raisons sanitaires. Les paroissiens bretons, en revanche, se préoccupant plutôt du salut de l'âme de leurs défunts, veulent continuer leur pratique d'inhumation dans l'église. L'arrêt du Parlement de Bretagne de 1719, défendant l'enterrement dans l'église, sert de jalon et est suivi par d'autres arrêts plus stricts au cours du siècle. Les archives témoignent de nombreuses disputes acharnées

[37] Notre présentation s'appuie sur : GUILLOREL, Éva. *op. cit.*, pp. 440-443 ; GUILLOREL, Éva. L'enterrement de Marie René : une *gwerz* révélatrice des sensibilités religieuses dans la Basse-Bretagne du 18^e^ siècle ? [**en ligne**]. 2007, pp. 169-182. Disponible sur : https://hal.univ-brest.fr/hal-00451677 (consulté le 15.11.2020).

entre familles et autorités dans différentes communes. Guillorel soutient l'utilité d'une **analyse culturelle** pour dater, de façon hypothétique, cette ***gwerz*** et pour ainsi comprendre une **mentalité** paysanne de cette époque révolue.

5. Conclusion

Les ***gwerzioù***, **chansons de la tradition orale** bretonne, ont émergé dans un contexte géographique et linguistique complexe, marqué surtout par l'**oralité**. Dans la **perspective émique**, elles sont valorisées en tant que sources d'informations véritables. En revanche, les analyses universitaires cherchent à y puisent des arguments susceptibles de troubler les vérités académiques reçues, en prenant au sérieux ces sources non écrites et, en conséquence, peu valorisées. Au bout du conte, pour ainsi dire, l'intérêt des ***gwerzioù*** résulte non de la possibilité d'y trouver des réponses claires, mais de leur capacité à fournir de nouvelles hypothèses, sur la **mémoire paysanne** et sur les **mentalités** d'autrefois.

CONCLUSION

Cet exposé a tout d'abord présenté le champ des recherches en France sur la **littérature orale**. Il a montré qu'il existe un spectre proposé par ces études, dans la relation entre la littérature orale et l'histoire. À une extrémité se trouvent les classifications et les théories sur les **contes oraux** et les mythes, éloignées du **terrain** et postulant une **littérature orale** plutôt hors histoire. À l'autre extrémité se situent les études ancrées dans les détails ethnologiques, où les **traditions orales** se confondent avec l'histoire. Nous avons ensuite examiné la **littérature orale** en Bretagne et surtout la ***gwerz***, chanson bretonne étudiée en tant qu'archive de la **mémoire paysanne** et des **mentalités** subalternes sous l'Ancien Régime.

Au terme de cet exposé, considérons une différence supplémentaire entre les études situées aux deux extrémités de notre spectre, à savoir celle de leur influence dans le monde universitaire. Alors que les théories de la première extrémité sont bien connues en France et ailleurs, les études sur la **littérature orale** en Bretagne ne sont citées que dans un réseau très restreint[38]. La raison principale en est la prépondérance du cadre épistémologique de la **région culturelle**, cadre hérité de **l'histoire des mentalités**. Malgré un haut degré d'interdisciplinarité, le dialogue est fréquemment restreint aux chercheurs se focalisant étroitement sur la Bretagne, sans considération des travaux des chercheurs qui étudient les mêmes types de questions pour d'autres régions du monde. Un affranchissement de ce cadre épistémologique pourrait se révéler fructueux[39]. Ainsi, les mystères de la ***gwerz*** et de la **littérature orale** bretonne perdureraient-ils, séduisant de nouvelles générations dans la poursuite de chemins inédits, à la recherche des temps perdus.

---

[38] Parmi les études faites en dehors de la France, centrées sur la **littérature orale** en Bretagne, les chercheurs contemporains français de ce domaine citent, notamment, Mary-Ann Constantine (études celtiques), Robert Darnton, Natalie Zemon-Davies et David Hopkin (historiens) ; Mikhaïl Bakhtine, dont l'ouvrage sur Rabelais et la culture populaire a influencé l'histoire des **mentalités**, est parfois cité. Enfin, les citations des études centrées sur les mêmes types de questions, mais en dehors de la région de Bretagne et de la France sont rares. (Éva Guillorel cite, par exemple, Marshall Macluhan, théoricien de la communication, et Jack Goody, anthropologue.)

[39] Les courants américains de l'éthnopoétique et de l'anthropologie linguistique pourraient, par exemple se révéler intéressants. Un dialogue a déjà été entamé entre certains anthropologues linguistiques américains et des sociolinguistes français (voir par exemple MASQUELIER, Bertrand. Faire de l'anthropologie linguistique avec Charles S. Peirce. Langage et Société. [**en ligne**]. 2021, vol. 1, nº 172, pp. 29–68. Disponible sur : https://doi.org/10.3917/ls.172.0031 (consulté le 14.01.2021).)

II. TEXTE SUPPORT ET TRADUCTION

Avertissement au lecteur

Dans la partie qui suit, le texte source (en français) est présenté sur la page de gauche et la traduction (en anglais) sur la page de droite.

Les **termes qui font l'objet d'une fiche terminologique** sont présentés en gras et soulignés. Les **termes présents dans le glossaire** sont simplement en gras. Les termes ou passages commentés dans la partie III sur la « Stratégie de traduction » sont surlignés en gris.

Les références citées dans cet extrait et dans cette traduction sont mentionnées à la fin de la traduction, suivant les règles de style du *Chicago Manual of Style* (voir aussi l'explication du postulat traductif dans la partie III pour les détails de ce choix). Les références de l'article dont est extrait le texte support sont les suivantes :

LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, pp. 19-79. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020).

Le texte support sélectionné pour la traduction correspond au passage suivant : de « Le lecteur averti qui feuillette pour la première fois » (p. 19) à « confrontations supplémentaires de témoins. » (p. 32). Les passages exclus de la traduction sont indiqués ainsi : […].

Cet extrait compte 3905 mots (soit 19 733 signes, espaces non compris).
La traduction comprend 3941 mots (soit 19 262 signes, espaces non compris).

LA *GWERZ* DE LOUIS LE RAVALLEC

Donatien Laurent

Arts et traditions populaires. 1967, 15e Année, No. 1 (Janvier-Mars), p. 19-79

Le lecteur averti qui feuillette pour la première fois un recueil de **chants populaires** bretons – ***gwerziou*** ou ***soniou*** […] – est frappé d'emblée par certains caractères qui les distinguent de la **chanson folklorique** de langue française. Autant celle-ci, comme l'a montré P. Coirault, présente dans un décor général et sommairement tracé des acteurs typifiés à l'extrême et dépourvus d'état civil réel, autant ceux-là mettent en scène des personnages particularisés et clairement identifiés dans un cadre connu de tous et soigneusement défini. À « un pauvre soldat revenant de la guerre » ou à « la belle dans son jardin » répondent dans la chanson bretonne « Garan le Bris, du bourg de Cavan » (v. Luzel, Gwerziou, I, p. 96) ou « Annette le Fichant, de la paroisse de Moëlou » (v. Luzel, Soniou, I, p. 174) ; dans un cas, les acteurs sont les héros anonymes d'une situation universelle, dans l'autre, ils sont nommément désignés et engagés dans une action riche en détails concrets.

De ces chansons bretonnes, les « **gwerziou** » représentent une expression particulièrement originale. « Chants sombres, fantastiques, tragiques, racontant des apparitions surnaturelles, des assassinats, des infanticides, des duels à mort, des trahisons, des enlèvements et des violences de toutes sortes... » […], elles constituent un secteur privilégié de la **chanson** bretonne **de tradition orale** et leur particularité mérite une explication.

THE *GWERZ* OF LOUIS LE RAVALLEC

Donatien Laurent

Arts et traditions populaires, no. 1 (January-March 1967): 19–79.

The informed reader, leafing for the first time through an anthology of the Breton-language songs of the oral tradition known as *gwerziou* and *soniou* […], is struck from the outset by certain characteristics that distinguish them from folk songs in French. The latter, as P. Coirault has demonstrated, present us with excessively typified characters with no real-life civil status, within a general setting that is summarily traced. Breton songs, by contrast, depict specific, clearly identified characters, within a familiar, carefully delineated framework. To a French folk song's "wounded soldier returned from battle"[40] or its "damsel in her garden," the Breton song responds with "Marie Le Masson of Paimpol in Goëlo" or "Annette Le Bail of Saint-Norvez."[41] The French folk song's characters are anonymous heroes in universal circumstances; in Breton songs, they are named individuals, engaged in concrete, richly detailed actions.

Among these Breton songs, the *gwerziou* represent a particularly original expressive form, being "[s]omber songs, fantastic, tragic, recounting tales of apparition, murder, infanticide, of deathly duels, betrayal, kidnappings and violence of all sorts"[42] […]. They comprise a distinctive class of Breton songs from oral tradition, and as such deserve some elucidation[43].

[40] Translator's note: All translations of references and footnotes are by the translator unless noted otherwise.
[41] Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, vol. 2, 1874, 151, 269.
[42] "*Chants sombres, fantastiques, tragiques, racontant des apparitions surnaturelles, des assassinats, des infanticides, des duels à mort, des trahisons, des enlèvements et des violences de toutes sortes*." (Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, vol. 1, 1868, vi.)
[43] Translator's note: The Breton term *gwerz* (and its plural form *gwerziou*) remain untranslated here, with a view to indexing the categorical specificity of the genre among oral traditions. The songs themselves are often described as ballads, being a form of "traditional narrative poetry in the Breton language" (Constantine, *Breton Ballads*, 1).

Ce sont en général des **événements réels**, ou tenus pour tels, dont le poète a mis en valeur par des procédés aussi simples qu'efficaces le caractère tragique ou la signification morale, qui forment la matière des **gwerziou**. Certaines d'entre elles se sont transmises de générations en générations sans rien perdre d'un pouvoir émotif qui tient au moins autant à leur « vérité » qu'à la vigueur de leur forme. Faute de pouvoir dater l'événement rapporté par la **gwerz**, faute aussi de pouvoir connaître les données dont disposait son premier auteur, il est habituellement difficile de savoir si le récit chanté doit davantage à un souvenir fidèle de cet événement ou à l'affabulation qui s'est exercée sur lui. Il arrive pourtant qu'on le puisse : c'est le cas de la **gwerz** de Louis le Ravellec. J'ai pu en effet non seulement retrouver, dater, et localiser le fait précis qui l'a inspirée, mais encore, dans une certaine mesure, évaluer l'information dont disposait l'auteur et suivre de siècle en siècle la transmission du texte chanté.

Cette **gwerz** raconte comment un jeune homme de Langonnet – Louis le Ravallec – revenant un soir du pardon voisin de Saint-Fiacre du Faouët, fut assassiné par les camarades qui l'accompagnaient et comment les reliques de sainte Barbe, qu'il portait sur lui, le préservèrent longtemps de la mort.

Il existe à ce jour deux versions déjà publiées de la **gwerz**, […] j'ai eu la chance de retrouver trois autres notations de la **gwerz** qui restèrent manuscrites. […]

Disposant, grâce à ces cinq textes, de précieux repères pour l'étude de l'évolution de la **gwerz** dans le temps, j'ai entrepris de rechercher dans la région où l'affaire s'était déroulée et dans les terroirs proches ce que la **tradition populaire** en avait retenu. J'ai pu ainsi rencontrer depuis 1962, au cours d'une quête qui ne fut ni vraiment systématique ni surtout exhaustive, une cinquantaine de personnes capables, soit de chanter une version plus ou moins complète de la **gwerz** accompagnée de commentaires, soit de fournir sur le drame des précisions intéressantes.

The contents of the *gwerziou* are in general real events, or held to be such, whose tragic nature or moral significance is highlighted by their composers via simple yet effective techniques. Some of these *gwerziou* have been transmitted from generation to generation without any loss of their emotive force, the latter stemming at least as much from their "truth" as from the vibrancy of their form. Without the possibility of dating the event reported in the *gwerz* or of knowing the information that the first composers had at their disposal, it is usually difficult to figure out if the sung narrative owes more to a faithful memory of the event or to an imaginative reworking. Nevertheless, every so often, a clearer picture emerges. Such is the case with the *gwerz* of Louis Le Ravallec: not only have I been able to retrieve, date and situate the precise facts that inspired this *gwerz*, I have also, to an extent, been able to evaluate the information that its composer must have had, and trace its transmission over the centuries.

This *gwerz* tells of Louis Le Ravallec, a young man of Langonnet who, returning one evening from the *pardon*[44] of neighboring Saint-Fiacre in Le Faouët, was murdered by his companions. It also tells of how the relics of Saint Barbara that he carried upon his person preserved him from death for a long while.

There are at present two published versions of this *gwerz*. […]I was fortunately able to find three other versions that remain in unpublished, manuscript form. […]

These five texts provided me with valuable information for the study of the evolution of the *gwerz* over time, and I began to research what the folk tradition had retained of the affair in the region where it had taken place, and in areas nearby. Since 1962, I have thus been able to find, in the course of a search that was neither systematic nor exhaustive, some fifty-odd people capable either of singing a fairly complete version of the *gwerz* and of commenting on it, or of furnishing intriguing details about the tragic event.

[44] Translator's note: The *pardon* is a Catholic pilgrimage performed in Brittany on the feast days of particular patron saints wherein an indulgence, or pardon of sins, is granted to the penitent pilgrim.

Je ne fus donc pas long à voir que cette **gwerz**, dont la meilleure version connue — celle du Barzaz-Breiz — provenait d'un recueil controversé, reposait sur un **fait réel** à propos duquel la **tradition orale** recélait encore de nombreux souvenirs ; et j'eus la bonne fortune de découvrir en 1963 aux Archives Départementales du Morbihan le dossier complet de la procédure criminelle menée contre les assassins présumés de Louis le Ravallec, m'apercevant ainsi que l'affaire remontait au début du règne de Louis XV. Dans ce gros dossier, dont l'instruction dura quatre ans, sans parvenir d'ailleurs à faire la lumière, on trouve, à travers les dépositions de quarante-quatre témoins, un état des informations et rumeurs diverses qui avaient alors circulé. J'ai dépouillé en outre diverses autres **sources manuscrites** : matrices cadastrales, actes notariés, et surtout les registres paroissiaux, remarquablement conservés par la commune du Faouët, qui fournissent sur les familles impliquées dans ce drame des indications précieuses.

La présente étude donnera les résultats de ma recherche et tentera d'en dégager les enseignements. Après avoir exposé, aussi succinctement que possible, ce que nous apprend de l'affaire la procédure criminelle, je rapprocherai, dans une deuxième partie, les informations qu'elle nous livre des témoignages que l'on recueille aujourd'hui, conservés et transmis par **tradition orale**. Je passerai ensuite à la présentation et à l'étude de la **gwerz** proprement dite qui fut à l'origine de ma recherche et lui servit de fil conducteur. Étant donnée la nature des matériaux que j'ai pu rassembler, c'est essentiellement le problème de la ***mémorisation*** d'un événement dans l'ancien **milieu paysan** de Basse-Bretagne qui dominera cette étude ; et je prendrai davantage en considération le rôle particulier — et, comme on le verra, essentiel — de la **gwerz** dans ce processus, que ses caractères esthétiques propres.

I soon realized that although the best-known version of this *gwerz*—that of the *Barzaz-Breiz*—belonged to a controversial anthology, the *gwerz* itself was nevertheless based on a real event regarding which the oral tradition continued to preserve many memories. In 1963 I had the good fortune to discover, at the departmental archives of Morbihan, the complete case file of the criminal proceedings against the suspected murderers of Louis Le Ravallec. I thus realized that the affair dated back to the beginning of Louis XV's reign in the early 18th century. The original investigation into the case had lasted four years but brought little to light. The copious file, containing the depositions of forty-four witnesses, reveals the state of information and the diverse rumors that circulated back then. I also went through various other handwritten sources: cadasters, notarial deeds and, above all, parish registers, extremely well preserved by the commune of Le Faouët. These furnish precious details about the families involved in this tragic event.

This article sets out the results of my research and seeks to derive insights from them. I shall first present, as succinctly as possible, my findings regarding what the criminal proceedings tell us about the affair. In the second part, I shall compare that information with testimonies collected in the present, preserved and transmitted within the oral tradition. I shall then present and analyze the actual *gwerz* with which my research began, and which forms its core. Given the nature of the material that I have collected, the fundamental question informing this study is that of the *memor(ial)ization* of an event within the ancient peasant milieu of Lower Brittany. I shall focus to a greater extent on the special—and, as we shall see, essential—role of the *gwerz* in this process, rather than on its particular aesthetic characteristics.

LA PROCÉDURE CRIMINELLE

Les Archives Départementales du Morbihan conservent sous la cote 2944 de la série B un volumineux dossier de 534 pages manuscrites intitulé :

> Procédure criminelle instruite et commencée par la Juridiction et Baronnie du Faouët à requeste du **Procureur fiscal** d'icelle, et continuée en la cour et Sénéchaussée d'Hennebont à celuy de Monsieur le Procureur du Roy, demandeur et accusateur
>
> Contre
>
> Noël le Houarner, Laurent Rousseau, Michel Guillemot et Jean le Houarner, tous déffendeurs et accusés de l'assassinat commis en la personne de Louis Ravallec, ledit Noël le Houarner demandeur en entherinement de lettres de grâce pour cause dudit homicide.

Les trois premières pièces de ce dossier, qui en compte 95, nous apprennent que le 26 avril 1732, un **marchand voiturier** du Faouët, Germain Tetrel, qui péchait dans l'Ellé au bas d'un grand pré proche du moulin de Barregan, découvrit le corps d'un noyé échoué sur la berge. Le propriétaire du champ, aussitôt accouru, reconnut qu'il s'agissait d'un jeune homme de Langonnet, Louis le Ravallec, disparu depuis douze jours et que l'on recherchait partout. Son père, Maurice le Ravallec, avait en vain interrogé ceux des amis de son fils qui avaient passé avec lui sa dernière journée ; et il en était à sonder les étangs de la région. Aussitôt prévenu, le malheureux père se rendit à Barregan et passa la nuit auprès du cadavre de son fils. Dès le lendemain matin, 27 avril, il se rendit au bourg de Langonnet prendre conseil d'un avocat, sénéchal de la juridiction ; il n'assista donc pas à la levée du corps, qui eut lieu début de l'après-midi de ce jour, et dont le procès-verbal constitue la seconde pièce du procès.

The Criminal Proceedings

The departmental archives of Morbihan contain a voluminous file of 534 handwritten pages, classified under file number 2944 of Series B, with the heading:

> Criminal proceedings investigated and initiated by the Jurisdiction and Barony of Le Faouët, at the behest of the ***procureur fiscal***[45] of the same, and continued in the court and Seneschalty of Hennebont at the behest of the Crown Prosecutor (*Monsieur le Procureur du Roy*), plaintiff and accuser
>
> Against
>
> Noel Le Houarner, Laurent Rousseau, Michel Guillemot and Jean Le Houarner, all defendants and accused of the murder of Louis Ravallec, the aforementioned Noel Le Houarner having requested the ratification of letters of remission for said homicide.

The file contains 95 documents, the first three of which indicate that on 26th April 1732, Germain Tetrel, a **peddler** of Le Faouët, was fishing in the river Ellé, at the bottom of a large meadow near the Barregan mill, when he discovered the corpse of a drowned man that had washed up on the bank. The owner of the field, who came running immediately, recognized it as the body of a young man of Langonnet, Louis Le Ravallec, who had been missing for twelve days, and whose whereabouts were being sought. His father, Maurice Le Ravallec, had questioned those of his son's friends who had been with the young man on his last day, but in vain; he was searching the ponds of the area. As soon as he was informed, the wretched father went to Barregan and spent the night by his son's body. The very next morning, on 27th April, he went to the town of Langonnet to seek legal advice from the seneschal under whose jurisdiction the town fell. He was thus not present in the early afternoon of that day, when the corpse was fished out, the report on this being the second document in the file.

[45] Translator's note: The term *procureur fiscal* is retained untranslated here, with a view to indexing the specificity of the office. Under the *Ancien Regime*, the *procureur fiscal* combined the roles of officer of the law with that of tax collector for the local Lord or *Seigneur* (Crubaugh, "Local Justice and Rural Society," 327).

Étaient présents le sénéchal du Faouët, Guy Marie de Chemendy […], et le fils et substitut du **procureur fiscal**, Jacques Nicolas Borré, accompagnés du **chirurgien juré**, Maître Jacques Charpentier, du greffier, d'un notaire qui servait d'interprète **breton**, et de deux sergents. Étant arrivés au bas du pré, ils trouvèrent « *un grand nombre de peuple qui s'y estoit assemblé de toutes parts, et ayant approché* […] *avons trouvé et veu le cadavre tout habillé, estant adent la face dans l'eau, ayant le dos hors de l'eau et la teste avencée sur le bord du dit prée et sa veste de dessus retroussée sur le dos et l'ayant fait tirer sur le prée et icelui mis à la renverse, avons donné pour assuré que le dit cadavre est de haute stature, ayant poil et barbe noir, pouvant estre âgé d'environ trente ans, n'ayant point de chapeau, habillé d'une chemise, de deux vestes ou pourpoint de serge rouge et d'un pourpoint de toille par dessus, d'une culotte de serge grise, bas et guaitres d'étoffe aux jambes et de sabots aux pieds ; et l'ayant examiné nous n'y avons remarqué aucune cause extérieure ; pourquoi, l'ayant fait déshabiller à nud, avons ordonné au dit Charpentier d'en faire la visitte et ouverture pour découvrir la cause de sa mort, à quoi ayant vacqué en nos présan ces* [...] *il nous a fait voir et avons veu que le dit cadavre n'a aucune playe sur toute l'étendue du corps générallement en l'extérieur qu'une enfle universelle...* » […].

Au terme d'un long procès-verbal de visite du corps, le **chirurgien juré** conclut que, n'ayant trouvé « *aucune playe, fracture, ou cizure* [sur le cadavre], *rien n'a pu causer la mort du dit Louis le Ravallec que de s'estre noyé pour avoir tombé ou avoir esté jetté dans l'eau, ce que j'atteste et rapporte véritable...* […]

Ce procès-verbal est formellement contredit par la déposition d'une nommée Anne le Piouff, filandière, qui se trouvait à Barregan au moment de la levée du corps, et qui déclare qu'ayant déshabillé le cadavre à la demande du **procureur fiscal**, elle vit

The seneschal of Le Faouët, Guy Marie de Chemendy […], the son and substitute of the *procureur fiscal*, Jacques Nicolas Borré, accompanied by the **sworn surgeon**, *Maître* Jacques Charpentier, the clerk, a notary who served as a Breton interpreter, and two sergeants were present. Having arrived at the bottom of the meadow, they found:

> "a large number of people who had assembled there from all over; and, having approached […] having found and seen the corpse, fully dressed, lying face down in the water, with its back outside the water and its head on the edge of said meadow, its upper jacket rolled up over the back; and, having had the body pulled up onto the meadow and turned over, having noted that said corpse was large in stature, with black hair and beard, probably around thirty years of age, without a cap, clad in a shirt and two jackets—a doublet of red serge and a doublet of canvas on top of that—gray serge breeches, with cloth stockings and gaiters on the legs, and sabots on the feet; and, having examined the corpse, we did not find any external cause, because, having undressed it completely, having ordered said Charpentier to conduct an autopsy and open it up in order to ascertain the cause of death, and he having performed this in our presence, these […] he showed us, and, having seen that the said corpse had no wound anywhere on the exterior body, apart from a general swelling…" […].

At the end of a long autopsy report, the sworn surgeon concluded that, not having found "any wound, fracture or break nothing could have caused the death of the said Louis Le Ravallec but drowning due to having fallen or having been thrown into the water, which I attest and report to be true…" […].

This report was formally contradicted by the deposition of one Anne Le Piouff, a spinner, who was present at Barregan when the corpse was recovered from the river. She stated that, having undressed the corpse at the behest of the *procureur fiscal*, she saw:

« *deux blessures qui luy parurent estre des coups de couteaü, l'une dans le costé droit et l'autre dans le col du mesme costé droit, et que, dans le troü qui estoit au col, il y avoit un petit tapon que la déposante cherchas à tirer dehors, mais cela estoit si gluant et enfoncé dedans qu'elle ne pust le tirer, qu'il avoit aussy le bas du ventre et toutes les parties enflés et tout noirs, qu'il avoit une épaule qui parust à la déposante disloquée du mesme costé droit, ce bras là ne faisant que chanceler comme s'il n'y avoit eü que la peau à le tenire, qu'il avoit aussy le costé gauche de la teste blessé et la chaire ouverte, jusques au crâne, que le chirurgien ne fist que le regarder un peü à la teste dont il coupa tous les cheveux et après cela fist une incision autour de la poitrinne et de l'estomac pour en faire l'ouverture et puis le laissast…* »

Anne le Piouff déposa en outre qu'avant d'ensevelir le cadavre elle alla trouver le chirurgien et « *luy dit de faire bien attention à tout et de le regarder en tout le corps parce qu'il paroissoit à la déposante des blessures et des contusions, et qu'il y avoit même du sang contre la chemise du cadavre ; et le dit chirurgien se retira disant : Bon, cecy n'est rien !* »

Anne le Piouff ne fit cette déposition que trois ans après les faits et il était malheureusement trop tard pour la confronter avec le chirurgien qui était mort en novembre 1733. Lorsque les juges d'Hennebont, devant qui l'affaire avait été portée à la demande du père de la victime, lui demandèrent pourquoi elle n'était pas venue déposer plus tôt, elle répondit : *qu'on luy avoit dit qu'elle eust esté sûrement assignée pour estre témoine et qu'ainsy elle n'avoit pas besoin de donner son nom* [...] *et que cependant elle n'a pas connoissance qu'elle ait esté assignée jusqu'icy...* » […]. De fait, les juges du Faouët paraissent s'être bien gardés de solliciter son témoignage. […] Première contradiction d'un procès qui en comportera bien d'autres...

Quant à Maurice le Ravallec, qui avait, semble-t-il, de fortes raisons de penser que son fils n'était pas mort accidentellement, il déposa dès le 27 avril une plainte à Gourin en vue de faire engager des poursuites par le **procureur fiscal** du Faouët, plainte à laquelle il donna la forme d'un « dénoncy », adoptant en cela une procédure que les circonstances l'autorisaient à choisir et qui le mettait financièrement à couvert, quelle que soit l'issue du procès […]. En voici le texte […] :

> "two wounds that seemed to her to be knife cuts, one on the right side and the other on the neck on the same right side; and that, there was something small embedded in the hole in the neck which she tried to pull out, but that it was so sticky and deeply embedded that she could not pull it out; that the lower abdomen and all parts were swollen and completely black; that the shoulder appeared to her to be dislocated on the same right side, the arm merely dangling, as if it were held in place by nothing but skin; that the left side of the head was also injured, and the skin open unto the skull; that the surgeon merely glanced at the head and, having cut off all the hair, made an incision around the chest and the stomach so as to open up the corpse, and then left it…"

Anne Le Piouff further stated that before the body was buried, she sought out the surgeon and

> "told him to pay attention to everything, and to look at the entire corpse because she saw wounds and bruises, and that there was even blood on the corpse's shirt; and that the said surgeon withdrew saying: 'Well, that is nothing!'"

Anne Le Piouff did not make this deposition until three years after the event. It was, sadly, too late to confront the surgeon with it as he had died in November 1733. When the judges of Hennebont, before whom the case had been brought at the request of the victim's father, asked her why she had not made a deposition earlier, she replied:

> "that she had been told that she would certainly be summonsed to testify, and that she therefore did not have to submit her name […] and that, nevertheless, to her knowledge, she had not been hitherto summonsed…" […].

In fact, the judges of Le Faouët seem to have carefully avoided soliciting her testimony. […] This is the first contradiction of many in this case.

Maurice Le Ravallec apparently had good reason to think his son's death had not been accidental. He filed a complaint on 27th April at Gourin with a view to making the *procureur fiscal* of Le Faouët institute legal proceedings. He submitted this complaint in the form of a "denunciation" (*dénoncy*), thereby adopting a procedure that the circumstances permitted him to select, and which had him financially covered irrespective of the outcome of the proceedings […]. Below is the text […]:

Denoncy fait au **Procureur fiscal** à requette de Maurice le Ravallec. 27 avril 1732.

Sur ce qui est venu à connoissance à Maurice le Ravallec, mesnager, demeurant au village de Portzcoeul en la paroisse de Langonnet que le mardy de Pasque dernier le nommé Louis le Ravallec, son fils, estoit allé à l'assemblée de Sainct Fiacre, en la paroisse du Faouët entendre le sermont que Ton est habituée de faire en pareil jour au dit Sainct Fiacre, et qu'après avoir ouy le sermon le nommé Yves Broustal, du village de Kerly proche Sainct Fiacre au dit Faouët, invita le dit Louis le Ravallec et quelques autres d'aller disner chez luy ; à quoi Louis le Ravallec acquiessa, et, après avoir disné chez le dit Broustal, il prit le chemin de s'en retourner, et avant d'arriver au village de Penfel au dit Faouët il deub avoir quelque dispute qui eust quelque suitte maligne puisqu'il fust entendu crier et demander la protection de Saincte Barbe, et cela après soleil couché ; auquel temps on entendit aussy à ce que l'on a deub dire suivant le bruit commun comme appeller d'une voye lugubre : Thomas, Thomas, par deux foys et incontinent on aperceut un homme qui s'enfuyet dans le grand chemin, et depuis ce temps on n'a peü scavoir ce qu'est devenue Louis le Ravallec, sy ce n'est qu'on a entendu par bruit commun qu'il fut tué en venant de Kerly proche Penfel et son corps transporté et caché. On laisse à penser à la justice quel chagrin ne reçoit pas Maurice le Ravallec, père du décédé, qui n'a peü trouver son enfant que le douziesme jour après sa mort et cela par le moyen du pescheur nommé Germain, sans autrement le connoistre, de la ville du Faouët, qui le trouva hier dernier environ les trois hoeures après-midy sur la grande rivière de Baregant,

Denunciation submitted to the *procureur fiscal* at the behest of Maurice Le Ravallec.

27th April 1732.

Regarding that which has come to the knowledge of Maurice Le Ravallec, small landowner, residing in the village of Portzcoeul [sic] in the parish of Langonnet: that on Easter Tuesday, one Louis Le Ravallec, his son, went to the gathering at Saint-Fiacre in the parish of Le Faouët to hear the sermon, as is customary on that day at said Saint-Fiacre; and that, after having heard the sermon, one Yves Broustal, of the village of Kerly near Saint-Fiacre in said Le Faouët, invited the said Louis Le Ravallec and several others to dine at his house, to which invitation Louis Le Ravallec assented; and after having dined at the house of the said Broustal, he set off homeward; and, before he arrived at the village of Penfel in said Le Faouët, there must have been some sort of dispute with malign consequences, for he was heard to cry out and beseech Saint Barbara for protection, and this after the sun had set, at which time according to hearsay, a voice was also heard calling in lugubrious tones, twice: 'Thomas, Thomas'; and, forthwith, a man was seen to flee by the wide road; and from that moment, nobody has been able to find out what became of Louis Le Ravallec, apart from the rumors that he had been killed on coming from Kerly near Penfel, and that his corpse had been transported and hidden. The officers of Justice may well imagine the grief of Maurice Le Ravallec, father of the deceased, who was unable to find his child until the twelfth day after the latter's death, and that through a fisherman whom he knew not otherwise, named Germain, of the city of Le Faouët, who found the body yesterday at around three o'clock in the afternoon on the great river of Baregant [sic];

et comme Maurice le Ravallec père du décédé n'est pas en estât de faire les frais nécessaires et utilles pour la poursuite d'un sy grand crime, il en fait le dénoncy à la Justice, sommant et interpellant Maistre René Gabriel Borré, sieur **procureur fiscal** du Faouët, de faire le deubz de sa charge attendu que le corps du dit le Ravallec a esté trouvé sous le distroit de la jurisdiction de la baronnie de Barregant, ce faisant d'obtenir monitoires pour parvenir à la preuve cy dessus, et pour cet effect je soussigné Joseph Buisson, huissier audiancier du siège royal de Gourin et y demeurant ville et paroisse, certifie à la requeste du dit Maurice le Ravallec demeurant comme sit est, avoir déclaré au dit sieur Borré, **procureur fiscal** du Faouët, que le dit Maurice le Ravallec ne veut ny ne prétend estre partye civille...

Les juges du Faouët notent dans le procès-verbal de la levée du cadavre que « *Maurice le Ravallec, père, ne s'est pas présenté pour reconnoistre le dit cadavre et requérir la sépulture bien qu'il ait esté averty d'hyer au soir* » et ordonnent qu'on emporte le cadavre et toutes les hardes dans une charrette aux prisons du Faouët, en attendant que Maurice le Ravallec fasse sa déposition. Cette déposition fut recueillie le lendemain par le sénéchal du Faouët, qui fit venir Maurice le Ravallec et lui montra le cadavre de son fils pour le lui faire reconnaître ; mais le père refusa de reprendre le corps et l'abandonna à la Justice pour qu'elle le fasse inhumer, ce qui fut fait le lendemain au cimetière du Faouët. Si je relève ici ce fait, qui après tout n'est qu'un détail, c'est que l'absence de Maurice le Ravallec à la levée du corps et l'inhumation du jeune homme hors de sa paroisse semblent avoir profondément marqué la sensibilité populaire, et nous verrons que l'on en retrouve trace aussi bien dans certaines versions de la **gwerz** que dans les commentaires qui les accompagnent […].

> and since Maurice Le Ravallec, father of the deceased, is not in a position to meet the costs needed for the prosecution of such a major crime, he submits this denunciation before the Justice system, adjuring *Maître* René Gabriel Borré, *procureur fiscal* of Le Faouët to discharge his duties as expected; that the corpse of the said Le Ravallec had been found within the jurisdiction of the Barony of Barregant [sic], on account of which monitories be obtained so as to arrive at the evidence mentioned above; and, towards this, I the undersigned, Joseph Buisson, *huissier audiencier* [a Justice official] of the royal seat of Gourin [*siège royal de Gourin*] and residing in the city and parish there, at the behest of said Maurice Le Ravallec, residing as stated above, do certify having declared to the aforementioned Right Honorable Borré, *procureur fiscal* of Le Faouët, that said Maurice Le Ravallec does not wish to seek criminal indemnification [*être partie civile*] …

The judges of Le Faouët note in the report on the retrieval of the corpse that "Maurice Le Ravallec, father, did not present himself to identify the said corpse and request its inhumation although he had been informed the previous evening." They ordered that the corpse and all vestiges of clothing be loaded onto a cart and taken to the Le Faouët prison while awaiting Maurice Le Ravallec's deposition. This deposition was made the next day before the seneschal of Le Faouët, who summonsed Maurice Le Ravallec and showed him his son's corpse for identification. However, the father refused to accept the corpse and abandoned it to the Justice system for the latter to have it buried, which was done the following day in the cemetery of Le Faouët. If I focus here on this fact, which is, after all, a mere detail, it is because the absence of Maurice Le Ravallec at the retrieval of the corpse, and the burial of the young man outside his home parish, seem to have marked popular sentiment profoundly. We shall see that traces of this event are to be found as often in certain versions of the *gwerz* as in the commentaries accompanying them […].

Ce même jour 28 avril au matin, les juges avaient entendu Yves Broustal, du village de Kerly, chez qui Louis le Ravallec avait pris son dernier dîner, Jacques Prat, de Kerly également, qui avait reçu à diner un ami du jeune Ravallec, et enfin cet ami lui-même, Noël le Houarner, originaire de Villeneuve-Lohéac en Langonnet, en compagnie de qui Loeizik — c'est par ce diminutif de *Loeiz* (Louis) que la **gwerz** désigne habituellement son héros — avait quitté Kerly pour s'en retourner chez lui, à Porsqueul. On apprend ainsi qu'environ une heure avant soleil couché, Louis le Ravallec était allé chercher Noël le Houarner chez Jacques Prat. Un quart d'heure après, comme ils étaient toujours à Kerly, Yves Broustal leur dit de se dépêcher de partir ou bien de rester dormir chez lui ; mais Loeizik répondit « *qu'il ne pouvoit le faire, crainte de sa mère...* » Ils s'en vont donc, mais, en quittant le village, croisent Charles Troboul (nous verrons plus loin l'intérêt de ce renseignement) qui les emmène chez son père, Sébastien Troboul, boire un coup de cidre. Peu après ils partent enfin vers Langonnet.

De Noël le Houarner on ne tire pas grand-chose ; il reconnaît bien avoir quitté Kerly avec Loeizik mais « *étant épris de vin, il ne scait ce que devint le dit deffunct Ravallec et n'avoir pas conoissance que le dit deffunct eut eu querelle avec qui que ce soit…* » […].

Dans les jours qui suivent, les témoins qui se présentent spontanément sont fort rares et leurs dépositions ne font pas beaucoup progresser l'instruction. Aussi, dès le 15 mai, suivant la procédure usuelle, le **procureur fiscal** fait demander par les juges du Faouët à l'évêque de Quimper de faire fulminer dans les paroisses du Faouët et de Langonnet et dans la **trêve** du Saint des lettres monitoriales […] enjoignant à tous ceux qui savaient quelque chose des circonstances de la mort de venir témoigner sous peine des censures de l'église. Il y fait des résultats de l'enquête qu'il a menée et ajoute : « *Certains particuliers ont dit et avancé que le cheval qui a servy à porter le dit deffunct dans la rivière après sa mort peut encore servir à autre chose…* » […]. Phrase sybilline que je ne sais trop comment interpréter mais qui pourrait être une allusion à certaines menaces destinées à décourager d'avance d'éventuels témoins. Quelques jours après, Monseigneur Hyacinthe de Ploeuc accorde les monitoires.

On the morning of that very same day, 28th April, the judges heard: Yves Broustal of the village of Kerly, in whose home Louis Le Ravallec had his last dinner; Jacques Prat, also of Kerly, who had received one of young Le Ravallec's friends for dinner; and that friend himself, Noel Le Houarner, of Villeneuve-Lohéac in Langonnet. It was in the latter's company that Loeizik left Kerly to return home to Porsqueul, Loeizik being the diminutive of Loeiz (or Louis) regularly used in the *gwerz* to invoke its hero. We learn thus that about an hour before sunset, Louis Le Ravallec went to fetch Noel Le Houarner from the house of Jacques Prat. A quarter of an hour later, since they were still at Kerly, Yves Broustal told them either to hurry up and leave or to spend the night at his place. However, Loeizik replied that "he could not do that for fear of what his mother might say…" They therefore departed. As they were leaving the village, however, they met Charles Troboul (we shall see below the significance of this information), who took them to his father Sébastien Troboul's place for a drink of cider. A short while later, they finally departed for Langonnet.

From Noel Le Houarner we learn little: he acknowledged having left Kerly with Loeizik but, being "a wine lover, he did not know what became of the said deceased, Ravallec, and was not aware of any quarrel that the deceased may have had with anyone …" […].

Very few witnesses presented themselves spontaneously in the days that followed, and their depositions did not help the investigation. Thus, on 15th May, following standard procedure, the *procureur fiscal*, at the behest of the judges of Le Faouët, requested the Bishop of Quimper to send out monitories through the parishes of Le Faouët, Langonnet, and the **parish** of Le Saint […], enjoining all those who knew anything about the circumstances of the death of Louis Le Ravallec to testify, under pain of the Church's censure. In this request, the *procureur fiscal* summarizes the results of his investigation and adds: "Certain individuals have speculated that the horse that carried the said deceased in the river after his death could equally serve another purpose…" […]. I am at a loss as to how to interpret this enigmatic statement, which could be an allusion to certain threats aimed at discouraging possible witnesses in advance. A few days later Monsignor Hyacinthe de Ploeuc granted the monitories.

Bien que lus pendant trois dimanches consécutifs à Langonnet et au Faouët, ils ne décidèrent qu'un seul nouveau témoin à se présenter, F.-L. Hellou, maître tailleur d'habits au Faouët, dont la déposition - que les juges attendirent d'ailleurs un an avant de recueillir ! - porte sur les bruits qui courent et non pas sur les faits eux-mêmes […]. Aussi ces monitoires furent-ils suivis un an plus tard de nouvelles publications dites « **réagraves** » menaçant les témoins récalcitrants des foudres de l'excommunication. Cette fois deux personnes donnèrent leur nom à Langonnet mais aucune au Faouët ; et ces témoignages n'apportèrent rien de neuf. […]

Le 27 août 1733, le **procureur fiscal** conclut à la prise de corps de Noël le Houarner, « *trouvez chargez* [...] *d'avoir commis ou participé à l'hommicide de Louis le Ravallec* » […], mais l'ordre n'est donné que le 9 septembre, et, lorsque quatre sergents se rendent le lendemain au village de Villeneuve-Lohéac où il habite, ils n'y trouvent que sa mère qui dit ne savoir où est allé son fils.

Aussi, le 8 janvier 1734, Maurice le Ravallec adresse-t-il une nouvelle requête « *à nos Seigneurs de Parlement* ». On y lit que « *tout le pays crie vengeance d'un homicide le plus énorme ainsy authorise sans que les juges s'en mettent en peine ; on est par avance bien assuré que tout ce qu'ils ont peû faire ne servira qu'à prouver leur collusion avec les accuzées, les personnes qu'ils ont fait entendre comme témoins déclarent mesme assez hautement qu'on n'a pas rapporté les faits tels qu'ils les déposoint ; une autre personne n'a pas même cru pouvoir dissimuler qu'elle a veue compter de l'argent pour assoupir l'approfondissement de cette affaire...* » En conséquence il demande le renvoi de l'affaire devant les juges d'Hennebont ou du Presidial de Quimper, ou « *l'une des jurisdictions autres que celle de Gourin dans laquelle Maistre Borré,* ***procureur fiscal*** *du Faouët fait fonction de substitut de Monsieur le Procureur général du Roy...* » […].

Although the monitories were read over three consecutive Sundays at Langonnet and Le Faouët, they only convinced one new witness to present himself. This was F. L. Hellou, master tailor at Le Faouët, whose deposition concerned rumors and not the facts themselves […]. Furthermore, the judges waited a year to collect his deposition! The monitories were followed a year later by the publication of **last comminations**, threatening recalcitrant witnesses with the horrors of excommunication. This time, two people submitted their names at Langonnet, though none did so at Le Faouët. These testimonies brought nothing new to the case.

[…]

On 27th August 1733, the *procureur fiscal* had Noel Le Houarner arrested, "charged […] with having committed or participated in the homicide of Louis Le Ravallec" […]. However, the order was only given on 9th September and when four sergeants went the next day to the village of Villeneuve-Lohéac where Le Houarner lived they found only his mother, who said she did not know where her son had gone.

Thus, on 8th January 1734, Maurice Le Ravallec addressed a new petition "to our Lords of *Parlement*" [the High Court] to the effect that:

> "all the land cries for vengeance for this most terrible homicide, that has been effectively sanctioned in the absence of any punishment meted out by the judges. We may rest assured that all that they have done thus far will serve only to prove their collusion with the accused. The witnesses who have been heard avow that the facts have not been reported as they had declared them. One person could scarcely countenance having seen money change hands towards undermining the investigation into this affair…"

Consequently, Maurice Le Ravallec requested that the affair be sent before the judges of Hennebont or of the presidial court of Quimper, or "a jurisdiction other than that of Gourin in which *Maître* Borré, *procureur fiscal* of Le Faouët, serves as the substitute for the Crown Prosecutor …" […].

C’est en effet ce qui est décidé, et le 17 juin 1734 le **procureur fiscal** d’Hennebont, Vincent Laigneau, recevant des juges du Faouët les grosses du procès, se déclare « *extrement surpris de trouver les dittes grosses dans un estât très informe* [...] *de sorte qu’on ne peut adiouter aucune foy à des procédures destituées de la forme et l’authenticité*… » […].

Le nouveau **procureur fiscal** va faire preuve de plus de zèle que son collègue du Faouët. Une quinzaine de jours seulement après qu’il ait reçu les grosses du procès, on arrête Noël le Houarner, qu’en quatre mois les juges du Faouët n’avaient pas réussi à trouver. On l’incarcère aux prisons d’Hennebont où le geôlier, François Poullain, promet d’en faire « *bonne et seure garde et de le nourrir au pain du Roy* » […].

Le surlendemain, 2 juillet, il est interrogé, sans grand succès : à l’en croire, Louis le Ravallec et lui firent route ensemble sans se parler jusqu’au champ qui donne sur la croix de Penfel, mais lui vint seul jusqu’à la croix et ne fit pas attention à ce que devint son camarade.

En mars 1735, Noël le Houarner obtient du roi Louis XV des lettres de rémission et, le 12 mai, il adresse aux juges d’Hennebont une supplique pour qu’ils « *entérinent les dites lettres* » et qu’il puisse jouir de leur effet. Dans cette requête, il reprend à nouveau le récit de ce qui s’est passé le soir du mardi de Pâques, mais cette fois, assez curieusement, il convient de beaucoup de choses qu’il avait niées ou dissimulées auparavant : c’est ainsi qu’il reconnaît pour la première fois que Louis le Ravallec l’avait accompagné jusqu’à la croix et avait voulu s’y arrêter, mais comme lui voulait continuer son chemin, « *ils prirent querelle, se colletèrent et se donnèrent quelques coups, après quoy le supliant laissa le dit le Ravallec qui parust rebrousser chemin et prendre celui de Kerly...* » mais il « ne croye pas lui avoir donné aucun coup qui put luy avoir causé la mort... » […].

Le 9 juillet, après un dernier interrogatoire, les juges d’Hennebont entérinent les lettres de rémission du roi et libèrent Noël le Houarner en le condamnant « *à aumoner la somme de six livres applicable aux Capucins d’Hennebont pour faire prier Dieu pour l’âme dudit deffunct Louis Ravallec et aux dépens faits par cette cour et taxé de 792 livres 12 sols 2 deniers* » […].

This was, in effect, what was decided, and on 17th June 1734, the *procureur fiscal* of Hennebont, Vincent Laigneau, upon receiving the enforcement orders of the proceedings from the judges of Le Faouët, declared himself to be "extremely surprised to find the said enforcement orders so poorly drafted […] so that no faith could be accorded to such procedures so devoid of form and authenticity…" […]

The new *procureur fiscal* proved more zealous than his colleague in Le Faouët: a mere fifteen days after he received the enforcement orders of the proceedings, Noel Le Houarner was arrested. Four months had not sufficed for the judges of Le Faouët to find the latter! Le Houarner was incarcerated in the prisons of Hennebont where the jailer, François Poullain, promised that he would keep "a good and sure guard [over him], and feed him the King's bread." […]

Two days later, on 2nd July, Noel Le Houarner was interrogated, without much success: according to his account, he and Louis Le Ravallec had traveled together without speaking to each other as far as the field that overlooked the cross of Penfel. He had, however, continued alone as far as the cross and had paid no heed to what became of his companion.

In March 1735, Noel Le Houarner obtained letters of remission from King Louis XV. On 12th May, he submitted a petition to the judges of Hennebont, requesting them to "ratify the said letters," so that he might benefit from them. In this petition, he takes up once more his narrative of the events of that Easter Tuesday evening. However, this time, curiously enough, he agrees to many things that he had previously denied or concealed. Thus it is that he recognizes, for the first time, that Louis Le Ravallec had accompanied him to the cross, and had wished to stop there. However, he had wanted to continue on his way, so that "they quarreled and wrestled and dealt each other several blows, after which, the petitioner left the said Le Ravallec, who seemed to turn back and take the road to Kerly…". However, he "did not believe he had dealt him any blow that could have caused his death…" […].

On 9th July, after a final interrogation, the judges of Hennebont ratified the King's letters of remission and freed Noel Le Houarner, ordering him to "offer the sum of six livres towards prayers to the Lord by the Capucins of Hennebont, for the soul of said deceased, Louis Ravallec, and towards payment for the expenses of this court, [he] was to pay 792 livres, 12 sols, and 2 deniers" […].

La procédure ne progressera plus beaucoup : le 29 août 1736 après une nouvelle série de confrontations et un dernier interrogatoire qui n'apprendront rien de plus, les quatre accusés restants — Laurent Rousseau, Michel Guillemot, Yves et Jean le Houarner […] — sont absouts et renvoyés hors d'accusation.

Au bout de quatre ans de procès l'énigme restait entière. Louis le Ravallec était-il mort assassiné ou s'était-il noyé accidentellement en rentrant chez lui ivre, un soir de pardon ? Les témoins avaient, comme de coutume, été fort discrets. Confrontés, tous persistaient avec assurance dans leurs affirmations qui se contredisaient les unes les autres. Sans vouloir accorder trop de crédit aux accusations portées par Maurice le Ravallec contre les juges du Faouët, il est manifeste que ceux-ci n'ont guère fait diligence pour élucider l'affaire et que bien des points restent fort obscurs qui auraient pu être éclairés grâce à quelques auditions ou confrontations supplémentaires de témoins.

The criminal proceedings would not make much more progress: on 29th August 1736, after a fresh series of confrontations and a final interrogation that yielded nothing new, the four remaining accused—Laurent Rousseau, Michel Guillemot, Yves and Jean Le Houarner […]—were absolved and declared innocent.

After four years of proceedings, the mystery remained unsolved: on the evening of the *pardon*, had Louis Le Ravallec been murdered or had he drowned accidentally while returning home drunk? The witnesses had, as a rule, been very circumspect. When confronted, all persisted with affirmations that contradicted each other. Without offering complete credence to Maurice Le Ravallec's accusations against the judges of Le Faouët, it is clear that the latter were scarcely diligent in their attempts at elucidating the affair, and that many points remained obscure that could have been clarified with a few additional hearings or confrontations of witnesses.

BIBLIOGRAPHY

Constantine, Mary-Ann. *Breton Ballads*. Aberystwyth: CMCS Publications, 1996.

Crubaugh, Anthony, "Local Justice and Rural Society in the French Revolution." *Journal of Social History* 34, no. 2 (winter 2000): 327–350. Accessed 21 September, 2020. https://doi.org/10.1353/jsh.2000.0141

Françoise-Marie LUZEL. *Gwerziou Breiz-Izel*: *chants populaires de la Basse-Bretagne*. 2 vols. Lorient : Éditeur Corfmat. 1868-1874.

III. STRATÉGIE DE TRADUCTION

INTRODUCTION

Cette troisième partie du mémoire comprend trois chapitres : d'abord, la présentation du texte-support et les raisons qui ont motivé ce choix ; ensuite, la formulation du postulat traductif ; enfin, quelques réflexions sur les problèmes de traduction et le raisonnement qui sous-tend les solutions choisies.

Avertissement au lecteur

Les **termes qui font l'objet d'une fiche terminologique** sont présentés en gras et soulignés. Les **termes présents dans le glossaire** sont simplement en gras.

Dans les passages extraits des textes source et cible, les mots ou expressions commentés sont surlignés en gris.

Chapitre 1. Le texte-support : la *gwerz* de Louis le Ravallec, selon Donatien Laurent

« Et il disait : “J’ai le livre de la Sainte Vierge sur ma poitrine et les reliques de Sainte Barbe dans la doublure de mon gilet, et tant que je les aurai, je ne mourrai pas ! mais retirez-les et si c’est la volonté de Dieu je mourrai ensuite”. »

- commentaire de Marie Huilliou (née en 1876 en Langonnet), un jour d’août 1963, à Laurent.

« […] dit à la déposante de fouiller les poches du cadavre ce qu’elle fist et y trouva une demie once de tabac, […] un petit livre que l’on disoit estre la couronne de la Vierge […] »

- de la déposition d’Anne le Piouf, vingt et unième témoin. 14 mai 1735.[46]

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous dresserons une esquisse du texte-support de ce mémoire. Il s’agit de l’étude parue en 1967 de la ***gwerz*** de Louis le Ravallec par Donatien Laurent, ethnologue.

La ***gwerz*** raconte l’histoire de Louis le Ravallec, jeune homme habitant dans la paroisse de Langonnet en Basse-Bretagne, qui, un jour, est invité au pardon de Saint-Fiacre (une cérémonie religieuse) dans la paroisse voisine du Faouët. Cette nuit-là, il est assassiné. Laurent analyse la ***gwerz*** sous trois angles : d’abord, il présente les résultats de ses recherches dans les archives criminelles des lieux mentionnés dans la ***gwerz***. Ensuite, il décrit ses investigations sur le **terrain**, des trouvailles enfouies dans la **mémoire populaire** et décelées dans les **traditions orales** et les commentaires. Enfin, il confronte différentes versions de cette ***gwerz***, collectées au XIX^{e} et au XX^{e} siècles, afin d’examiner les changements qui s’y sont opérés dans le temps et dans l’espace. Son but est de comprendre les processus de « **mémorisation** » d’un événement émouvant dans une **culture** autrefois **orale**, processus dans lequel la ***gwerz*** joue un rôle central. Considérons maintenant son étude sous ces angles.

[46] LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15^{e} année, no. 1, p. 35. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020).

2. L'événement selon les **archives écrites**

Les lieux mentionnés dans la plupart des versions de cette ***gwerz*** sont Langonnet (où Louis le Ravallec habitait avec ses parents) et Le Faouët (où il s'était rendu avec ses camarades). Sous l'Ancien Régime, ces deux paroisses appartenaient à l'Évêché de Cornouaille. Le parler local est le cornouaillais, un **dialecte breton**. Ces communes font à présent partie du département du Morbihan, en Basse-Bretagne.

Puisant dans les archives départementales du Morbihan, où se trouve le dossier complet de l'affaire, et dans les matrices cadastrales, les actes notariés et les registres paroissiaux des lieux mentionnés dans la ***gwerz***, Laurent tente de reconstruire le récit de l'événement.

Plusieurs ***gwerz*** mentionnent le jour ou le mois de l'événement sans pour autant indiquer l'année. Le dossier criminel révèle que le 26 avril 1732, le corps d'un noyé fut découvert par un homme pêchant dans le fleuve Ellé, dans la paroisse du Faouët. Le corps était celui de Louis le Ravallec, résident de la paroisse voisine de Langonnet. Son père, Maurice le Ravallec, qui cherchait son fils depuis douze jours, identifia le corps et resta auprès de ce dernier toute la nuit.

Le lendemain, le 27 avril 1732, eurent lieu la levée et la visite du corps. Parmi les officiers de justice présents, deux nous intéressent ici : le substitut du **procureur fiscal** du Faouët, qui se prénommait Jacques Nicolas Borré, et le **chirurgien juré**. Ce dernier examina le corps et conclut que, étant donné l'absence de plaie ou de fracture visible, Louis le Ravallec était mort par noyade, à la suite d'une chute, ou après s'être jeté lui-même dans l'eau.

Curieusement, le père de Louis, Maurice le Ravallec, n'assista ni à la levée ni à la visite du corps. Il fut, en réalité, convoqué à récupérer le corps de son fils, mais refusa de le faire et le corps fut finalement inhumé quelques jours plus tard par la justice, hors de la paroisse de Langonnet, au cimetière du Faouët. Pendant ce temps, Maurice le Ravallec était en train de déposer une plainte, afin que le **procureur fiscal** du Faouët engageât des poursuites. Dans sa plainte, Maurice le Ravallec expliqua les détails qu'il connaissait de l'affaire : après avoir assisté au pardon et dîné chez un ami, son fils Louis avait emprunté le chemin qui menait au Langonnet, où il résidait. Or, selon le « bruit commun », à un moment donné, après le coucher du soleil, on entendit Louis crier et demander la protection de Sainte Barbe ; une voix lugubre appela « Thomas, Thomas, par deux foys et incontinent on aperceut un homme qui s'enfuyet dans le grand chemin, et depuis ce temps on n'a peü scavoir ce qu'est devenue Louis le

Ravallec »[47]. Quatre hommes furent accusés de son assassinat. Cependant, les juges du Faouët tergiversaient. Par exemple, Anne le Piouf, filandière qui avait aidé par hasard lors de la visite du corps, avait remarqué plusieurs blessures sur le cadavre. Celles-ci, notamment une à la tête, où la chair était ouverte jusqu'au crâne, paraissaient être dues à des coups de couteau. De plus, selon elle, certaines parties du corps étaient noires et contusionnées, et l'épaule droite semblait disloquée. Elle attira l'attention du **chirurgien juré** sur ces points au moment de la visite du corps. Malgré sa volonté de se porter témoin et la contradiction nette entre ses observations et celles du **chirurgien juré**, sa déposition ne fut sollicitée que trois ans après les faits.

L'affaire dura quatre ans. Maurice le Ravallec accusa, à maintes reprises, les juges du Faouët d'être du côté des accusés. Il affirma que certains d'entre eux l'avaient menacé pour qu'il cessât de porter plainte et demanda le renvoi de l'affaire devant les juges d'une autre paroisse. Ainsi, en juin 1734, l'affaire fut renvoyée devant les juges d'Hennebont et l'un des accusés fut incarcéré pour un certain temps. Au cours des interrogatoires, l'accusé changea sa déposition plusieurs fois, mais fut finalement libéré grâce aux lettres de rémission du roi Louis XV. Enfin, le 29 août 1736, les quatre accusés furent « absouts et renvoyés hors d'accusation ».

La procédure criminelle ne résout pas l'énigme : Louis le Ravallec, avait-il été assassiné ou s'était-il noyé le soir du pardon ? S'il s'était agi d'un meurtre, quel aurait été le mobile ? Pourquoi la procédure criminelle avait-elle duré quatre ans sans pour autant aboutir à un résultat tenant compte des témoignages d'Anne le Piouf, qui contredisaient nettement les conclusions du **chirurgien juré** sur l'état du cadavre ? En outre, comment expliquer les apparentes tergiversations des juges du Faouët ? C'est vers les **traditions orales** que Laurent se tourne, à la recherche d'éclaircissements.

3. L'apport des **traditions orales** (des commentaires et des versions de la ***gwerz***)

Dans les récits des ***gwerzioù*** et les commentaires recueillis sur le **terrain** par Donatien Laurent dans les années 1950 et 1960, le verdict est clair : le jeune Louis avait bien été assassiné par ses camarades. De plus, la plupart des ***gwerzioù*** recueillis offrent un mobile du meurtre : il

[47] LAURENT Donatien. *op.cit.*, p. 24.

s'agirait d'un drame de jalousie au centre duquel se trouvait une « jeune fille ». Les détails divergent au sujet de cette jeune fille, absente des **archives écrites**. Dans quelques commentaires et ***gwerzioù***, elle est pieuse et l'amante de Louis. Elle lui montre son amour devant ses amis, ce qui les rend jaloux et conduit par la suite au meurtre du jeune homme. Dans d'autres commentaires et ***gwerzioù***, elle serait « une jeune fille de basse qualité » qui aurait orchestré l'assassinat.

Plusieurs noms sont attribués à cette jeune fille, parmi lesquels Louise Trouboul du village de Kerly. Un indice dans les **archives écrites** suggère un possible lien : selon deux dépositions, avant de se mettre en route pour Langonnet, Louis le Ravallec et ses amis avaient pris un verre chez un certain Sébastien Trouboul, au village de Kerly. Or, les registres d'état civil révèlent qu'à cette époque-là, il y avait deux filles dans la vingtaine, nommées Louise Trouboul et Louise-Anne Trouboul. Qui plus est, Louise avait un frère nommé Thomas (rappelons-nous le détail dans la plainte de Maurice le Ravallec, selon lequel Louis aurait crié deux fois d'une voix lugubre « Thomas, Thomas »). On ne sait rien d'autre de ces deux jeunes femmes. Laurent a visité leur maison dans le village de Kerly. La maison en ruines « se dresse au centre du hameau, plus haute et plus belle que les autres ». Cette description, en plus des informations recueillies dans les archives, indique que les Trouboul de cette époque-là étaient une famille aisée. Il est intéressant de noter que plusieurs générations de Trouboul avaient pour parrains et marraines les membres d'une autre famille riche et importante dans la région, la famille Borré. (Pour rappel, l'officier de la justice présent à la levée et à la visite du corps le 26 avril 1732 s'appelait Jacques Nicolas Borré.) Ainsi émerge une hypothèse pouvant expliquer l'absence totale, dans les **archives écrites**, d'une telle jeune femme, d'un mobile du meurtre, et même les apparentes tergiversations des juges du Faouët : la jeune femme appartenait peut-être à une famille aisée ayant des liens avec des officiers de la justice influents, de sorte qu'elle aurait été protégée afin d'épargner à elle et à sa famille la peine d'une implication dans l'affaire. Les quatre accusés ont peut-être aussi été absous en raison de tels liens, si bien qu'un pauvre père d'une paroisse voisine, dépourvu de telles relations influentes, ne pouvait voir la justice rendue à la mort de son fils.

4. Conclusion et notes sur le choix du texte-support

La confrontation des **sources écrites** et **orales** mène Laurent vers plusieurs hypothèses concernant l'affaire Louis le Ravallec. D'une part, les contradictions dans les **archives écrites** et l'insistance de la **tradition orale** indiquent que Louis le Ravallec a probablement été assassiné en avril 1732, même si le mobile et les détails demeurent enfouis pour toujours. D'autre part, cette confrontation des sources montre la valeur des **traditions orales**, où sont préservées une **mémoire paysanne** et des voix subalternes, auparavant muettes, car non écrites, mais qui sont maintenant mises en lumière par de telles études.

Eu égard au choix de ce texte-support, l'article de Laurent constitue l'un des textes fondateurs de l'étude des **traditions orales** en Bretagne. Comme nous l'avons abordé dans l'exposé, il propose de nouvelles méthodes de recherches sur ces traditions[48].

L'article étant très long (environ 29 000 mots), j'ai choisi de ne traduire que la première partie. Il s'agit de l'introduction et de l'explication du fruit de ses recherches dans les archives criminelles du XVIII^{e} siècle. La traduction comprend donc une vaste terminologie et phraséologie portant sur les institutions et les officiers de la justice en Bretagne sous l'Ancien Régime.

[48] Sur la centralité de cette étude dans ce domaine, voir NASSIET Michel. La littérature orale bretonne et l'histoire. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest [**en ligne**]. 1999, t.106, no. 3, p. 36. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1999_num_106_3_4042 (consulté le 26.08.2020).

Chapitre 2. Le postulat traductif

Trois points sont à noter ici : d'abord, de par son contenu, la traduction s'adresserait surtout à un lectorat universitaire américain car il me semble que c'est de loin le marché universitaire anglophone le plus grand et le plus influent et qu'une telle traduction aurait plus de chances d'être publiée.

Ensuite, j'ai réfléchi au contexte de parution de ma traduction et j'ai finalement déduit les deux cas de figure suivants : la traduction pourrait paraître dans un livre ou une revue de folklore traitant des **traditions orales** du **domaine français**, sachant que l'article de Donatien Laurent est l'un des textes fondateurs de ce domaine. Elle pourrait également paraître dans un livre d'histoire comparative, dont l'objet serait l'histoire européenne et qui explorerait l'usage des archives non écrites. En conséquence, le lecteur modèle peut être un chercheur dans le domaine du folklore ou de l'histoire comparative. En général, ce lecteur ne serait donc pas expert de l'histoire juridique de la France sous l'Ancien Régime.

Enfin, le genre du texte universitaire américain implique certaines contraintes. En premier lieu, il exige précision, clarté et fidélité au texte source, c'est-à-dire, aux subtilités de la pensée de l'auteur. En second lieu, le genre entraîne certains choix stylistiques, parmi lesquels l'usage, au besoin, de notes de bas de page (les notes de fin de chapitre ou de livre étant plutôt réservées aux textes non universitaires) et le choix de style de citation dans le corps du texte et dans sa bibliographie (ici, le style du *Chicago Manual of Style*). De plus, j'ai adopté l'une des bonnes pratiques de la traductrice Christiane Nord et traduit les citations en incluant le texte original dans une note de bas de page, afin d'éviter les potentielles rétrotraductions éloignées de la citation originelle[49]. D'autres aspects de la stratégie de traduction seront examinés dans le chapitre suivant.

[49] NORD, Christiane. Translator's Preface. In : REIß, Katharina et VERMEER, Hans. *Towards a General Theory of Translational Action: Skopos Theory Explained.* NORD, Christiane (traductrice). Londres : Routledge Taylor & Francis Group. 2013, p. iii. Je prends au sérieux ce risque dans cette partie du mémoire aussi : en cas de citations en anglais, je laisse en anglais, en italique ; j'interprète ou explique ces citations en français, sans pour autant les traduire.

Chapitre 3. La stratégie de traduction

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous examinerons deux problèmes rencontrés au moment de la traduction, respectivement sur les plans terminologique et phraséologique. Nous considérerons chaque cas en trois temps : nous présenterons, d'abord, les éléments du texte source, ensuite, les possibilités traductives et le choix définitif en langue cible et, enfin, les raisonnements qui sous-tendent ces choix, vus sous un angle traductologique.

2. Premier type de problème, sur le plan terminologique

L'extrait choisi comme texte-support contient tout un spectre de termes portant sur la Bretagne et ses institutions de justice sous l'Ancien Régime. Parmi les problèmes de traduction qui se sont posés, nous pouvons distinguer deux catégories. La première contient des termes comme « ***gwerz*** » (pluriel, les « ***gwerziou*** **»**, termes bretons) et « **procureur fiscal** ». Dans la littérature universitaire anglaise, on les trouve normalement sous leur forme initiale : en italique et en **breton**, ou en français. La seconde catégorie inclut des termes comme « **chirurgien juré** » et « dénoncy », dont les mentions en anglais sont rares, voire introuvables. La création d'un quelconque correspondant inédit de ces termes ne servirait donc qu'à donner une impression au lecteur supposé. Sont également inclus dans cette seconde catégorie des termes n'ayant pas de correspondant fixe : ils sont attestés dans les formes traduites et non traduites, sans aucune préférence pour l'une ou l'autre, ainsi de « procureur général du Roi ».

Pour chaque catégorie, nous citons deux exemples, dont les correspondants suivants ont été choisis : ***gwerz***/***gwerziou*** et « **procureur fiscal** » ont été laissés en **breton** et en français, en italiques ; « **chirurgien juré** » et « dénoncy » ont été traduits par « ***sworn surgeon*** » et « *denunciation* ».

Comment justifier le choix de ne pas traduire certains termes (***gwerz***, **procureur fiscal**) ? Comment défendre les variations dans la stratégie de traduction par rapport au même type de terme (**procureur fiscal**, **chirurgien juré** et, dénoncy appartiennent tous au système de la justice sous l'Ancien Régime) ? Nous aborderons ces deux questions ci-dessous.

En premier lieu, considérons le choix de laisser les termes de la première catégorie en **breton** ou en français. Explorons ce choix sous l'angle de la théorie du *skopos* proposée par Katharina Reiß et Hans Vermeer. Cette théorie postule que tout texte est une offre d'information (*information offer*). Une traduction est donc une offre d'information s'appuyant sur un texte source qui est, lui aussi, une offre d'information. Ce dernier est transféré (*transfer*, utilisé également comme nom et verbe dans leur livre en anglais) en langue cible grâce à des stratégies de traduction, choisies en fonction du *skopos*, ce dernier dépendant aussi du type et du genre de texte[50].

L'application de leurs propositions à notre cas nous indique que le *skopos* de notre traduction dépend du genre et du lecteur modèle, tels que mentionnés dans le chapitre précédent. Le type de texte importe peu dans notre discussion[51]. Les genres de nos textes source et cible sont semblables, car tous deux relèvent de la publication universitaire. Or, une convention courante dans ce genre de textes en anglais est de conserver tels quels certains termes, tels que ***gwerz*** ou « **procureur fiscal** », afin de garantir le transfert intégral de l'information. Néanmoins, l'argument ne suffit pas pour justifier une stratégie de conservation du terme breton ou français, l'idée d'un intraduisible étant inadmissible quand on se place au niveau du message. En outre, un aspect important à prendre en compte pour ce genre de texte est le besoin de précision du terme dans le transfert d'information entre textes source et cible.

Par conséquent, comment expliquer le choix de ne pas traduire dans le cadre de cette théorie ? Reiß et Vermeer n'envisagent pas qu'un terme n'ait pas de correspondant dans l'autre

---

[50] Voir REIß, Katharina et VERMEER, Hans. *Towards a General Theory of Translational Action: Skopos Theory Explained.* NORD, Christiane (traductrice). Londres : Routledge Taylor & Francis Group. 2013, 221p. Nous citons ci-dessus les trois points suivants de leur théorie : d'abord, sur leur notion de *skopos*, également appelé « *purpose, aim, function* », voir pp. 86, 90. Ensuite, sur leur postulat du texte comme offre d'information, voir p. 79. Enfin, ils parlent de quatre facteurs distincts qui influent sur la traduction, en affirmant ce qui suit (voir p. 49) :

> « *we believe that text type, genre, target-text function and translation strategy are four separate factors that do not stand in an equal relationship* ».

En outre, ils expliquent les relations posées entre ces facteurs quand ils parlent des stratégies de traduction et de l'influence du *skopos* sur celles-ci, ajoutant que (voir p. 193) : « *the question of* skopos *may be dealt with in relation to text typology and genre classification*. »

[51] En ce qui concerne le type de texte, notons, par souci d'exhaustivité, que nos textes source et cible appartiennent à la fois, aux trois types conceptualisés par Reiß : ils sont informatifs (sur la *gwerz* et l'affaire de Louis le Ravallec), expressifs (ils véhiculent l'argumentation de Laurent) et opératifs (ils essaient de convaincre le lecteur d'adopter ses arguments et hypothèses).

langue. Néanmoins, dans cette optique, notre cas peut être conçu comme un cas limite, gouverné par le besoin de précision au niveau terminologique : certains éléments du texte source et de la traduction doivent coïncider complètement, afin de garder la précision de l'information transférée par les termes. Ce faisant, remarquons au passage que les effets des textes source et cible sur leur lecteur seront, bien évidemment, différents.

Ainsi, considérons la ***gwerz***, mot breton qui se réfère à un genre chanté parmi d'autres genres au sein des **traditions orales** en Bretagne. L'intension du terme et l'ensemble de ses extensions sont contraintes, de sorte qu'un terme qui véhiculerait exactement les mêmes traits et qui ne s'appliquerait qu'aux mêmes objets, n'existe pas, ni en français ni en anglais. Avec ou sans correspondant, le terme nécessiterait une explicitation à sa première occurrence. La différence entre les deux options est la suivante : le correspondant proposé aurait toujours d'autres sens qui s'insinueraient dans le cerveau du lecteur au fur et à mesure de sa lecture, ce qui altèrerait la bonne compréhension du terme choisi. En revanche, l'opacité visuelle du terme non traduit dans le texte cible servirait d'indice pour toutes ses spécificités chaque fois que le lecteur le rencontrerait[52]. C'est ainsi que le terme laissé tel quel véhiculerait plus efficacement le sens de la ***gwerz***.

Le cas de « **procureur fiscal** » est semblable. Le **procureur fiscal** était un petit officier dans les juridictions seigneuriales, par opposition aux juridictions royales, sous l'Ancien Régime. Les particularités de cet office sont restreintes des points de vue institutionnel, historique et social : d'une part, ses fonctions combinaient celle de procureur avec celle d'un agent fiscal du seigneur (c'est d'ailleurs une étrange combinaison, au premier abord, pour le lecteur anglais non averti). D'autre part, ces officiers au XVIII^{e} siècle avaient souvent une mauvaise réputation, considérés comme incapables, avides et corrompus (voir la fiche terminologique pour les références). Le terme laissé tel quel, accompagné d'une note explicative de bas de page lors de sa première occurrence, est donc plus efficace pour véhiculer toutes ces particularités.

[52] Ici nous évoquons, bien évidemment, la **théorisation** de Charles Sanders Peirce sur la sémiotique du langage sans pour autant rentrer dans les détails, faute d'espace.

Telle est l'explication de la stratégie de traduction adoptée à l'égard de la première catégorie de termes : ces termes ont été laissés tels quels. Ayant conservé leur opacité visuelle, ils fonctionneraient sur un plan sémiotique, à chaque occurrence, pour indiquer efficacement toutes les informations qu'ils véhiculent.

En second lieu, cette stratégie n'a pas été appliquée uniformément. Bien que le « **procureur fiscal** » demeure tel quel, d'autres termes appartenant, eux aussi, au système de la justice en Bretagne sous l'Ancien Régime se sont vu attribuer un correspondant en anglais, notamment « **chirurgien juré** » et l'acte de « dénoncy ». Pourquoi ? Ces derniers diffèrent dans l'importance que Laurent leur accorde dans son argumentation : les termes de la première catégorie (***gwerz***, « **procureur fiscal** ») jouent un rôle primordial dans l'article, la ***gwerz*** étant l'objet de son étude et plusieurs procureurs fiscaux étant au cœur de l'intrigue dénichée par Laurent. En revanche, les termes de la seconde catégorie n'apparaissent que rarement et importent peu pour l'analyse. Ces termes ne présentent aucun intérêt en eux-mêmes ; une impression de leur signification suffira chez le lecteur.

Ainsi, dans le cas de « **chirurgien juré** », j'ai trouvé trois attestations de *sworn surgeon*, appartenant à un article écrit par une historienne et à deux documents non universitaires du XVII^e^ et du XIX^e^ siècles (voir la fiche terminologique pour les références). Notre lecteur anglais ne connaîtrait probablement pas ce terme. Néanmoins, le mot *sworn* lui donnerait l'idée d'un officier appartenant au système judiciaire. D'autres possibilités, tels que *medical examiner* ou *coroner*, ont été rejetées parce que ces termes véhiculent des acceptions anachroniques. Quant au terme « dénoncy », je n'ai trouvé aucune attestation en anglais. Je l'ai traduit par *denunciation*, traduction qui, avec l'explication fournie par l'article, donnerait au lecteur anglais une impression vague d'un type d'acte juridique possible sous l'Ancien Régime[53].

Telles sont les stratégies adoptées à l'égard du premier type de problème rencontré sur le plan terminologique : certains termes demeurent tels quels, leur opacité visuelle indiquant

[53] Selon l'historienne Christiane Plessix-Buisset, en Bretagne aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, la « plainte en forme de dénoncy » s'opposait à celle « en forme d'accusation ». L'article de Laurent indique que cette dernière, contrairement au dénoncy, entraînait le paiement d'un montant important. (Voir la fiche terminologique pour les références.)

plus efficacement les particularités qu'ils véhiculent. En revanche, d'autres termes se voient attribuer un correspondant qui dégage simplement une impression, suffisante dans la mesure où ils demeurent secondaires dans l'argumentation, afin de ne pas détourner l'attention du lecteur avec des associations anachroniques.

3. Second type de problème, sur le plan phraséologique :

Fragment du texte source :

> « Le lecteur averti qui feuillette pour la première fois un recueil de **chants populaires** bretons […] est frappé d'emblée par certains caractères qui les distinguent de la **chanson folklorique** de langue française. Autant celle-ci, comme l'a montré P. Coirault, présente dans un décor général et sommairement tracé des acteurs typifiés à l'extrême et dépourvus d'état civil réel, autant ceux-là mettent en scène des personnages particularisés et clairement identifiés dans un cadre connu de tous et soigneusement défini. »

Trois traductions possibles de la seconde phrase source :

(I) « The latter, as P. Coirault has demonstrated, presents us with characters typified in the extreme and devoid of any concrete civil status, within a general setting that is summarily traced. Breton songs, by contrast, though to much the same degree, depict specific, clearly identified characters, within a familiar, carefully delineated framework. » (choix définitif, le 28 décembre 2020)

(II) « The latter, as P. Coirault has demonstrated, offers a general setting, summarily traced, with characters typified in the extreme and devoid of any concrete civil status; the former offers characters that are clearly identified, within a recognizable framework, and carefully delineated: […] » (version élégante, mais inadmissible, le 28 septembre 2020)

(III) « As P. Coirault has demonstrated, the latter offers a general setting, summarily traced, with characters typified in the extreme and devoid of any concrete civil status. The former, by contrast, though to much the same degree, offers characters that are clearly identified within a framework known to all, and carefully delineated. » (version inadmissible, le 23 septembre 2020)

Ce fragment apparaît au début de l'article de Laurent, et la phrase dont il est question ici est la seconde de notre texte. Il est à noter que le style de l'écriture de Laurent est, en général, d'une élégance difficilement imitable, cette seconde phrase n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres. J'ai trouvé la traduction de cette phrase particulièrement ardue, mes trois propositions

étant toutes lourdes, disgracieuses et dépourvues de beauté. Parmi les trois traductions proposées (I) a été mon choix définitif ; (II) et (III) sont inadmissibles, (II) étant cependant la proposition la plus élégante.

Le *skopos* de notre traduction ici se divise en deux parties qui s'avèrent contradictoires[54] : d'une part, nous savons que le lecteur universitaire américain n'aime pas les phrases longues, surtout celles contenant des formes déictiques dont les référents sont éloignés (par exemple « *the former* » de (II) et (III) ci-dessus). Donc, suivant cette première partie du *skopos,* notre choix de traduction doit être (I). D'autre part, la phrase source étant la seconde dans l'introduction d'un article scientifique anglais, elle est censée jouer un rôle de persuasion, et séduire le lecteur afin qu'il poursuive sa lecture. Comme indiqué ci-dessus, la plus jolie des traductions que j'ai proposées est (II). Donc, suivant cette seconde partie du *skopos* notre choix doit être (II). Ainsi, les deux parties de notre *skopos* nous amènent dans une situation contradictoire : nous devons choisir entre deux traductions très différentes, à savoir (I) et (II). En choisissant (I), j'ai ainsi accordé la priorité à la première partie du *skopos* au détriment de la seconde.

Comment comprendre les difficultés posées par cette phrase source ? Comment traiter un *skopos* contradictoire, où le diktat d'une partie (notre lecteur américain qui dédaigne les phrases longues) s'oppose à celui d'une autre partie (le besoin de réexprimer en langue cible le style séducteur de la phrase source introductoire) ? Comment justifier la préséance donnée au goût du lecteur supposé sur le besoin de style ? Afin d'aborder ces questions, nous considérerons l'apport de quelques théories de traduction.

Continuons d'abord avec la théorie du *skopos*. Reiß et Vermeer affirment que si l'on souhaite établir une équivalence entre textes source et cible (quand ils ont la même finalité, comme c'est le cas ici), il est nécessaire de définir une hiérarchie des niveaux d'équivalences

[54] Le *skopos* peut être un ensemble de plusieurs éléments : « *any action is determined by its purpose, i.e. it is a function of its purpose or* skopos. […] *There may be a number of elements in a set of purposes* […] *in hierarchical order.* […] *The intended audience ('addressees') or recipient may be described as a specific kind or subset of* skopos » (REIß, Katharina et VERMEER, Hans. *op.cit.* p. 90).

(*a hierarchy of equivalence levels*). Notre problème est d'expliquer et de justifier la hiérarchie que nous avons adoptée. Ils écrivent dans l'épilogue de leur livre :

> « […] *we would like to mention one last desideratum. It concerns the study of the formal surface characteristics of a* translatum *which are based both on its dependence on the translation* skopos […] *and on the conditions for imitating the source text*. »

Ils parlent ici du problème qui survient quand les caractéristiques formelles de la surface du *translatum* se rapportent aux deux aspects contradictoires du *skopos*, évoquant précisément notre problème, sans fournir d'explications générales dont nous pourrions nous servir concernant la hiérarchie des équivalences à adopter[55].

Essayons donc une autre théorie largement acceptée, la théorie interprétative du sens, connue également sous les noms de théorie interprétative et de théorie du sens. Remarquons trois points sur la discussion de cette théorie ici : d'abord, nous nous focaliserons sur le travail de Danica Seleskovitch (la fondatrice de cette théorie), de Marianne Lederer (l'une des conceptrices les plus importantes) et de Fortunato Israël (qui aborde la question du style)[56]. Ces trois théoriciens interprétatifs considèrent que cette théorie s'applique autant à la traduction qu'à l'interprétation. Prenant position, nous nous bornerons dans un second temps aux aspects

---

[55] Isabelle Collombat mentionne une critique similaire de la théorie du *skopos*, en écrivant que : « *Skopos theory does* […] *evoke stylistic aspects* […] *As for more formal aspects related to the issues of idiomaticity* […] *they often remain obscure* ». (Voir REIß, Katharina et VERMEER, Hans. *op.cit.* pp. 128, 141, 193 ; COLLOMBAT, Isabelle. *Skopos* Theory as an Extension of Rhetoric. *Poroi* 13, 1 [**en ligne**]. 2017, p. 6. Disponible sur : https://ir.uiowa.edu/poroi/vol13/iss1/3/ (consulté le 11.01.2021).)

[56] Les six textes suivants cités ici sur la théorie interprétative (mentionnés ci-dessous par ordre alphabétique et année de parution) sont : ISRAËL, Fortunato. Traduction littéraire et théorie du sens. In : LEDERER, Marianne (dir.). *Études traductologiques en hommage à Danica Seleskovitch*. Paris : Lettre Modernes Minard. 1990. pp. 29-44 ; ISRAËL, Fortunato. La créativité en traduction ou le texte réinventé. In : RUDERS, M. et MARTIN-GAITERO, R. (eds). *IV Encuentros complutenses en Torno a la Traduccion*. 1994. pp. 105-117. Disponible sur : https://cvc.cervantes.es/lengua/iulmyt/pdf/encuentros_iv/06_israel.pdf (consulté le 20.01.2021) ; LEDERER, Marianne. Synecdoque et traduction. *Études de linguistique appliquées*, No. 24. 1976. pp.1-22. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/234588354_Synecdoque_et_traduction_Synedoche_and_Translation (consulté le 20.01.2021) ; LEDERER, Marianne. Défense et illustration de la théorie interprétative de la traduction. In : ISRAËL, F. et LEDERER, M. (dirs.) *La Théorie interprétative de la Traduction*, tome I. Caen : Lettres Modernes Minard. 2005. pp. 1-50. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/304059295_Defense_et_illustration_de_la_Theorie_Interpretative_de_la_Traduction (consulté le 20.01.2021) ; SELESKOVITCH, Danica. De l'expérience aux concepts. In : SELESKOVITCH, D. et LEDERER, M. *Interpréter pour traduire*. Paris : Les Belles Lettres. 2014a. pp.87-132 ; SELESKOVITCH, Danica. Les mécanismes du langage vus à travers la traduction. In : SELESKOVITCH, D. et LEDERER, M. *Interpréter pour traduire*. Paris : Les Belles Lettres. 2014b. pp. 345-356.

de la théorie qui portent sur la traduction. Enfin, cette théorie ne concernait pas la question de style au départ (dans les années 1960). Cette question a été abordée quand Israël a essayé d'étendre la théorie vers la conceptualisation de la traduction littéraire (les premiers articles d'Israël sont parus dans les années 1990). En conséquence, dans la première partie de notre discussion ci-dessous, la question du style ne sera pas prise en considération. Elle sera examinée vers la fin, en relation avec le travail d'Israël.

Le problème de départ de la théorie interprétative est que l'acte d'interprétation, et celui de traduction également, se situe pleinement sur le **terrain** de la parole ou du discours (les deux derniers termes sont utilisés de façon interchangeable par les théoriciens interprétatifs). Or, les théories linguistiques qui dominent au moment de l'émergence de la théorie interprétative dans les années 1960 donnent la primauté à la langue sur la parole ou le discours. Chacune d'elles, en fonction de ses propres hypothèses et conceptualisations, considère que la parole ne peut pas constituer un objet d'étude linguistique[57]. La théorie interprétative est donc formulée en opposition à cette idée : elle propose que l'acte de traduction concerne plutôt le discours que la langue. Le modèle de cet acte s'accomplit en trois étapes. D'abord, c'est l'étape de compréhension du sens du texte source qui se trouve dans une situation de discours particulière. Cette étape est suivie par celle de la déverbalisation, pendant laquelle le traducteur se libère de la langue source, dont toutes les formes s'évanouissent, laissant seul le sens déverbalisé. Enfin, lors de la phase de réexpression, le traducteur réexprime ce sens déverbalisé en langue cible.

Trois éléments sont au cœur de ce modèle. Le premier élément est le sens : il est propre à l'énoncé discursif ou au texte dans une situation de discours particulière. Le sens appartient ainsi au discours ou à la parole et non à la langue. Le second élément est la signification linguistique, qui appartient à la langue. Selon Lederer, ce terme est à employer indifféremment « pour les mots et les phrases isolées »[58]. Le troisième élément est la forme linguistique, qui est

[57] Parmi les théories linguistiques auxquelles s'oppose la théorie interprétative, Seleskovitch mentionne notamment les théories structuralistes de Saussure et de Bloomfield, la grammaire générative de Chomsky avec sa distinction entre compétence et performance ; Lederer cite, de façon plus impressionniste, « la linguistique structurale » qui était toute puissante dans les années 1960. (Voir SELESKOVITCH, Danica. *op.cit.* 2014a. pp. 128-129 ; LEDERER, Marianne. *op.cit.* 2005. p.3.)

[58] LEDERER, Marianne. *op. cit.* 2005, p. 41.

le support matériel d'une signification linguistique et qui appartient ainsi à la langue. On déduit que la forme linguistique est également à employer « pour les mots et les phrases isolées ».

Comment peut-on dégager le sens d'un texte particulier ? D'abord, les théoriciens interprétatifs soulignent que ce sens ne peut pas être réduit à la simple somme des significations linguistiques. Ensuite, ils mentionnent plusieurs facteurs qui sont impliqués dans la constitution de ce sens, parmi lesquels : la situation de discours, les compléments cognitifs, le bagage cognitif non verbal du traducteur-lecteur-récepteur du texte, le génie de la langue, les habitudes logiques d'une langue quelconque (mentionné par Lederer) et, parfois, les significations linguistiques des phrases et des mots présents dans le texte source[59].

Étant donné qu'un texte contient obligatoirement des mots et des phrases isolés recelant des significations linguistiques, une question se pose : quel est le rôle des significations linguistiques dans la constitution du sens ? Les théoriciens interprétatifs expliquent que dans le cas particulier du transcodage, la signification linguistique elle-même constitue le sens, la traduction équivalant à la recherche des correspondances entre termes en langue source et en langue cible. Hormis ce cas particulier, dans le cas général : « la signification linguistique des énoncés n'est que l'aspect dénominateur d'un sens, […] les langues ne choisissent pas le même aspect pour désigner le même sens »[60].

Il convient de noter que les théoriciens interprétatifs retiennent l'idée de la langue et de ses significations linguistiques avec leur forme, sans pour autant nous fournir plus de détails sur celles-ci. La raison de ce manque se trouve dans un écart épistémologique au cœur de cette théorie. D'une part, la théorie interprétative est fondée sur un individualisme méthodologique : les trois étapes de l'acte de traduction se focalisent sur des individus, tels que l'auteur, le traducteur-lecteur-récepteur, le lecteur. Ensuite, l'étape centrale de déverbalisation s'effectue nécessairement dans l'esprit d'un traducteur individuel. Enfin, les aspects qui influent sur le sens, tel que la situation de discours et le bagage cognitif non verbal, portent également sur

[59] En ce qui concerne les « compléments cognitifs », notons que Lederer en propose une conceptualisation dans le cas de l'interprétation, en fonction de la capacité de la mémoire immédiate (à très court terme), de la mémoire cognitive (qui joue un rôle pendant le discours de l'orateur) et, plus largement, du savoir pertinent de l'interprète. Ces détails ne portent que sur l'acte d'interprétation, comme le souligne Lederer. L'idée du bagage cognitif suffit à nos fins. (Voir LEDERER, Marianne. *op.cit.* 1976, pp. 4-5, 15-17, 20 ; SELESKOVITCH, Danica. *op.cit.* 2014a. pp. 107, 115, 125 ; SELESKOVITCH, Danica. *op.cit.* 2014b. p. 346.)

[60] SELESKOVITCH, Danica. *op.cit.* 2014b. p. 351.

l'expérience, les connaissances et les décisions traductives d'un individu. D'autre part, on retrouve, au sein de la théorie interprétative, la langue avec ses significations linguistiques et ses formes. Or, le concept de langue appartient à un système, ce dernier étant diversement conceptualisé par différents linguistes[61]. En bref, la caractéristique d'un système est que la valeur d'un de ces éléments est toujours une fonction des valeurs de tous les autres éléments : on n'arrive pas au niveau du système par une simple addition de ces valeurs et, inversement, c'est en fonction du système entier qu'un élément a sa valeur. Une théorie fondée sur l'individualisme méthodologique ne peut donc jamais aboutir au niveau d'un système : il y a un écart épistémologique entre les deux positions. C'est pourquoi la théorie interprétative ne peut aucunement conceptualiser la langue dans son modèle, ni la relation entre la signification linguistique et le sens (hormis le cas particulier du transcodage), ni la relation entre la signification linguistique et la forme linguistique[62].

Considérons maintenant la question de style qui nous a menés vers cette théorie. Selon Lederer, le style est « l'exploitation des formes » linguistiques, c'est-à-dire des formes de langue[63]. Comme nous l'avons vu ci-dessus, la théorie interprétative, fondée sur l'individualisme méthodologique, ne nous dit rien sur la langue, concept systémique. Examinons néanmoins la tentative d'Israël d'aborder la question du style.

---

[61] Sur les idées de base de l'individualisme méthodologique, voir l'explication de Max Weber. Sur la nature systémique de langue, voir, à titre d'exemple, les explications de Saussure et de Chomsky, tous deux théoriciens mentionnés par Seleskovitch : selon Saussure, la langue est « un système basé sur l'opposition […] de même qu'une tapisserie est une œuvre d'art produite par l'opposition visuelle entre des fils de couleurs diverses ; or, ce qui importe pour l'analyse, c'est le jeu de ces oppositions […] » Quant au modèle de Chomsky, il explique son concept de « *competence* » ainsi : « *we must regard linguistic competence—knowledge of a language—as an abstract system underlying behavior, a system constituted by rules that interact to determine the form and intrinsic meaning of a potentially infinite number of sentences.* » (Voir CHOMSKY, Noam. *Language and Mind.* Cambridge : Cambridge University Press. 2006, p. 62 ; de SAUSSURE, Ferdinand. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot. 1971, pp. 56 ; WEBER, Max. *Economy and Society.* FISCHOFF, E. et.al. (traducteurs). Berkeley : UC Press. 1978, p.18.)

[62] Remarquons que la théorie interprétative utilise le mot « langue » dans deux sens. D'une part, la langue peut se référer à une langue particulière, appartenant à une collectivité quelconque, telle que l'anglais, le français. D'autre part, la langue se réfère à un système formel et abstrait, quand ils parlent, par exemple, de l'opposition entre « langue et discours », entre « pensée et langue » ; de l'équivalence ou de la traduction « en langue » ; des « théories de la traduction qui se situent au seul plan de la langue ». (Voir LEDERER, Marianne. *op.cit.* 1976, p.1 ; LEDERER, Marianne. *op.cit.* 2005, pp. 36, 43 ; SELESKOVITCH, Danica. *op.cit.* 2014a. 115-116.)

[63] LEDERER, Marianne. 2005. *op.cit.*, p. 25.

Israël affirme que dans un texte littéraire, la forme linguistique est primordiale dans la constitution du sens et de l'effet créé sur le lecteur, en écrivant ce qui suit :

> « même en littérature […] où la forme est primordiale, [...] Il importe […] de bien faire la distinction entre la matérialité de la forme et sa fonction : seules les valeurs notionnelles ou émotionnelles dont elle est porteuse sont à préserver et non la forme elle-même […] En d'autres termes, au moment de traduire, une distinction s'impose entre d'une part le systémique et de l'autre l'intentionnel lié à l'acte de parole. »[64]

Israël cherche ici à construire une dichotomie entre la matérialité et la fonction de la forme linguistique. La première appartient au « systémique », la seconde à « l'acte de parole », une distinction s'imposant entre ces deux, selon Israël. Il y a une contradiction dans cette formulation : la forme, selon les théoriciens interprétatifs, n'est rien d'autre que le support matériel de la signification linguistique, c'est-à-dire que la forme n'est rien d'autre que sa matérialité. Donc, quand on parle de la fonction de la forme, c'est la matérialité elle-même qui fonctionne. Cela implique que la fonction appartient à la matérialité. Or, cette matérialité, selon Israël, appartient au « systémique ». Donc, en suivant la logique des propos d'Israël, la fonction appartiendrait à la fois à la parole et au « systémique », ce qui est une contradiction, car Israël veut qu'une distinction s'impose entre ces derniers.

Or, personne ne peut nier que la fonction de la forme se manifeste dans l'acte de parole. Néanmoins, la dichotomie entre langue (ou « systémique ») et parole (phénomène individuel) ne tient pas si la fonction appartient aux deux. Le problème est que la théorie interprétative donne la préséance à la parole sur la langue, tout en retenant les concepts de langue, de parole et de leur séparation. Comment se sortir de ce bourbier théorique ? Israël, se trouvant dans une impasse, cite la fonction poétique de Jakobson, signalant ainsi le chemin à prendre[65].

---

[64] Voir ISRAËL, Fortunato. *op.cit.* 1994, pp. 108-109 ; ISRAËL, Fortunato. *op.cit.* 1990, pp. 36-39.

[65] Remarquons au passage qu'Israël cite également le concept de l'équivalence fonctionnelle ou dynamique du traducteur Eugene Nida. Or, Nida souligne qu'il cherche seulement à décrire la pratique de traduction sans rien prescrire. D'ailleurs, Nida lui-même se sert de la fonction poétique de Jakobson pour expliquer une situation qui ressemble à notre problème de traduction, concernant la phrase source de Laurent et les trois traductions peu satisfaisantes. (Voir NIDA, Eugene. *Toward a science of translating.* Leiden : Brill. 1964 : sur son but de décrire la traduction sans prescrire, voir pp. 8-10. Sur son concept de l'équivalence dynamique ou fonctionnelle, qui s'oppose à l'équivalence formelle, voir pp. 165-166. Sur le « *area of tension* », entre les équivalences dynamique et formelle, qui porte sur notre problème de départ, voir pp.171-173.)

Voyons donc ce que Roman Jakobson nous dit sur notre question de style. Remarquons que le point de départ de Jakobson est similaire à celui de la théorie interprétative : il critique le modèle de langage de Ferdinand de Saussure. Selon Saussure, le langage est composé de deux parties, langue et parole, seule la langue (le système formel de signes qui appartient à la collectivité) est l'objet de la linguistique (la parole n'étant qu'un phénomène individuel et momentané). Or, selon Jakobson, une telle dichotomie entre langue et parole n'est pas valide. Il évoque brièvement les formes déictiques (telles que « celle-ci »), qui appartiennent à la fois à la langue (faisant partie d'une catégorie grammaticale) et à la parole (trouvant leur référent dans un discours particulier)[66]. Jakobson commence donc en rejetant la séparation entre langue et parole.

Considérons certains aspects du modèle de Jakobson qui nous seront utiles ici. Tout d'abord, Jakobson situe son modèle de la communication verbale dans une interaction qui se déroule dans un « contexte » s'étendant du microcosme de l'interaction elle-même jusqu'au macrocosme dans lequel elle a lieu[67]. Jakobson ne parle pas de la parole, mais de la conduite verbale : « toute conduite verbale est orientée vers un but, mais les objectifs varient ». Étant donné cette hypothèse, le langage doit être étudié « dans toute la variété de ses fonctions ». Tout procès linguistique est constitué de six facteurs (destinateur, destinataire, contexte, message, contact, code). Chacun de ces six facteurs donne naissance à une fonction linguistique différente (émotive, conative, référentielle, poétique, phatique, métalinguistique).

Sans entrer davantage dans les détails de son modèle, par souci de concision, notons que les traducteurs et les théoriciens de traduction qui citent Jakobson se bornent à considérer sa fonction poétique, par laquelle « l'accent [est] mis sur le message pour son propre compte ».

---

[66] Sur ce point, voir CATON, Steven. Contributions of Roman Jakobson. *Annual Review of Anthropology.* No. 16. 1987, pp. 235-237.

[67] Notons deux points ici : premièrement, la critique de Seleskovitch, selon laquelle Jakobson est l'un des théoriciens qui « se situent au seul plan de la langue » et qui ne pensent pas à « une situation réelle » dans laquelle une phrase peut avoir lieu et trouver son sens, est donc une dénaturation de la pensée de Jakobson. Deuxièmement, le terme « contexte » est utilisé en français par les traducteurs de Jakobson. Il équivaut à la combinaison des termes « contexte verbal » et « situation de discours » proposés par la théorie interprétative. (Voir JAKOBSON, Roman. Linguistique et Poétique. In : *Essais de linguistique générale*, vol. I. RUWET, Nicolas (traducteur). Paris : Éditions de Minuit. 1963/2003, pp. 211-214, 218 ; LEDERER, Marianne. *op.cit.* 2005. pp. 42-43 ; SELESKOVITCH, Danica. *op.cit.* 2014a. pp. 116–118.)

Certes, la fonction poétique est centrale dans la question du style. Cependant, une appropriation fragmentaire du modèle de Jakobson court le risque de ne pas exploiter son plus large potentiel explicatif. Par exemple, pour expliquer notre question sur le transfert de style en traduction, c'est la fonction référentielle (également appelée la fonction dénotative ou cognitive) que nous devons considérer. L'orientation de la fonction référentielle va vers le contexte et sa visée est le référent. Rappelons-nous la deuxième phrase source de l'article de Donatien Laurent :

> Autant celle-ci […] présente […] autant ceux-là̀ mettent en scène […]

Comment choisir parmi les traductions proposées, (I), (II) et (III) ? Comment comprendre l'inélégance de ces trois solutions ? Jakobson nous dit que :

> « […] *the grammatical pattern of a language* […] *determines those aspects of each experience that must be expressed in a given language* […] *Languages differ essentially in what they* must *convey and not in what they* may *convey*. »[68]

Si l'on considère notre phrase source, nous voyons clairement que le français demande trois précisions dans les mots déictiques qui y sont présents, à savoir celles du genre, du nombre et de la position relative (celle-ci, ceux-là). En anglais, les mots déictiques équivalents ne précisent que la position relative du référent dans le texte (*former, latter*). La diminution de la quantité d'information véhiculée entraîne un problème pour le traducteur : la phrase source peut être très longue parce que le français donne au lecteur beaucoup d'information sur le plan grammatical dans ses mots déictiques (celle-ci, ceux-là étant de véritables mines d'information). En revanche, l'anglais lui fournit des informations grammaticales rares (voir la pauvreté relative d'information de *former, latter*). Les phrases anglaises se doivent donc d'être courtes.

Jakobson nous donne finalement une raison bien fondée de prêter attention à la première partie du *skopos* (nous avons parlé du goût de notre lecteur modèle en anglais pour les phrases courtes) au détriment de sa seconde partie (la construction d'une phrase introductoire séductrice en anglais, similaire à celle du texte source). En effet, ce n'est pas le goût, mais plutôt la

[68] JAKOBSON, Roman. On linguistic aspects of translation. In : VENUTI, Lawrence (ed.). *The Translation Studies Reader*. New York : Routledge. 2000/2012, p. 129.

compréhension du lecteur qui prime : la fonction cognitive de la phrase cible détermine notre choix ici, étant donné la maigre quantité d'information fournie au lecteur en anglais par rapport au français[69].

Ensuite, la fonction poétique porte sur l'embellissement du message. Or, selon Jakobson, la technique de base de l'embellissement poétique est la **répétition**. Celle-ci peut avoir lieu à n'importe quel niveau langagier (sonique, sémantique, grammatical), étant donné que les notions de similarité varient avec le code linguistique et le contexte (socioculturel, historique). Ainsi, l'élégance du style de Laurent est manifeste à tout lecteur français dans sa seconde phrase introductoire grâce au parallélisme :

> Autant celle-ci […] présente […], autant ceux-là̀ mettent en scène […]
> adverbe1 + mot déictique1 …+ verbe1 …, adverbe1 + mot déictique2 + verbe2 …

L'absence d'une telle structure dans les trois solutions anglaises les rend relativement laides. Or, nous aurions pu changer entièrement la structure de la phrase cible afin de créer un effet d'élégance d'une autre manière, conformément à la partie du *skopos* qui demande d'adopter un style séducteur dans une phrase introductoire. Cependant, une autre partie du *skopos*, plus importante encore, demande de faire preuve de précision et d'un haut degré de fidélité envers le texte source, afin de transmettre au mieux les subtilités des idées présentées par l'auteur. C'est pourquoi nous n'avons pas changé entièrement le style de cette phrase. Notre choix de la traduction (I) peut enfin être mieux compris et justifié, grâce aux éclaircissements de Jakobson.

[69] Par souci d'exhaustivité, ajoutons un point subtil : les mots déictiques qui nous concernent ici (celle-ci, ceux-là et *former, latter*) appartiennent non seulement à la fonction référentielle, mais aussi à la fonction métalinguistique. Cette dernière est orientée vers le code lui-même (le français et l'anglais ici), parce que chacun de ces mots indique un référent dans le message. Par exemple, « celle-ci » indique « la **chanson folklorique** de langue française ». Ainsi, ces mots déictiques parlent (selon Caton, le mot utilisé par Jakobson en anglais est *designate*) de leur référent et donc appartiennent à la fonction métalinguistique. Cet aspect n'est pas exploré ci-dessus, car il n'est pas pertinent. (Voir CATON, Steven. *op.cit.* p. 236.)

CONCLUSION

Collombat préconise au traducteur littéraire la création de paratextes pour défendre ses choix traductifs, à l'instar du traducteur André Markowicz. Le but serait d'expliquer « ses choix, ses postulats, sa démarche », pour écarter tout doute sur sa compétence. C'est ce que nous avons essayé de faire dans cette partie du mémoire : en écrivant ce paratexte de la stratégie de traduction, nous avons puisé dans les théories de traduction afin d'y trouver des moyens intellectuels de comprendre et de justifier nos choix[70].

[70] COLLOMBAT, Isabelle. La traduction littéraire comme art d'interprétation ou l'erreur assumée. In : SCHWERTER, S., GRAVET, S. et BARÉGE, T. (ed.). *L'erreur culturelle en traduction*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. 2019, p. 89.

IV. ANALYSE TERMINOLOGIQUE

Le travail terminologique réalisé dans le cadre de ce mémoire est ici présenté en trois temps :

A. Fiches terminologiques

B. Glossaire anglais — français

C. Lexiques français-anglais et anglais-français

A. Fiches terminologiques

Les cinq fiches terminologiques rédigées pour le présent mémoire apparaissent en vis-à-vis, la partie française sur la page de gauche et la partie anglaise sur la page de droite.

Comment lire une fiche terminologique

Les fiches terminologiques ci-après sont constituées de tout ou partie des champs suivants :

VE	VEdette (terme faisant l'objet de la fiche et ses synonymes)
EN	ENglish
FR	FRançais
DF	DéFinition de la vedette
DOM :	DOMaine (en français, source : www.granddictionnaire.com)
CTX :	ConTeXte
COL :	COLlocations
ID :	IDentification de l'auteur Bureau émetteur (organisme pour lequel la fiche a été rédigée) : ESIT Collection terminologique à laquelle appartient la fiche : MEM 21 pour un mémoire soutenu en 2021 Auteur de la fiche : UNA = Urmila Nair
Notes :	EXP = renseignements encyclopédiques qui ne font pas partie de la définition USG = indications relatives à l'USaGe, au niveau de la langue, au registre, à la région, etc. GRM = indications GRaMmaticales DER = mots DERivés HOM = HOMonyme ANT = ANTonyme SPE = termes SPÉcifiques GEN = termes GÉNériques REL = renvois associatifs à d'autres termes
RF :	RéFérences (sources bibliographiques)

La liste des fiches est ci-dessous.

VEDETTE FRANÇAISE	**N°**	**VEDETTE ANGLAISE**
chirurgien juré	1	sworn surgeon
marchand voiturier	2	peddler, pedlar
procureur fiscal	3	*procureur fiscal*, fiscal procurator
réagrave, réaggrave	4	last commination, last threatening monitory
trêve [*sic* = trève]	5	parish, outlying district of a parish

Fiche n° 1

FRANÇAIS

VE FR	chirurgien juré	
DF	Personne qui a prêté serment en accédant à la maîtrise dans la corporation des chirurgiens.	
DOM	droit, travail, appellation de personne	
CTX	Au terme d'un long procès-verbal de visite du corps, le chirurgien juré conclut que, n'ayant trouvé « *aucune playe, fracture, ou cizure* [sur le cadavre], *rien n'a pu causer la mort du dit Louis le Ravallec que de s'estre noyé pour avoir tombé ou avoir esté jetté dans l'eau, ce que j'atteste et rapporte véritable* ».	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	« Juré » se disait, dans les corporations, de celui qui avait fait les serments requis pour la maîtrise : juré vendeur de volaille, écrivain juré, jurée lingère, chirurgien juré. Ce serment était prêté entre les mains d'un magistrat. « Juré » se disait également, dans les corps d'artisans, de ceux qui étaient préposés à l'observance des statuts et règlements.
	EXP 2	Sous l'Ancien Régime, le chirurgien juré assistait aux visites et aux ouvertures de corps des défunts.
	USG	Terme obsolète.
RF	TLFi. Juré **[en ligne]. In** : *Trésor de la Langue Française Informatisé.* Disponible sur : http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?69;s=584944755 (consulté le 15.03.2021) [DF][USG] ; CNRTL. Juré **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/jur%C3%A9e#:~ :text (consulté le 15.03.2021) [SEC EXP 1][USG] ; LE LITTRÉ. Juré 2 **[en ligne]. In** : *Dictionnaire de la langue française, par É. Littré*. Disponible sur : https://www.littre.org/definition/jur%C3%A9.2 (consulté le 15.03.2021) [SEC EXP 1][USG] ; LEUWERS, Hélène. Jehan Leclerc et les chirurgiens jurés de Paris : une rivalité professionnelle à l'Hôtel-Dieu (1498-1500). Histoire, médecine et santé [**en ligne**]. 2018, n° 13. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/hms.1390 (consulté le 15.03.2021) [USG] ; LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 28. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020) [VE][CTX][EXP 2]	

Fiche n° 1

ANGLAIS

VE ANG	sworn surgeon	
DF	Person who has sworn an oath upon being accepted into a guild of surgeons in France under the *Ancien Régime.*	
DOM	droit, travail, appellation de personne	
CTX	An Extract of a Letter Written by Mr. Savard, Sworn Surgeon at Paris, giving an Account of a Foetus lying without the Uterus in the Belly; taken from the Journal Des Sçavans, of the 26th of Nov. 1696.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP	Under the *Ancien Régime* in France, a sworn surgeon conducted autopsies.
	USG 1	English equivalent of obsolete French term
	USG 2	Term attested in an extract of a 17th century letter found in the archives of the Royal Society. The letter was written in Paris by a "sworn surgeon," translated and published in English.
	USG 3	Term attested in a 19th century book by an English surgeon named Stephen Paget about Ambrose Paré, a 16th-century French barber-surgeon, considered to be one of the fathers of modern forensic pathology. Paré is referred to as a "sworn surgeon" in the book.
RF	TLFi. Juré **[en ligne]. In** : *Trésor de la Langue Française Informatisé.* Disponible sur : http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?69;s=584944755 (consulté le 15.03.2021) [DF][USG] ; LEUWERS, Hélène. Jehan Leclerc et les chirurgiens jurés de Paris : une rivalité professionnelle à l'Hôtel-Dieu (1498-1500). Histoire, médecine et santé [**en ligne**]. 2018, n° 13. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/hms.1390 (consulté le 15.03.2021) [USG 1] ; ROYAL SOCIETY. An extract of a letter written by M. Savard, sworn surgeon at Paris. pp. 314–315. Disponible sur : https://royalsocietypublishing.org/doi/pdf/10.1098/rstl.1695.0049 (consulté le 15.03.2021) [USG 2] [EXP][CTX][VE] ; PAGET Stephen. Ambroise Paré and his Times (1510–1590). 1897. pp. 244–245. Disponible sur : https://archive.org/details/ambroiseparandh00pagegoog/page/n320/mode/2up?q=%22sworn+surgeon%22 (consulté le 15.03.2021) [USG 3]	

Fiche n° 2

FRANÇAIS

VE FR	marchand voiturier	
DF	Personne qui fait métier de transporter des voyageurs, des marchandises.	
DOM	histoire, travail, appellation de personne	
CTX	Marchand voiturier : Personne qui fait métier de transporter des voyageurs, des marchandises.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	Un « marchand » est une personne dont la profession est d'acheter (plus rarement de fabriquer) et de revendre une ou plusieurs sortes de produits en en tirant un bénéfice. Un « voiturier » (sens vieilli) est une personne qui fait métier de transporter des voyageurs, des marchandises.
	EXP 2	Le marchand voiturier spécialisé dans le transport de poissons était appelé « chasse-marée.
	EXP 3	Métier en France sous l'Ancien Régime
	USG	Terme obsolète
RF	SYMOGIH.ORG. Marchand voiturier. **[en ligne]. In** : *Symogih.org*. Disponible sur : http://symogih.org/resource/SoCh829 (consulté le 15.03.2021) [DF][CTX][USG] ; TLFi. Marchand **[en ligne]. In** : *Trésor de la Langue Française Informatisé.* Disponible sur : http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3943988355 ; (consulté le 15.03.2021) [EXP 1][USG] ; TLFi. Voiturier **[en ligne]. In** : *Trésor de la Langue Française Informatisé.* Disponible sur : http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4077681795 ; (consulté le 15.03.2021) [EXP 1][USG] ; Anonyme. *Métiers insolites du passé* **[en ligne].** Disponible sur : https://www.vieuxmetiers.org/metier_old.htm (consulté le 15.03.2021) [SEC EXP 2][EXP 3] [USG] ; LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 28. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020) [VE]	

Fiche n° 2

ANGLAIS

VE AN	peddler [1], pedlar [2]	
DF	Especially in the past, a person who traveled to different places to sell small goods, usually by going from house to house.	
DOM	histoire, travail, appellation de personne	
CTX	Research has shown that there were over 2,500 pedlars licensed to sell goods in 1697-8, in various places all over England (Spufford 1984, 18). They constituted a group in society who went everywhere, who were the humblest people, and who were responsible for the diffusion of ideas, stories, news, ballads, cheap “godly” and “merry” books, jokes, almanacs.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	[1] = mainly American spelling
	EXP 2	[2] = mainly British spelling
	USG	Typically pertains to a bygone era
RF	CAMBRIDGE DICTIONARY. Peddler **[en ligne]. In :** *Cambridge Dictionary*. Disponible sur : https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/peddler (consulté le 15.03.2021) [VE 1][DF][EXP 2][USG] ; SPUFFORD, Margaret. The Pedlar, the Historian and the Folklorist: Seventeenth Century Communications. Folklore [**en ligne**]. 1994, vol. 105, pp. 13-24. Disponible sur : http://www.jstor.org/stable/1260625 (consulté le 22.05.2021)[VE 2][CTX] ; COLLINS. Peddler **[en ligne]. In** : *Collins Dictionary*. Disponible sur : https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/peddler (consulté le 22.05.2021)[EXP 1]	

Fiche n° 3

FRANÇAIS

VE FR	procureur fiscal	
DF	Officier de justice chargé du ministère public dans les juridictions seigneuriales de l'Ancien Régime.	
DOM	droit, histoire, appellation de personne	
CTX	Dès le XVe siècle, dans la plupart des seigneuries, on trouve un sénéchal, un procureur fiscal […] Quant au procureur fiscal, il joue un double rôle. D'une part, il est chargé de défendre les intérêts du public, il fait fonction de substitut du procureur général du Parlement; et, d'autre part, il poursuit le paiement des rentes seigneuriales, il oblige les vassaux à rendre aveu et il peut impunir leurs aveux. Très souvent aussi, il fait fonction de receveur, de riglsseur de la seigneurie: c'est un véritable intendant.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	En Bretagne, au « XVI^{e} siècle, il n'est plus question que la justice soit rendue par le seigneur lui-même. C'est désormais l'affaire de juges de profession. Le sénéchal en est le juge principal et ordinairement le seul juge dans les juridictions bretonnes, qu'elles fussent royales ou seigneuriales. Dans les plus grandes d'entre elles il est assisté d'un ou deux autres officiers portant les titres selon les régions de lieutenants, alloués ou baillis. Dans les juridictions royales le ministère public est représenté par un procureur du roi, et dans les juridictions les plus importantes, par un substitut du procureur du roi. Dans les juridictions seigneuriales, c'est le procureur fiscal qui remplit cette fonction. »
	EXP 2	Selon l'analyse de Donatien Laurent, un procureur fiscal joue un rôle significatif en cachant le crime du meurtre de Louis Le Ravallec en 1734
	USG	Terme obsolète.
RF	TLFi. Procureur fiscal — sous Fiscal **[en ligne]. In** : *Trésor de la Langue Française Informatisé.* Disponible sur : http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?48;s=3943988355 ; (consulté le 15.03.2021) [SEC DF][USG] ; PLESSIX-BUISSET, Christiane. Le Criminel devant ses Juges en Bretagne aux 16e et 17e siècles. 1988, Paris : Éditeur Maloine, p. 13. [EXP 1][USG] ; JARNOUX, Philippe. Le personnel des justices seigneuriales en basse Bretagne au XVIIIe siècle In : *Les justices de village : Administration et justice locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution*. 2003 **[en ligne].** Rennes : Presses universitaires de Rennes. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/books.pur.19028. (consulté le 15.03.2021) [USG] ; LAURENT, Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15^{e} année, no. 1, p. 28. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020) [VE][EXP 2] ; SÉE, Henri. Les classes rurales en Bretagne, du XVIe siècle à la Révolution (suite). Annales de Bretagne [**en ligne**]. 1905, tome 21, numéro 2, pp. 174-207. Disponible sur : https://doi.org/10.3406/abpo.1905.1221 (consulté le 22.05.2021) [VE][CTX]	

Fiche n° 3

ANGLAIS

VE AN	*procureur fiscal* [1], fiscal procurator [2]	
DF	Officer within the institutions of seigneurial justice in France under the *Ancien Régime*	
DOM	droit, histoire, appellation de personne	
CTX	The position of fiscal procurator combined the duties of a public party responsible for the community's interests, such as prosecuting criminals and protecting the interests of minors by appointing guardians, with those of a seigneurial fiscal agent. In the latter capacity the *procureur fiscal* ensured that inhabitants paid their seigneurial dues and generally respected the rights and honors to which the lord laid claim.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	[2] = term used by historian Anthony Crubaugh discusses the institution of "seigneurial justice" on the eve of the French Revolution, and "the person who stood as its quintessence, the procureur fiscal": "The position of fiscal procurator combined the duties of a public party responsible for the community's interests, such as prosecuting criminals [...] with those of a seigneurial fiscal agent. In the latter capacity, the procureur fiscal ensured that the inhabitants paid their seigneurial dues" (p. 327 and note 2, p. 344).
	EXP 2	A corrupt person holding this office plays a key role in the apparent concealment of the murder of Louis Le Ravallec in 1734.
	USG 1	[1] = the untranslated, italicized term, retained in French, is typically found in the academic literature (history)
	USG 2	[2] = not attested outside the writings of historian Anthony Crubaugh. Crubaugh too uses this only rarely.
RF	TLFi. Procureur fiscal — sous Fiscal **[en ligne]. In** : *Trésor de la Langue Française Informatisé.* Disponible sur : http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?48;s=3943988355 ; (consulté le 15.03.2021) [DF] ; CRUBAUGH, Anthony. Local Justice and Rural Society in the French Revolution. Journal of Social History. 2000. Vol. 34, No. 2, pp. 327–350 [VE 1] [VE 2][CTX][EXP 1][USG 1][USG 2] ; LAURENT, Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 28. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020) [EXP 2]	

Fiche n° 4

FRANÇAIS

VE FR	réagrave [1], réaggrave [2]	
DF	Dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et après l'aggrave.	
DO M	religion, droit	
CTX	Bien que lus pendant trois dimanches consécutifs à Langonnet et au Faouët, ils ne décidèrent qu'un seul nouveau témoin à se présenter. […] Aussi ces monitoires furent-ils suivis un an plus tard de nouvelles publications dites « réagraves » menaçant les témoins récalcitrants des foudres de l'excommunication.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	Pour expliquer les termes qui apparaissent dans la définition du terme « réagrave » ou « réaggrave » : le monitoire était une lettre par laquelle un juge ecclésiastique enjoignait aux fidèles, sous peine de sanction, de révéler ce qu'ils savaient de faits intéressant une juridiction religieuse ou séculière. Une monition était un avertissement officiel adressé à une personne ou à une communauté encourant une censure ecclésiastique. Une aggrave était la seconde fulmination d'un monitoire, avec menace des dernières censures de l'Église contre ceux qui se refuseraient à une révélation qu'elle demande.
	EXP 2	Concernant le recours aux monitoires sous l'Ancien Régime : l'autorité judiciaire est obligée de faire appel au pouvoir religieux pour obtenir des renseignements et des témoignages, afin d'identifier les coupables. L'annonce est faite aux prônes de trois dimanches consécutifs, le quatrième, un réagrave est fulminé et ceux qui gardent silence et refusent de témoigner en justice sont menacés d'excommunication. Les monitoires reposent sur la dénonciation.
	USG 1	L'orthographe « réagrave » [1] est souvent attestée (dans plusieurs articles sceintifiques).
	USG 2	L'orthographe « réaggrave » [2] est également attestée (dans deux dictionnaires).
	GRM 1	n.f.
	GRM 2	Il existe des attestations du terme « réagrave » / « réaggrave » en tant que nom masculin. Selon le dictionnaire Littré, « c'est une anomalie sans raison, aggrave étant du féminin ».
RF	DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Réaggrave **[en ligne]. In** : *Dictionnaire de l'Académie française*. 7e édition. 1878. Disponible sur : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A7R0406 (consulté le 22.05.2021) [VE 2][DF][EXP 1][USG 2] [GRM 1] ; DIDEROT, Denis et D'ALEMBERT, Jean Le Rond. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Tome seizième*. Paris : Briasson. 1751-1765. Disponible sur : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50548c/texteBrut (consulté le 1.03.2021) [USG 1] [GRM 1] ; MURACCIOLE, Marie-Madeleine. Quelques aperçus sur la criminalité en Haute-Bretagne dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. In: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest **[en ligne]** Tome 88, no 3, 1981, pp. 305-326. Disponible sur : doi : https://doi.org/10.3406/abpo.1981.3053 (consulté le 15.03.2021) [EXP 2][USG 1] [GRM 2] ; LAURENT, Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec.	

	Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 28. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020)[VE 1][CTX][USG 1] [GRM 1] ; LE LITTRÉ. Réaggrave **[en ligne]. In** : *Dictionnaire de la langue française, par É. Littré*. Disponible sur : https://www.littre.org/definition/r%C3%A9aggrave (consulté le 22.05.2021) [USG 2][GRM 1][GRM 2] ; BOYER, Abel. The New Dictionary – French and English, Abridged. London : Cormon and Blank. 1808, p. 419. Disponible sur : https://books.google.fr/books?id=aitfFpzrDG8C&pg=PA419&lpg=PA419&dq=%22last+comminatio n (consulté le 22.05.2021) [GRM 2].

Fiche n° 4

ANGLAIS

VE AN	last commination [1], the last threatening monitory [2]	
DF	The last commination or last threatening monitory.	
DOM	religion, droit	
CTX	The last commination, the last threatening monitory letters (a church term) for the French *Réagrave*.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP1 EXP 2 USG	A monitory is a letter of warning or admonition, its usage dating back to the 15th century. A commination is the action of threatening divine vengeance. A term used in the French, Roman Catholic Church context.
RF	BOYER, Abel. The New Dictionary – French and English, Abridged. London : Cormon and Blank. 1808, p. 419. Disponible sur : https://books.google.fr/books?id=aitfFpzrDG8C&pg=PA419&lpg=PA419&dq=%22last+commination (consulté le 22.05.2021) [VE 1][VE 2][DF] ; DELETANVILLE, Thomas. Réagrave. In : *A New French Dictionary in Two Parts.* Londres : F. Wingrave. 1794, p. 342. Disponible sur : https://books.google.fr/books?id=O3IoVU_G8JYC&pg=PP331&lpg=PP331&dq=%22last+comminati on (consulté le 22.05.2021)) [VE 1][VE 2][[CTX][USG] ; MERRIAM-WEBSTER. Monitory. **[en ligne]. In** : *Merriam-Webster dictionary*. Disponible sur : https://www.merriam-webster.com/dictionary/monitory#h1 (consulté le 15.03.2021) [EXP 1] ; OXFORD LEXICO. Commination **[en ligne]. In** : *Lexico*. Disponible sur : https://www.lexico.com/definition/commination (consulté le 22.05.2021) [EXP 2]	

Fiche n° 5

FRANÇAIS

VE FR	trève	
DF	Succursale de la paroisse-mère, gouvernée par un *kure* sous l'autorité du *person* ou recteur de la paroisse, fonctionnant à l'instar de celle-ci, avec un territoire, une église tréviale avec fonts baptismaux et cimetière, registres, selon le chanoine Jean Louis Le Floc'h.	
DOM	religion, géographie	
CTX	La trève ecclésiastique est administrée par un curé (vicaire), en breton kure, dépendant du recteur, en breton Person, de la paroisse-mère. A noter que ce curé avait la charge de l'état civil dans la trève, car c'est lui qui remplissait les registres paroissiaux ; la trève était d'ailleurs une paroisse dite aussi : succursale ou fillette de l'église mère ou matrice, dont elle constituait l'annexe spirituelle.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP	Beaucoup de Bretons des XVI^{e}-XVIII^{e} siècles résidaient sur le territoire de ce qui serait ailleurs une « succursale » ou une « fillette » et qui s'appelle en Bretagne une trève. Le terme dérive du breton *treb*, mot polysémique qui s'appliqua d'abord, au haut Moyen Âge, à tout lieu habité ; ensuite, il désigna un quartier formé de plusieurs hameaux ou, pour mieux dire, de « villages ». Au terme de son évolution, au XIIIe siècle, il en vint à qualifier, dans toute la Bretagneune succursale de paroisse.
	USG 1	Terme utilisé uniquement en Bretagne sous l'Ancien Régime
	USG 2	Donatien Laurent dans son article sur la *gwerz* de Louis le Ravallec utilise l'orthographe « trêve » pour ce terme.
	USG 3	Sur les différentes orthographes du mot : ce mot commun à toutes les contrées celtiques où il représente une division territoriale de base n'a pas au moins au départ une connotation ecclésiastique. Au pays de Galles, le mot « tref, tre » est assez fréquent en toponymie. En pays Cornique, le mot « trev, tre » est très fréquent en toponymie également. En Bretagne, on retrouve ce mot en moyen breton (1100-1650) tout d'abord avec le mot *treff*, puis en breton *trev*, le v se prononçant o en fin de mot, qui a pu donner en français trève et paroisse-trèviale, et non trêve qui a un autre sens, mais que l'on retrouve parfois sous la plume de certains auteurs. On trouve le mot vieux-breton *treb* dans les actes du Cartulaire de Redon. On trouve encore en 1478 le « treff de Couhannec en la parouesse de Cavan » et « le treff de Treffgoustat, paroisse de Pléstin » en 1502.
	GRM	n.f.
RF	TANGUY, Daniel. Le Cloître-Pleybe. Cahier 25, La sauvegarde de l'art français [**en ligne**]. 2012. Disponible sur : https://www.sauvegardeartfrancais.fr/projets/le-cloitre-pleyben-eglise-saint-blaise/ (consulté le 22.05.2021) [VE][DF] ; CAOUISSIN, Eflamm. Les trèves ou paroisses tréviales. Art Gedour – Actualité culturelle et spirituelle en Bretagne [**en ligne**]. 2016. Disponible sur : https://www.argedour.bzh/histoire-les-treves-ou-paroisses-treviales/ (consulté le 22.05.2021) [VE][CTX][USG3] ; PROVOST, Georges. Une forme spécifique de	

	territorialisation paroissiale : les chapelles de quartier bretonnes. In : MERDRIGNAC, B., PICHOT, D., PROVOST, G. et PLOUCHART, L. (éditeurs). La paroisse, communauté et territoire [**en ligne**]. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 2019, p. 179-195. [EXP][USG 1] ; LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 28. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020) [VE][USG 2].

Fiche n° 5

ANGLAIS

VE AN	parish[1], outlying district of a parish [2]	
DF	A portion of a diocese under the authority of a priest legitimately appointed to secure in virtue of his office for the faithful dwelling therein, the helps of religion.	
DOM	religion, géographie	
CTX	A specific community of the Christian faithful within a diocese, having its own church building, under the authority of a pastor who is responsible for providing ministerial service. Most parishes are formed on a geographic basis.	
ID	ESIT MEM 21 UNA	
Notes	EXP 1	Parish is a general term and is used for areas big and small.
	EXP 2	The Breton term *trève* refers to the outlying districts of a parish that are far from the parish church, which may be served by a succursal church or a chapel of ease. In such cases, in English, it is the type of church that has a term that designates it; the area served by that succursal church or chapel of ease has no specific name. It is called a parish or the outlying district of a parish.
	USG	Roman catholicism
RF	NEW ADVENT. Parish [**en ligne**] In : *New Advent Catholic Encyclopedia.* Disponible sur : https://www.newadvent.org/cathen/11499b.htm (consulté le 22.05.2021) [VE 1][DF] ; UNITED STATES CONFERENCE OF CATHOLIC BISHOPS. Catholic Terms [**en ligne**]. Disponible sur : https://www.usccb.org/offices/public-affairs/catholic-terms (consulté le 22.05.2021) [VE 1][CTX][EXP 1][USG] ; COLLINS. Chapel of ease **[en ligne]. In** : *Collins Dictionary.* Disponible sur : https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/chapel-of-ease (consulté le 22.05.2021) [EXP 2] ; BIBLE DICTIONARIES. Succursal church **[en ligne]. In** : *1910 New Catholic Dictionary*. Disponible sur : https://www.studylight.org/dictionaries/eng/ncd/s/succursal-church.html (consulté le 15.03.2021) [VE 2][EXP 2] [USG].	

B. Glossaire français-anglais

Avertissement au lecteur

Dans ce glossaire, la première ligne contient à gauche les termes en français, suivis de leurs éventuels synonymes, séparés par des virgules, et à droite le ou les termes correspondants en anglais, également séparés par des virgules. Chaque terme fait l'objet, dans la seconde ligne, d'une définition en français.

Toutes les vedettes du glossaire se trouvent dans les lexiques. Par convention, toutes les **vedettes françaises** se présentent en gras. Tous les textes cités se trouvent dans la bibliographie critique.

acte narratif	narrative act

Dans le contexte de la littérature orale, acte de raconter un conte oral dans son contexte traditionnel.

RF : BELMONT, Nicole. Poétique du conte – essai sur le conte de tradition orale. Paris : Gallimard, 1999, 256 p. ; LÉVI-STRAUSS, Claude. La Structure des Mythes. In : Anthropologie structurale. Paris : Librairie Plon, 1958, pp. 227-255.

CTX : études de folklore, anthropologie, ethnologie

NT : Par exemple, Belmont théorise l'acte narratif en considérant sa nature et son contexte (celui d'une « oralité pure ») tandis que Levi-Strauss se focalise sur sa temporalité et son expérience chez une audience (la « double nature » du mythe).

analyse culturelle	cultural analysis

Analyse de la littérature orale dans laquelle les éléments culturels (sensibilités religieuses, personnages typiques, relations entre personnages) sont mis en exergue afin d'élucider ses différents aspects (origines, mentalités, mémoire paysanne, culture orale, oralité).

RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010.

CTX : Dans le domaine des études des traditions orales bretonnes, Donatien Laurent a été l'un des pionniers de ce type d'analyse, focalisant sur les explications des informateurs sur le terrain. Cette méthodologie a été développée par Guillorel en particulier afin de parvenir à une « datation culturelle » des *gwerziou*.

analyse historique	historical analysis

Analyse de la littérature orale dans laquelle les éléments historiques (toponymes, anthroponymes, événements racontés) sont mis en exergue afin d'élucider leurs différents aspects historiques (époque de création, influences des réfecteurs)

RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010.

NT : Les *gwerzioù* sont souvent étudiées dans cette optique, afin d'éclaircir leurs origines en les confrontant avec les archives écrites. Cette analyse comprend notamment ce que Guillorel appelle leur « datation événementielle ».

analyse lexicale	lexical analysis

Analyse des exemples de la littérature orale au niveau du lexique afin de théoriser les influences dialectales et ainsi culturelles et formelles.

RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010.

anthroponyme	anthroponym, name of a person, names of people
Nom de personne. RF : CNRTL. Anthroponyme **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur https://www.cnrtl.fr/definition/anthroponyme (consulté le 15.03.2021) NT : C'est l'un des indices étudiés dans les analyses historiques et lexicales des *gwerzioù*.	
archives écrites, sources écrites, sources manuscrites	written archives, written sources
Documents écrits hors d'usage courant, rassemblés, répertoriés et conservés pour servir à l'histoire d'une collectivité ou d'un individu. RF : CNRTL. archives **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur https://www.cnrtl.fr/definition/archives (consulté le 15.03.2021) NT : C'est la source traditionnelle sur laquelle se fondent typiquement les études historiques.	
archives orales, sources orales	oral archives, oral sources
Contes et chansons des traditions orales ainsi que commentaires des informateurs de ces traditions orales, traités comme sources des études historiques. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010. NT : Dans le monde universitaire anglophone, l'usage des traditions orales en tant qu'archives orales a été proposé notamment par l'historien Robert Darnton.	
audience	audience
Groupe d'auditeurs d'un acte narratif du conteur ou de la chanson du chanteur, issus des exemples de la littérature orale, dont les rôles et les influences sur cette dernière sont diversement théorisés. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010. NT : C'est l'un des éléments de la triade au centre des études de la littérature orale : chanteur ou conteur, chanson ou conte oral, et audience. Par exemple, selon Lévi-Strauss, c'est chez l'audience que le mythe résoudrait les contradictions entre une idéologie culturelle et l'expérience vécue, démontrant ainsi sa double nature. En revanche, selon Mary-Ann Constantine, les expériences vécues et les idéologies culturelles de l'audience contribuent à une fragmentation et à un dédoublement du sens d'une *gwerz*.	

authenticité	authenticity
En ce qui concerne l'origine d'une *gwerz* ou des contes oraux, certitude attachée aux récits ou aux chansons. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010.	
breton, langue bretonne	Breton, Breton language, Brittonic language
Langue celtique traditionnellement parlée dans la partie occidentale de Bretagne, la Basse-Bretagne. Cette langue est divisée en plusieurs dialectes et se situe à une extrémité d'un continuum géographique et linguistique entre divers parlers locaux et le français normatif. RF : OFIS PUBLIK AR BREZHONEG. Histoire. **[en ligne]. In** : http://www.fr.brezhoneg.bzh/4-histoire.htm consulté le 15.03.2021). NT 1 : La *gwerz* est un genre oral de la langue bretonne. NT 2 : Voir « dialectes du breton », « frontière linguistique de Bretagne ».	
catégorie émique, perspective émique	emic category, emic perspective
En ethnologie, anthropologie, folklore et, sciences sociales, catégorie émique s'appuyant sur les concepts et le système de pensée propre aux autochtones. RF : DICTIONNAIRE CORDIAL. Émique **[en ligne]. In** : *Encyclopædia Universalis France, S.A.S*. Disponible sur : https://www.universalis.fr/dictionnaire/emique/ (consulté le 15.03.2021)	
catégorie étique, perspective étique	etic category, etic perspective
En ethnologie, anthropologie, folklore et sciences sociales, catégorie étique appartenant au point de vue de l'observateur. RF : CHAMPEAUX-ROUSSELOT, Marguerite. émique et étique : deux notions entre linguistique et anthropologie. [**en ligne**]. 2017. Disponible sur : https://recherches-entrecroisees.net/2017/04/23/emic-etic-emique-etique/ (consulté le 22.05.2021).	

chanson folklorique, chanson orale, chanson populaire, chanson de tradition orale, chant oral, chant populaire, ballade, poésie chantée, poésie populaire, tradition rhythmée (sic)	folk song, song of the popular tradition, song of an oral traditional, sung poem, sung tradition, ballad, poem of the popular tradition
Chanson recueillie après une période plus ou moins longue de transmission essentiellement orale, auprès des personnes de milieux sociaux typiquement ruraux et modestes. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010. NT 1 : C'est l'un des éléments de la triade au centre des études de la littérature orale : chanteur, chanson orale et audience. NT 2 : Le terme « tradition rhythmée » (sic) est proposé par l'écrivain et journaliste Émile Souvestre par opposition à la « tradition parlée » dans sa collecte des exemples de la littérature orale bretonne au XIX^{e} siècle (SOUVESTRE Émile. Introduction. In : Le Foyer breton [**en ligne**]. Paris : Michel Lévy Frères. 1874, pp. 12-13, 17. Disponible sur : https://archive.org/details/lefoyerbretonco00souvgoog (consulté le 15.11.2020).)	
chanteur, chanteuse	singer
Personne auprès de laquelle sont recueillies les chansons de tradition orale et par qui celles-ci sont transmises de manière typiquement orale dans les contextes traditionnels. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010. NT : Ce personnage est l'un des éléments de la triade au centre des études de la littérature orale : chanteur, chanson et audience.	
collecte	collection
Action de recueillir les contes et les chansons de la littérature orale. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010. NT : Les idéologies des collecteurs, leurs méthodes de collecte et de transcription ont eu une grande influence sur la nature et la qualité des exemples conservés de la littérature orale.	
collectionneur	collector
Personne qui recueille les contes et les chansons de la littérature orale. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010. NT : Parmi les plus célèbres collectionneurs de la littérature orale bretonne au XIX^{e} siècle, on trouve notamment Théodore Hersart de la Villemarqué, François-Marie Luzel, Émile Souvestre et Oscar Havard.	

conte oral, conte populaire, tradition parlée	tale of the popular tradition, tale of the oral tradition

Conte recueilli après une période plus ou moins longue de transmission essentiellement orale, auprès des personnes de milieux sociaux typiquement ruraux et modestes.

RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010.

NT 1 : C'est l'un des éléments de la triade au centre des études de la littérature orale : conteur, conte oral et audience.

NT 2 : Le terme « tradition parlée » est proposé par l'écrivain et journaliste Émile Souvestre par opposition à la « tradition rhythmée » (sic) dans sa collecte des exemples de la littérature orale bretonne au XIX^{e} siècle (SOUVESTRE Émile. Introduction. In : Le Foyer breton [**en ligne**]. Paris : Michel Lévy Frères. 1874, pp. 12-13, 17. Disponible sur : https://archive.org/details/lefoyerbretonco00souvgoog (consulté le 15.11.2020).)

conte-type	tale-type

Reconstruction de la structure narrative d'un récit à partir de ses éléments les plus récurrents, y compris les réalisations régionales — les écotypes —, classés comme « sous-types » ou marqués d'une * dans la classification d'Aarne et Thompson.

SEC RF : ANGELOPOULOS, A., BACOU, M., BELMONT, N., BRU, J. Editorial. In : Nommer/Classer les contes populaires. Langues'O, Cahiers de Littérature Orale, n° 57-58. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. 2005.

NT 1 : Il s'agit de l'unité de base proposée par Antti Aarne et Stith Thompson dans leur outil de classement des contes des traditions orales. Un conte-type est typiquement un ensemble de motifs.

NT 2 : Voir aussi « motif ».

conteur/euse	storyteller
Personne auprès de laquelle sont recueillis les contes de tradition orale et par qui ceux-ci sont transmis de manière typiquement orale dans les contextes traditionnels. RF : CNRTL. Conteur. **[en ligne]. In** : Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/conteur (consulté le 22.05.2021). NT 1 : Ce personnage est l'un des éléments de la triade au centre des études de la littérature orale : conteur, conte et audience. NT 2 : Par exemple, selon l'anthropologue Nicole Belmont : « Les conteurs racontent un récit mémorisé par eux avec leurs propres mots et ils ne raconteront pas deux fois exactement de la même manière. Mais ils le feront en respectant les règles implicites du genre. S'opposent alors, d'un côté, avec le conte, une forme qui a ses règles et une réalisation (une performance) mouvante, toujours renouvelée, de l'autre, avec l'œuvre littéraire, une forme et une structure libres, et une réalisation définitive, close, puisqu'elle est fixée par l'écriture et par le respect qu'on porte à l'écrivain et à son œuvre. Mais la mouvance de l'œuvre orale n'est pas le résultat d'une liberté totale. Les modifications qu'un conteur introduit dans le récit qu'il a reçu d'un autre sont tacitement mises à l'épreuve par la communauté. Compatibles, elles seront intégrées dans la tradition, inopportunes, elles disparaîtront. » (BELMONT, Nicole. Le conte de tradition orale. In : Conte en Bibliothèque. [**en ligne**]. 2005. Disponible sur : https://www.cairn.info/conte-en-bibliotheque--9782765408963-page-13.htm (consulté le 15.03.2021).)	
culture écrite, culture moderne	literate culture, modern culture
Culture qui se caractérise par la prépondérance de l'écriture. RF : LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [**en ligne**]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (consulté le 19.08.2020). NT : La culture écrite s'oppose aux cultures dites orales, rurales, traditionnelles, où l'on suppose que l'oralité prédomine.	
culture orale, milieu paysan	oral culture, traditional
Culture qui se caractérise par la prépondérance de l'oralité. RF : LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [**en ligne**]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (consulté le 19.08.2020). NT : La culture orale s'oppose aux cultures dites écrites et modernes où l'écriture prédomine. Les termes culture orale et milieu paysan sont souvent confondus dans le contexte des recherches sur les *gwerzioù*.	

datation culturelle	cultural dating
Méthode d'analyse des *gwerzioù* consistant en l'étude des informations de nature culturelle qui composent le texte de la *gwerz* (telles que les comportements, les gestes ou sensibilités, certains éléments de culture matérielle) et qui peuvent être datées d'après la confrontation avec des sources écrites. La datation est donnée sous forme d'hypothèse et porte sur la datation de ces informations présentes dans la *gwerz.* RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010, pp. 125-127. NT : Il s'agit de l'une des deux méthodes d'analyse des *gwerzioù* proposée par l'historienne Éva Guillorel.	
datation événementielle	event-based dating
Méthode d'analyse des *gwerzioù* consistant en l'étude et la confrontation des éléments du texte d'une *gwerz* (tels que les toponymes, les anthroponymes, les récits de faits) avec des archives écrites précisément datées. C'est l'événement mis en chanson qui est ainsi daté. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010, pp.120-122. NT : Il s'agit de l'une des deux méthodes d'analyse des *gwerzioù* proposée par l'historienne Éva Guillorel.	
décepteur, fripon, farceur	trickster
Personnage présent dans les mythes de toutes les traditions orales. RF : VALLIER, Gilles-Félix. Le concept du héros imprévisible - système religieux yorùbá (Bénin-Nigeria) Èsù, l'improbable Trickster. Cahier d'Études africaines [**en ligne**]. 2011, No. 4, 204, pp. 811-845. Disponible sur : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02443068/document (consulté le 22.05.2021). NT : Le terme « décepteur » a été proposé par l'anthropologue Claude Lévi-Strauss. (Voir pp. 812-813 de la référence citée ici).	
dialecte du breton	Breton dialect
Variante régionale du breton. RF : CONSTANTINE, Mary-Ann et GUILLOREL, Éva. Miracles and Murders, an introductory anthology of Breton ballads. Oxford : Oxford University Press. 2017, p. 2. NT : On a coutume de distinguer quatre principaux dialectes du breton correspondant aux anciens évêchés bretonnants, bien que du point de vue linguistique ces limites se révèlent souvent arbitraires. Les quatre aires dialectales sont (nommés en breton en ensuite en français) : Leon (Léon), Treger (Trégor), Kerne (Cornouaille) and Gwened (Vannetais).	

domaine français	linguistic and cultural regions within the French state
Ensemble des régions concernées par le catalogue des contes populaires français compilé par Paul Delarue et Marie-Louise Tenèze, qui recouvre un très vaste ensemble en raison de la confusion entre langue française et cultures incluses dans l'État français. RF : BRU, Josiane. Le repérage et la typologie des contes populaires. Pourquoi ? Comment ? Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS [**en ligne**]. 1999, No. 14. Disponible sur : https://journals.openedition.org/afas/319 (consulté le 09.09.2020). NT : le terme a été proposé par l'ethnologue Josiane Bru dans le contexte des études de la littérature orale.	
élaboration inconsciente	unconscious elaboration
Processus par lequel le conte oral est élaboré dans le modèle du conte oral proposé par l'anthropologue Nicole Belmont, qui se sert ici du modèle de travail du rêve de Sigmund Freud et qui comprend les quatre mécanismes qui figurent dans le travail du rêve, à savoir, la condensation, la figuration, le déplacement et l'élaboration secondaire. RF : BELMONT, Nicole. Poétique du conte – essai sur le conte de tradition orale. Paris : Gallimard, 1999, 256 p.	
événement réel, fait réel	real event
Récit des événements et des faits dans une *gwerz*, qui sont datables par le moyen d'une confrontation de ces éléments avec des archives écrites et datées. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010.	
feuille volante	broadsheet
Feuille contenant une chanson bretonne vendue par colportage sur les marchés, dans les foires et les pardons, du XVIII^{e} siècle jusqu'à la fin des années 1950. RF : GIRAUDON, Daniel. Chanteurs de plein vent et chansons sur feuilles volantes en Basse-Bretagne. Ethnologie française [**en ligne**]. 1999, tome 29, no. 1, pp. 22-33. Disponible sur : http://www.jstor.org/stable/40990097 (consulté 22.05.021) ; CONSTANTINE, Mary-Ann et GUILLOREL, Éva. *Miracles and Murders, an introductory anthology of Breton ballads*. Oxford : Oxford University Press. 2017. NT : Cette feuille relate notamment un fait divers, un événement remarquable, une information pratique, une circonstance, un métier, un fait surnaturel, la religion.	

frontière linguistique de Bretagne, limite linguistique entre le breton et le gallo, tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne	linguistic frontier in Brittany, linguistic border between Breton and Gallo, line between Upper and Lower Brittany
Limite linguistique à la fois mouvante dans le temps et pourtant bien concrète pour ceux qui la vivaient au quotidien entre la Basse-Bretagne, à l'ouest, zone traditionnelle de pratique du breton, et la Haute-Bretagne, à l'est, où se parle le gallo. RF : BROUDIC, Fañch. La limite linguistique entre le breton et le gallo [**en ligne**]. 2016. Disponible sur : http://bcd.bzh/becedia/fr/la-limite-linguistique-entre-le-breton-et-le-gallo (consulté le 15.11.2020). NT 1 : Cette limite s'estompe aujourd'hui. NT 2 : Voir aussi « breton », « gallo ».	
gallo	Gallo
Langue romane traditionnellement parlée dans la partie orientale de Bretagne, la Haute-Bretagne. RF : BROUDIC, Fañch. La limite linguistique entre le breton et le gallo [**en ligne**]. 2016. Disponible sur : http://bcd.bzh/becedia/fr/la-limite-linguistique-entre-le-breton-et-le-gallo (consulté le 15.11.2020). NT 1 : Cette langue est divisée en plusieurs dialectes et se situe à une extrémité d'un continuum géographique et linguistique entre divers parlers bretons et le français normatif. NT 2 : Voir aussi « breton », « frontière linguistique de Bretagne ».	
***gwerz, goers, gwerzioù, gwerziou*, complainte bretonne**	*gwerz*, ballad, *gwerzioù*, *gwerziou*
Ancienne complainte historique en langue bretonne à dimension profane. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e}–XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010, p. 68. NT : Le sens du mot *gwerz* est large et flou. La définition proposée ici est celle d'Éva Guillorel. GRM : *gwerz, goers* = n.f. transcription du mot en langue bretonne *gwerzioù, gwerziou* = n.f.pl. transcription du mot en langue bretonne.	

histoire des mentalités	history of *mentalités*
Courant historiographique du XX^{e} siècle visant de manière générale à reconstituer l'histoire de toutes formes de pensées, croyances et sentiments, comme étant constitutifs de la vision du monde propre à une époque. RF : CAROF, Solenn. L'école des Annales Histoire et sciences sociales **[en ligne]. In** : Sciences humaines, Hors-série n^{o} 6, octobre-novembre. 2007. Disponible sur : https://www.scienceshumaines.com/l-ecole-des-annales-histoire-et-sciences-sociales_fr_21364.html (consulté le 15.03.2021). NT : Selon la référence citée ci dessus : « en 1929 […] Lucien Febvre et Marc Bloch décident de créer leur propre revue, Annales d'histoire économique et sociale. Les deux historiens défendent un nouveau projet historique qui va bouleverser la discipline. Leurs recherches rompent avec l'histoire traditionnelle. Alors que cette dernière s'intéressait aux guerres, aux batailles, aux grands hommes et à la glorification de la nation, les penseurs des Annales veulent étudier l'histoire des sociétés. Désormais, les questions économiques, démographiques et sociales sont au cœur des recherches historiographiques. Les historiens étudient la manière dont les individus vivaient, travaillaient et mouraient à leur époque. Mais aussi les croyances, les représentations et les mœurs. L'étude des mentalités, développée par Marc Bloch dans Les Rois thaumaturges (1924), va ainsi prendre une ampleur sans précédent. Mais ce projet d'une histoire sociale ne pouvait se faire sans l'apport des autres sciences sociales. Les deux historiens vont donc chercher à réaliser une « histoire globale », couvrant tous les aspects — sociologiques, économiques et démographiques — d'une même époque. C'est ce projet qui va donner son orientation aux penseurs des Annales. »	
informateur	informant
Personne choisie en raison de son appartenance à une communauté ethnique, linguistique ou un groupe social pour fournir des renseignements à un enquêteur. RF : CNRTL. Informateur **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://cnrtl.fr/definition/informateur (consulté le 15 mars 2021)	
justice seigneuriale	seigneurial justice, seigneurial justice system
Justice, apparue à la fin du X^{e} siècle, dérivant de la justice publique franque et de la délégation aux comtes, à l'époque carolingienne, de pouvoirs judiciaires étendus, et dont la compétence recouvre toutes les causes nées sur le territoire de la seigneurie. RF : Encyclopédie Universalis, https://www.universalis.fr/encyclopedie/justice-seigneuriale/ (consulté le 20.05.2021) NT : Sous l'Ancien Régime, la plupart des historiens accordent à la justice seigneuriale un caractère plutôt rural. Elle le doit objectivement à l'emprise seigneuriale sur les campagnes. Sa concurrente la justice royale était plus présente en ville et moins dans les campagnes, où elle dégageait d'autant l'espace judiciaire. RF : FOLLAIN, Antoine. Justice seigneuriale, justice royale et régulation sociale du xve au xviiie siècle : rapport de synthèse. In: *Les justices de village : Administration et justice locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution*. 2003 **[en ligne].** Rennes : Presses universitaires de Rennes, pp. 9-58. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/books.pur.19028. (consulté le 15.03.2021).	

lande	moor, moorland, heath, heathland
Terre inculte et le plus souvent sans relief de la zone tempérée, résultant généralement de la dégradation de la forêt, où poussent des plantes sauvages, parfois quelques arbres ; partie de l'espace correspondante ; milieu géographique et social correspondant. RF : CNRTL. Lande **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://cnrtl.fr/definition/lande (consulté le 15.03.2021)	
littérature orale, tradition orale, tradition populaire, genre oral	oral literature, oral tradition, popular tradition, oral genre, folk tradition
Façon de préserver et de transmettre l'histoire, la loi et la littérature de génération en génération dans les sociétés humaines qui n'ont pas de système d'écriture ou qui, dans certaines circonstances, choisissent ou sont contraintes de ne pas l'utiliser. RF : TENÈZE, Marie-Louise. Introduction à l'étude de la littérature orale : le conte. In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. [**en ligne**], 24e année, N. 5, 1969. pp. 1104-1120. Disponible sur : https://doi.org/10.3406/ahess (consulté le 15.03.2021). NT 1 : Les acceptions de ces termes varient en fonction de la théorie et du théoricien. Ainsi, Marie-Louise Tenèze (qui, avec Paul Delarue, avait compilé le Catalogue des contes populaires du domaine français) cite le folkloriste Paul Sébillot qui « ne formule aucune définition explicite, reposant sur des critères nettement dégagés » pour expliquer le terme « littérature orale ». Parmi ces critères Tenèze cite notamment trois, dégagés par Sébillot et par sociologue Marcel Mauss : d'abord ces genres oraux sont « un moyen de communication entre les hommes », qui possèdent, ensuite, « à quelque degré que ce soit, une organisation esthétique ». Enfin, Mauss et Sébillot décrivent une troisième caractéristique de la littérature orale : elle « est faite pour être répétée », possédant une « fixité relative de la forme ». NT 2 : Deux formes principales de la littérature orale sont le conte oral (par exemple, le mythe) et la chanson orale (par exemple, la *gwerz* en Bretagne).	
mémoire populaire, mémoire paysanne	popular memory, peasant memory
Mémoire collective accessible par la recherche sur le terrain. RF : LAURENT Donatien. La gwerz de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 19. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020). NT 1 : La notion de mémoire populaire trouve sa base théorique dans les écrits de l'histoire des mentalités (voir « histoire des mentalités », « mentalités » et « théorisation » dans ce glossaire). NT 2 : Le terme est utilisé par l'ethnologue Donatien Laurent et les chercheurs qui étudient les *gwerzioù*. Il s'agit des exemples de la littérature orale et de leurs commentaires fournis par les informateurs dont les mémoires personnelles forment et sont formées par la mémoire populaire.	

mémorisation	memor(ial)ization
Fonction de la mémoire par laquelle le sujet fixe les phénomènes vécus, les connaissances diverses, etc. soit spontanément, soit à l'aide de procédés mnémotechniques ou méthodiques ». RF : LAURENT Donatien. La gwerz de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 19. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020) ; CNRTL. Mémorisation **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/memorisation (consulté le 15 mars 2021) NT : Le terme est proposé par l'ethnologue Donatien Laurent dans le contexte des recherches sur terrain sur les *gwerzioù*. Dans le contexte des *gwerzioù*, il s'agit de la mémorisation des chansons orales, acte rendu plus facile par la forme particulière de ce genre et par la répétition qui caractérise cette forme.	
mentalité	*mentalité*, mentality
Ensemble des manières habituelles de penser et de croire et des dispositions psychiques et morales caractéristiques d'une collectivité et communes à chacun de ses membres et qui font l'objet d'études des historiens des mentalités. RF : : CNRTL. Mentalité **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/mentalit%C3%A9 (consulté le 22.05.2021). NT : Voir aussi « histoire des mentalités ».	
mode de transmission	transmission mode, mode of transmission
Dans le contexte de l'ethnologie et de l'anthropologie, ensemble des manières, courantes dans un groupe social, de faire passer des connaissances culturelles d'une génération à l'autre. RF : CNRTL. Transmission **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur https://www.cnrtl.fr/definition/transmission (consulté le 15.03.2021) NT : Voir aussi « transmission orale ».	
motif	motif
Élément narratif qui perdure dans une tradition orale. RF : THOMPSON, Stith. Motif-Index of Folk Literature. Bloomington : Indiana University Press. 1955–1958, NT 1 : Un motif peut être un personnage, ses actions ou encore une situation typique. Il forme la base de la classification des contes-types par les folkloristes Antti Aarne et Stith Thompson, un conte-type étant un ensemble des motifs NT 2 : Sur le plan théorique, l'on peut opposer le motif d'Aarne et Thompson au mythème de Lévi-Strauss. NT 3 : Voir aussi « conte-type ».	

mythème	mytheme
Énoncé élémentaire constitutif d'un mythe. RF : LÉVI-STRAUSS, Claude. La Structure des Mythes. In : Anthropologie structurale. Paris : Librairie Plon, 1958, pp. 227-255. NT : Terme proposé par l'anthropologue Claude Lévi-Strauss dans sa théorisation du mythe. Sur le plan théorique, on peut opposer le mythème de Lévi-Strauss au motif d'Aarne et Thompson.	
oralité	orality
Communication ou transmission de vive voix d'un message, d'une connaissance, de contes et chants oraux, par un locuteur à un auditoire. RF : LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [en ligne]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (consulté le 19.08.2020). NT : D'une civilisation à une autre, d'une culture à une autre, cette façon de communiquer peut être adoptée à plus ou moins grande échelle. On peut ainsi parler de l'oralité d'une tradition, transmise de bouche à oreille pour alimenter une mémoire ancestrale et non écrite.	
pensée mythique	mythical thought
Logique propre au mythe, étant donné sa double nature, à la fois historique et irréversible d'une part, et « anhistorique » et réversible d'autre. RF : LÉVI-STRAUSS, Claude. La Structure des Mythes. In : Anthropologie structurale. Paris : Librairie Plon, 1958, pp. 227-255. NT : La pensée mythique se situe dans le modèle du mythe de l'anthropologue Claude Lévi-Strauss et fournit une sorte d'« outil logique » qui pourrait résoudre des contradictions entre l'expérience vécue et des croyances culturelles.	
personnage principal	principal character
Chacun(e) des personnes, des animaux ou d'autres êtres anthropomorphiques qui figurent dans une œuvre de la littérature orale. RF : CNRTL. Personnage **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* https://www.cnrtl.fr/definition/personnage Disponible sur (consulté le 15.03.2021)	
plurilinguisme	multilingualism
État d'un individu ou d'une communauté qui utilise concurremment plusieurs langues selon le type de communication ; situation qui en résulte. RF : CNRTL. Plurilinguisme **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur https://www.cnrtl.fr/definition/plurilinguisme (consulté le 15.03.2021)	

réfecteur	innovator [of an oral tradition]
Conteur ou chanteur qui transmettent un exemple d'un genre oral en introduisant des changements, fût-ce délibérément ou accidentellement. RF : LAURENT Donatien. La gwerz de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 19. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020)	
réfection	modification [of an oral tradition], change [of an oral tradition], innovation [within an oral tradition]
Processus, délibéré ou accidentel, par lequel sont introduits des changements dans un exemple d'un genre oral au cours de sa transmission orale. RF : LAURENT Donatien. La gwerz de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 19. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020)	
région culturelle	cultural region
Cadre épistémologique souvent utilisé dans les études des *gwerzioù*, emprunté à la géographie humaine qui le fournit comme objet de recherche au lieu du pays. RF : ARIÈS, Philippe. L'Histoire des Mentalités. In : LE GOFF, Jacques. La Nouvelle Histoire. Bruxelles : Éditions Complexe, 2006, pp. 167-190 ; POSTIC F., LAURENT D., SIMON J-F., VEILLARD J-Y. Reconnaissance d'une culture régionale : la Bretagne depuis la Révolution. Ethnologie française [**en ligne**]. 2003, no. 3, vol. 33, pp. 381-389. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2003-3-page-381.htm (consulté le 08.09.2020). NT : Par exemple, la Bretagne peut être conçue comme une région culturelle.	
répétition	repetition
Outil stylistique qui caractérise la littérature orale, la rendant ainsi « aisément mémorisable ». Il s'agit de la reproduction à des intervalles réguliers d'un même son, mot, phrase, etc. dans un exemple d'une tradition orale. RF : GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVIe–XVIIIe siècles). Rennes : Dastum, 2010, pp. 70-72, 105-106, 111.	
revitalisation linguistique	linguistic revitalization
Face au déclin de la transmission et de l'usage social d'une langue, mouvement en faveur de sa préservation qui promeut son usage dans tous les domaines et qui essaie de généraliser sa pratique dans le territoire où elle était traditionnellement parlée. RF : CALVEZ, Ronan. Les mots et les causes : le paradoxe breton. In : Langues et cité [**en ligne**]. 2010, n°. 17, p. 3. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/content/download/93552/file/lc_17_breton_def.pdf?inLanguage=fre-FR#:~:text (consulté le 15.03.2021)	

sonioù, soniou	*sonioù, soniou*
Chants d'amour, douces élégies, refrains de danse, jeux et rondes enfantines de tradition orale, contrairement aux gwerzioù qui racontent des événements violents et des mœurs demi-barbares d'autrefois en Bretagne. RF : LUZEL, François-Marie. Chants populaires de la Basse-Bretagne, t. II [**en ligne**]. Lorient : Corfmat. 1874, p. vi-vii. Disponible sur : https://archive.org/details/gwerzioubreiziz02luzegoog/page/n16/mode/2up (consulté le 24.11.2020).	
terrain	field
Ensemble de lieux que l'on étudie, où se situe ce que l'on étudie, où se situent l'action, les problèmes concrets, les réalités, par opposition au laboratoire ou au bureau. RF : CNRTL. Terrain **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/terrain (consulté le 15.03.2021) COL : recherches sur le terrain	
théorisation	theorization
Mise en théorie d'opinions, de jugements, de faits observés. RF : CNRTL. Théorisation **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/théorisation (consulté le 15.03.2021) NT : Les termes dans ce glossaire ont tous des sens divers selon la manière de leur théorisation.	
toponyme	toponym
Nom de lieu de localité. RF : CNRTL. Toponyme **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/toponyme (consulté le 15.03.2021)	
transcription	transcription
Représentation d'unités phoniques ou graphiques au moyen de signes, d'un alphabet, d'une écriture différents. RF : CNRTL. Transcription **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur : https://www.cnrtl.fr/definition/transcription (consulté le 15.03.2021)	

transmission orale	oral transmission
Manière de faire passer des connaissances culturelles d'une génération à l'autre. RF : CNRTL. Transmission **[en ligne]. In** : *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.* Disponible sur https://www.cnrtl.fr/definition/transmission (consulté le 15.03.2021) ; LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [en ligne]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (consulté le 19.08.2020). NT 1 : Ce mode de transmission serait courant dans une culture orale, mais peut se trouver également dans les cultures écrites, dans les contextes où l'oral est privilégié plutôt que l'écrit. NT 2 : Voir aussi « mode de transmission ».	
travail du conte	*pas de traduction*
Processus de l'élaboration du conte oral dans une « oralité pure » par les quatre mécanismes qui fonctionnent dans le travail du rêve, à savoir, la condensation, la figuration, le déplacement et l'élaboration secondaire. RF : BELMONT, Nicole. Poétique du conte – essai sur le conte de tradition orale. Paris : Gallimard, 1999, 256 p. NT 1 : Ce concept est proposé par l'anthropologue Nicole Belmont, calqué sur l'idée du travail du rêve proposée par Freud. NT : Voir aussi « travail du rêve ».	
travail du rêve	dream-work, dream work
Opération qui permet de transformer les pensées latentes d'un rêve en contenu manifeste du rêve, tel que celui-ci se présente au rêveur. RF : SCHNEIDER, John A. Du travail du rêve de Freud au travail de la rêverie de Bion : l'évolution de la conception du rêve dans la théorie psychanalytique. L'Année psychanalytique internationale [**en ligne**]. 2011, no. 1, pp. 103-126. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-l-annee-psychanalytique-internationale-2011-1-page-103.htm (consulté 22.05.2021). NT : concept proposé par Freud.	

C. Lexiques

Avertissement au lecteur

Ces deux lexiques sont présentés en trois colonnes. Dans le premier lexique, celles-ci sont occupées respectivement par le terme anglais, son ou ses synonyme(s) et le(s) terme(s) français ; dans le second lexique, par le terme français, son ou ses synonyme(s) et le(s) terme(s) anglais.

Sauf mention contraire, indiquée comme suit : (UK), tous les termes anglais appartiennent à l'anglais américain.

Les **termes faisant l'objet d'une fiche terminologique** sont présentés en gras et soulignés tandis que les **termes figurant dans le glossaire** sont simplement en gras. Les *termes dans une autre langue que le français ou l'anglais* apparaissent en italique.

1. Lexique français-anglais

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
accusateur		accuser
accuzée [*sic*]	accusé/e	accused
acte narratif		**narrative act**
acte notarié		notarial deed
adent		face down
affabulation		fabrication, imaginative reworking
analyse culturelle		**cultural analysis**
analyse historique		**historical analysis**
analyse lexicale		**Lexical analysis**
Ancien Régime		Ancien Régime
ancienne société bretonne		ancient Breton society, old Breton society
anthroponyme		**anthroponym, name of a person, names of people**
apparition		apparition
archétype		archetype
archive criminelle		judicial archives, criminal archives
archive judiciaire		judicial archives
archives départementales du Morbihan		departmental archives of Morbihan
archives écrites		**written archives**
archives orales		**oral archives**
arrêt		ruling
assigner (qn à)		to summons (sb)
audience		**audience**
aumoner [*sic*]		to offer
authenticité		**authenticity**

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
avoit [*sic*]		had
ballade		**ballad**
Barrégan	Barregan, Baregant, Barregant	Barrégan, Barregan, Baregant, Barregant
bas		stocking
Basse-Bretagne		Lower Brittany
bourg		town
Breton, langue bretonne		**Breton,** **Breton language,** **Brittonic language**
bretonnant/e		Breton-speaking
bruit commun		hearsay
cadavre		corpse, dead body
cadre théorique		theoretical framework
cantique		canticle, hymn
catégorie émique		**emic category**
catégorie étique		etic category
Cavan		Cavan
chanson de tradition orale		**song of an oral tradition**
chanson folklorique		**folk song**
chanson orale		**song of the oral tradition**
chanson populaire		**song of the popular tradition**
chant oral		**song of an oral tradition**
chant populaire		**song of the popular tradition**
chant-type		song-type
chanteur, chanteuse		**singer**

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
chirurgien juré		**sworn surgeon**
cizure [*sic*]		break
collecte		**collection**
collectionneur		**collector**
colombe		dove
comme sit est [*sic*]		as stated above
commune		commune
complainte ancienne		ancient ballad, old ballad
complainte bretonne	***gwerz, goers***	**Breton ballad,** ***gwerz***
complainte historique	*gwerz*	historical ballad
comportement populaire		folk behavior, folk ways
composition		composition
conspiration de Pontcallec		Pontcallec conspiracy
conte oral		**tale of the oral tradition**
conte populaire		**tale of the popular tradition**
conte-type		**tale-type**
conteur, conteuse		**storyteller**
contexte géographique		geographic context
contexte socioculturel		sociocultural context
cornouaillais		Cornish
cote		file number
couplet		verse
croyance culturelle		cultural belief
culotte		breeches
culture écrite	**culture moderne**	literate culture

VEDETTE FR	**SYNONYME/S**	**VEDETTE AN**
culture matérielle		material culture
culture moderne		modern culture
culture orale	**milieu paysan**	**oral culture**
curé		parish priest
datable		datable
datation		dating
datation culturelle		**cultural dating**
datation événementielle		**event-based dating**
décepteur		**trickster**
déffunct [*sic*]	défunt/e	deceased
demandeur		plaintiff
demi-barbare		semi-barbaric
dénoncy		denunciation
déposition		deposition
dialecte vannetais		Vannetais dialect
dialectes du breton		**Breton dialects**
distique		distich, couplet
document écrit		written document
domaine français		**linguistic and cultural regions within the French state**
dossier		case file
drame		tragic event, event
écarter [les] preuves		to exclude evidence
ecclésiastique		ecclesiastical
élaboration inconsciente		**unconscious elaboration**
Ellé		Ellé

VEDETTE FR	**SYNONYME/S**	**VEDETTE AN**
entherinement [*sic*]	entérinement	ratification
époque moderne		modern period
estoit [*sic*]	était	was
estre [*sic*]	être	be
état civil		civil status
ethnologique		ethnologic
étoffe		cloth
événement réel	**fait réel**	**real event**
explication magique		magical explanation
faire grief à qn de		to reproach sb with
fait divers authentique		authentic news story, authentic news item, authentic story
fait réel	**événement réel**	**real event**
farceur		**trickster**
feuille volante		**broadsheet**
filandière		spinner
folklore		folklore
folkloriste		folklorist
formule strophique		strophic form
fripon		**trickster**
frontière linguistique de Bretagne	**limite linguistique entre le breton et le gallo,** **tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne**	**linguistic frontier in Brittany,** **linguistic border between Breton and Gallo,** **line between Upper and Lower Brittany**
fulminer		send out
gallo		**Gallo**

VEDETTE FR	**SYNONYME/S**	**VEDETTE AN**
gallois/e		Gallo-language, of the Gallo language, of/in Gallo
genre oral	**littérature orale,** **tradition orale,** **tradition populaire**	**oral genre,** **oral literature,** **oral tradition,** **popular tradition,**
genre poétique		poetic genre
goers	**complainte bretonne,** ***gwerz***	***gwerz***
grand chemin		wide road
greffier		clerk
grosse		enforcement order
guaitres [sic]	guêtre/s	gaiter(s)
gwerz	**complainte bretonne,** ***goers***	***gwerz,*** **Breton ballad**
gwerzioù	***gwerziou***	***gwerzioù,*** ***gwerziou***
hardes		rags, vestiges of clothing
Haute-Bretagne		Upper Brittany
Hennebont		Hennebont
hiérarchie sociale		social hierarchy
histoire culturelle		cultural history
histoire des mentalités		**history of *mentalités*,** ***histoire des mentalités***
histoire sociale		social history
hommicide [*sic*]	homicide	homicide, murder
hors histoire		ahistoric
huissier audiancier [*sic*]	huissier audiencier	*huissier audiancier* (sic, a Justice official)
hypothèse		hypothesis
identité sociale		social identity
illettré		illiterate

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
incestueux		incestuous
incontinent		forthwith
indice chronologique		chronological index
infanticide		infanticide
informateur		**informant**
informe		poorly drafted
inhumation		burial, inhumation
institution judiciaire		judicial institution
instruction		investigation, examination
instruire (contre qn)		to investigate (sb)
instruire (qch)		to examine (sthg), to investigate (sthg)
interpeller		to adjure
juge		judge
juge royal		judge of the royal court
juge seigneurial		judge of a seigneurial court
juridiction		jurisdiction
juridiction seigneuriale		seigneurial jurisdiction
Justice	justice	justice system
justice divine		divine justice
justice seigneuriale		**seigneurial justice,** **seigneurial justice system**
lande		**moor,** **moorland,** **heath,** **heathland**
Langonnet		Langonnet
langue bretonne		Breton language, Brittonic language
langue celtique		Celtic language

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
Le Faouët		Le Faouët
Le Saint		Le Saint
lettre de grâce		letter of remission
lettre monitoriale	**réagrave,** **monitoire**	**monitory**
limite linguistique entre le breton et le gallo	**frontière linguistique de Bretagne,** **tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne**	**linguistic border between Breton and Gallo,** **linguistic frontier in Brittany,** **line between Upper and Lower Brittany**
littérature orale	**genre oral** **tradition orale,** **tradition populaire**	**oral literature,** **oral genre,** **oral tradition,** **popular tradition**
littérature orale bretonne		Breton oral literature
marchand voiturier		**peddler**
matrice cadastrale		cadaster, cadastre (UK)
maudire		curse
mélodie		melody
mémoire paysanne		**peasant memory**
mémoire populaire		**popular memory**
mémorisation		**memor(ial)ization**
mentalité		***mentalité*,** **mentality**
mesnager		small landowner
milieu paysan		peasant milieu
mode de transmission		**transmission mode,** **mode of transmission**
Moëlou		Moëlou
monitoire	**lettre monitoriale,** **réagrave**	**monitory**

VEDETTE FR	**SYNONYME/S**	**VEDETTE AN**
Monseigneur		Monsignor
motif		**motif**
mythème		**mytheme**
noblesse bretonne		Breton nobility, Breton nobles
office seigneurial		seigneurial office
oralité		**orality**
pardon		*pardon*
Parlement		*Parlement* [the High Court]
parler local		local dialect
paroisse		parish
partie civile (être)		to seek criminal indemnification, to make an accusation with all its legal entailments
pensée mythique		**mythical thought**
personnage principal		**principal character**
perspective émique		**emic perspective**
perspective étique		**etic perspective**
petite noblesse		lower nobility, minor nobility, lesser nobility
pièce		document
plainte		complaint
plurilinguisme		**multilingualism**
poésie chantée		**sung poem,** **sung poetry**
poésie populaire		**oral poetry,** **oral tradition poetry,** **poetry of the popular tradition,** **poetry of the oral tradition**
Porsqueul	Portzcoeul [*sic*]	Porsqueul, Portzcoeul [sic]
pourpoint		doublet

VEDETTE FR	**SYNONYME/S**	**VEDETTE AN**
pratique funéraire		funerary practice
présidial		presidial court
preuve		evidence
prise de corps		arrest
procédure criminelle		criminal proceedings, criminal procedure
procès		proceedings, trial
procès-verbal		report
procureur		prosecutor, attorney
procureur du roi		Crown Prosecutor, royal solicitor, *procureur du roi*
procureur fiscal		***procureur fiscal*,** **fiscal procurator**
procureur général du roi		Crown prosecutor, *procureur général du roi*
quatrain		quatrain
réagrave	**réaggrave**	**last commination**
réalité historique		historical reality
réalité matérielle		material reality
récit légendaire		legend
recueil		anthology, collection
réfecteur		**innovator [of an oral tradition]**
réfection		**modification [of an oral tradition],** **change [of an oral tradition],** **innovation [within an oral tradition]**
région culturelle		**cultural region**
registre paroissial		parish register
reliquaire		reliquary
relique		relic

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
répétition		**repetition**
requête		petition
revitalisation linguistique		**linguistic revitalization**
rumeur		rumor
Saint-Fiacre		Saint-Fiacre
sainte Barbe		Saint Barbara
seigneur		Lord
sénéchal		seneschal
sénéchaussée		seneschalty
sensibilité religieuse		religious sensibility
sépulture		burial, inhumation
serge		serge
sergent		sergeant
série B		Series B
serment		oath
société paysanne		peasant society
société rurale		rural society
société traditionnelle		traditional society
sommer		to adjure
sonioù	***soniou***	***sonioù***
source écrite	**source manuscrite**	**written source**
source historique		historical source
source manuscrite	**source écrite**	**written source**
source orale		**oral source**
statut social		social status

VEDETTE FR	**SYNONYME/S**	**VEDETTE AN**
suppliant		petitioner
supplique		petition
témoignage		testimony, evidence
terrain		**field**
théorisation		**theorization**
toille [*sic*]	toile	canvas
toponyme		**toponym**
tourmenter		torment
tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne	**frontière linguistique de Bretagne,** **limite linguistique entre le breton et le gallo**	**line between Upper and Lower Brittany,** **linguistic border between Breton and Gallo,** **linguistic frontier in Brittany**
tradition orale	**tradition populaire,** **littérature orale,** **genre oral**	**oral tradition,** **oral literature,** **oral genre,** **popular tradition**
tradition orale bretonne		Breton oral tradition
tradition parlée		**spoken tradition**
tradition populaire	**tradition orale,** **littérature orale,** **genre oral**	**popular tradition,** **oral literature,** **oral genre,** **oral tradition**
tradition rhythmée		**sung tradition**
transcription		**transcription**
transmission orale		**oral transmission**
travail du conte		***pas de traduction***
travail du rêve		dream-work, dream work
trêve [*sic*]	**trève**	**parish,** **outlying district of a parish**
tribunal seigneurial		court of the seigneurial justice system
vacqué [*sic*]		performed

VEDETTE FR	SYNONYME/S	VEDETTE AN
veillée		evening gathering
vers		verse
version manuscrite		handwritten version, manuscript version
vicomte		Viscount
Villeneuve-Lohéac		Villeneuve-Lohéac
visite du corps		autopsy

2. Lexique anglais-français

VEDETTE AN	**SYNONYME/S**	**VEDETTE FR**
accused		accuzée [*sic*], accusé/e
accuser		accusateur
adjure		interpeller, sommer
ahistoric		hors histoire
Ancien Régime		Ancien Régime
ancient ballad	old ballad	complainte ancienne
ancient Breton society	old Breton society	ancienne société bretonne
anthology	collection	recueil
anthroponym	**name of a person, names of people**	**anthroponyme**
apparition		apparition
archetype		archétype
arrest		prise de corps
as stated above		comme sit est [*sic*]
audience		**audience**
authentic news story	authentic news item, authentic story	fait divers authentique
authenticity		**authenticité**
autopsy		visite du corps
ballad		**ballade**
Barrégan	Barregan, Baregant, Barregant	Barrégan, Barregan, Baregant, Barregant
be	être	estre [*sic*]
break		cizure [*sic*]
breeches		culotte

VEDETTE AN	SYNONYME/S	VEDETTE FR
Breton	**Breton language,** **Brittonic language**	**Breton,** **langue bretonne**
Breton ballad	***gwerz***	**complainte bretonne,** ***gwerz***
Breton dialects		**dialectes du breton**
Breton nobility	Breton nobles	noblesse bretonne
Breton oral literature		littérature orale bretonne
Breton oral tradition		tradition orale bretonne
Breton-speaking		bretonnant/e
broadsheet		**feuille volante**
burial	inhumation	inhumation, sépulture
cadaster	cadastre (UK)	matrice cadastrale
canticle	hymn	cantique
canvas	toile	toille [*sic*]
case file		dossier
Cavan		Cavan
Celtic language		langue celtique
chronological index		indice chronologique
civil status		état civil
clerk		greffier
cloth		étoffe
collection		**collecte**
collector		**collectionneur**
commune		commune
complaint		plainte
composition		composition
Cornish		cornouaillais

VEDETTE AN	**SYNONYME/S**	**VEDETTE FR**
corpse	dead body	cadavre
court of the seigneurial justice system		tribunal seigneurial
criminal proceedings	criminal procedure	procédure criminelle
Crown Prosecutor	royal solicitor, *procureur du roi*	procureur du roi
Crown prosecutor	*procureur général du roi*	procureur général du roi
cultural analysis		**analyse culturelle**
cultural belief		croyance culturelle
cultural dating		**datation culturelle**
cultural history		histoire culturelle
cultural region		**région culturelle**
curse		maudire
datable		datable
dating		datation
deceased	défunt/e	déffunct [*sic*]
denunciation		dénoncy
departmental archives of Morbihan		archives départementales du Morbihan
deposition		déposition
distich	couplet	distique
divine justice		justice divine
document		pièce
doublet		pourpoint
dove		colombe
dream-work	dream work	**travail du rêve**
ecclesiastical		ecclésiastique
Ellé		Ellé

VEDETTE AN	SYNONYME/S	VEDETTE FR
emic category		**catégorie émique**
emic perspective		**perspective émique**
enforcement order		grosse
ethnologic		ethnologique
etic category		**catégorie étique**
etic perspective		**perspective étique**
evening gathering		veillée
event-based dating		**datation événementielle**
evidence		preuve
examine (sthg)	to investigate (sthg)	instruire (qch)
exclude evidence		écarter [les] preuves
fabrication	imaginative reworking	affabulation
face down		adent
field		**terrain**
file number		cote
folk behavior	folk ways	comportement populaire
folk song		**chanson folklorique**
folklore		folklore
folklorist		folkloriste
forthwith		incontinent
funerary practice		pratique funéraire
gaiter(s)	guêtre/s	guaitres [sic]
Gallo		**gallo**
Gallo-language	of the Gallo language, of/in Gallo	gallois/e
geographic context		contexte géographique

VEDETTE AN	SYNONYME/S	VEDETTE FR
gwerz	**Breton ballad**	***gwerz,*** **complainte bretonne,** ***goers***
gwerzioù, ***gwerziou***	***gwerziou***	***gwerzioù***
had		avoit [*sic*]
handwritten version	manuscript version	version manuscrite
hearsay		bruit commun
Hennebont		Hennebont
historical analysis		**analyse historique**
historical ballad	*gwerz*	complainte historique
historical reality		réalité historique
historical source		source historique
history of *mentalités*	***histoire des mentalités***	**histoire des mentalités**
homicide, murder	homicide	hommicide [*sic*]
huissier audiancier (sic, a Justice official)	huissier audiencier	huissier audiancier [*sic*]
hypothesis		hypothèse
illiterate		illettré
incestuous		incestueux
infanticide		infanticide
informant		**informateur**
innovator [of an oral tradition]		**réfecteur**
investigate (sb)		instruire (contre qn)
investigation	examination	instruction
judge		juge
judge of a seigneurial court		juge seigneurial
judge of the royal court		juge royal

VEDETTE AN	**SYNONYME/S**	**VEDETTE FR**
judicial archives		archive judiciaire
judicial archives	criminal archives	archive criminelle
judicial institution		institution judiciaire
jurisdiction		juridiction
justice system	justice	Justice
Langonnet		Langonnet
last commination	**last threatening monitory**	**réagrave,** **réaggrave**
Le Faouët		Le Faouët
Le Saint		Le Saint
legend		récit légendaire
letter of remission		lettre de grâce
Lexical analysis		**analyse lexicale**
line between Upper and Lower Brittany	**linguistic border between Breton and Gallo,** **linguistic frontier in Brittany**	**tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne,** **frontière linguistique de Bretagne,** **limite linguistique entre le breton et le gallo**
linguistic and cultural regions within the French state		**domaine français**
linguistic border between Breton and Gallo	**linguistic frontier in Brittany,** **line between Upper and Lower Brittany**	**limite linguistique entre le breton et le gallo,** **frontière linguistique de Bretagne,** **tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne**
linguistic frontier in Brittany	**linguistic border between Breton and Gallo,** **line between Upper and Lower Brittany**	**frontière linguistique de Bretagne,** **limite linguistique entre le breton et le gallo,** **tracé entre la Basse et la Haute-Bretagne**
linguistic revitalization		**revitalisation linguistique**
literate culture	**culture moderne**	**culture écrite**

VEDETTE AN	**SYNONYME/S**	**VEDETTE FR**
local dialect		parler local
Lord		seigneur
Lower Brittany		Basse-Bretagne
lower nobility	minor nobility, lesser nobility	petite noblesse
magical explanation		explication magique
material culture		culture matérielle
material reality		réalité matérielle
melody		mélodie
memor(ial)ization		**mémorisation**
mentalité	**mentality**	**mentalité**
modern culture		**culture moderne**
modern period		époque moderne
modification [of an oral tradition]	**change [of an oral tradition], innovation [within an oral tradition]**	**réfection**
Moëlou		Moëlou
monitory		**monitoire**
Monsignor		Monseigneur
moor	**moorland, heath, heathland**	**lande**
motif		**motif**
multilingualism		**plurilinguisme**
mytheme		**mythème**
mythical thought		**pensée mythique**
narrative act		**acte narratif**
notarial deed		acte notarié
oath		serment

VEDETTE AN	SYNONYME/S	VEDETTE FR
offer		aumoner [*sic*]
oral archives		**archives orales**
oral culture	**milieu paysan**	**culture orale**
oral genre	**oral literature,** **oral tradition,** **popular tradition**	**genre oral,** **littérature orale,** **tradition orale,** **tradition populaire**
oral literature	**oral genre,** **oral tradition,** **popular tradition**	**littérature orale,** **genre oral** **tradition orale,** **tradition populaire**
oral poetry	**oral tradition poetry,** **poetry of the popular tradition,** **poetry of the oral tradition**	**poésie populaire**
oral source		source orale
oral tradition	**oral literature,** **oral genre,** **popular tradition**	**tradition orale,** **tradition populaire,** **littérature orale,** **genre oral**
oral transmission		**transmission orale**
orality		**oralité**
pardon		pardon
parish		paroisse
parish	**outlying district of a parish**	**trêve [*sic*],** **trève**
parish priest		curé
parish register		registre paroissial
Parlement [the High Court]		Parlement
pas de traduction		**travail du conte**
peasant memory		**mémoire paysanne**
peasant milieu		milieu paysan
peasant society		société paysanne

VEDETTE AN	SYNONYME/S	VEDETTE FR
peddler		**marchand voiturier**
performed		vacqué [*sic*]
petition		requête
petition		supplique
petitioner		suppliant
plaintiff		demandeur
poetic genre		genre poétique
Pontcallec conspiracy		conspiration de Pontcallec
poorly drafted		informe
popular memory		**mémoire populaire**
popular tradition	**oral literature,** **oral genre,** **oral tradition**	**tradition populaire,** **tradition orale,** **littérature orale,** **genre oral**
Porsqueul,	Portzcoeul [*sic*]	Porsqueul, Portzcoeul [sic]
presidial court		présidial
principal character		**personnage principal**
proceedings, trial		procès
procureur fiscal	**fiscal procurator**	**procureur fiscal**
prosecutor	attorney	procureur
quatrain		quatrain
rags	vestiges of clothing	hardes
ratification	entérinement	entherinement [*sic*]
real event	**fait réel**	**événement réel**
real event	**événement réel**	**fait réel**

VEDETTE AN	SYNONYME/S	VEDETTE FR
relic		relique
religious sensibility		sensibilité religieuse
reliquary		reliquaire
repetition		**répétition**
report		procès-verbal
reproach sb with		faire grief à qn de
ruling		arrêt
rumor		rumeur
rural society		société rurale
Saint Barbara		sainte Barbe
Saint-Fiacre		Saint-Fiacre
seek criminal indemnification	to make an accusation with all its legal entailments	partie civile (être)
seigneurial jurisdiction		juridiction seigneuriale
seigneurial justice	**seigneurial justice system**	**justice seigneuriale**
seigneurial office		office seigneurial
semi-barbaric		demi-barbare
send out		fulminer
seneschal		sénéchal
seneschalty		sénéchaussée
serge		serge
sergeant		sergent
Series B		série B
singer		**chanteur, chanteuse**
small landowner		mesnager
social hierarchy		hiérarchie sociale

VEDETTE AN	**SYNONYME/S**	**VEDETTE FR**
social history		histoire sociale
social identity		identité sociale
social status		statut social
sociocultural context		contexte socioculturel
song of an oral tradition	**song of the popular tradition**	**chanson de tradition orale, chant oral, chanson orale, chanson populaire, chant populaire**
song-type		chant-type
sonioù	***soniou***	***sonioù***
spinner		filandière
spoken tradition		**tradition parlée**
stocking		bas
storyteller		**conteur/euse**
strophic form		formule strophique
summons (sb)		assigner (qn à)
sung poem	**sung poetry**	**poésie chantée**
sung tradition		**tradition rhythmée**
sworn surgeon		**chirurgien juré**
tale of the oral tradition	**tale of the popular tradition**	**conte oral, conte populaire**
tale of the popular tradition	**tale of the oral tradition**	**conte populaire, conte oral**
tale-type		**conte-type**
testimony	evidence	témoignage
theoretical framework		cadre théorique

VEDETTE AN	**SYNONYME/S**	**VEDETTE FR**
theorization		**théorisation**
toponym		**toponyme**
torment		tourmenter
town		bourg
traditional society		société traditionnelle
tragic event	event	drame
transcription		**transcription**
transmission mode	**mode of transmission**	**mode de transmission**
trickster		**décepteur,** **farceur,** **fripon**
unconscious elaboration		**élaboration inconsciente**
Upper Brittany		Haute-Bretagne
Vannetais dialect		dialecte vannetais
verse		couplet
verse		vers
Villeneuve-Lohéac		Villeneuve-Lohéac
Viscount		vicomte
was	était	estoit [*sic*]
wide road		grand chemin
written archives		**archives écrites**
written document		document écrit
written source		**source écrite,** **source manuscrite**

V. BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE SÉLECTIVE

Cette partie a pour objectif de présenter les sources clés, en français et en anglais, qui portent sur le sujet de ce mémoire, à savoir la littérature orale en Bretagne. Chaque support dûment référencé fera l'objet d'un bref commentaire.

OUVRAGES FRANÇAIS

ARIÈS, Philippe. L'Histoire des Mentalités. In : LE GOFF, Jacques. La Nouvelle Histoire. Bruxelles : Éditions Complexe, 2006, pp. 167-190.

Philippe Ariès, historien des mentalités prééminent, décrit l'émergence de cette sous-discipline au début du XX^{e} siècle en France, la première parution de la revue des *Annales d'Histoire économique et sociale* en étant un jalon. Jusque-là, c'était « l'histoire traditionnelle » qui était prépondérante, s'intéressant aux événements et aux institutions dominées par les élites. « L'histoire sociale », qui a dès lors pris son essor, s'est, au contraire, concentrée sur les non-élites et la masse de la société. Elle a suscité le développement des « sciences humaines » en France. C'est de ces dernières que l'histoire des mentalités s'est graduellement développée, sa question centrale portant sur les différences entre mentalités. Celles-ci se réfèrent, brièvement, aux idées qui sont « pensables » pendant une période historique donnée. Une mentalité se profile typiquement sur le fond de mentalités différentes, par exemple celles de la modernité. La perception d'une différence est donc clé ici. Ensuite, la géographie humaine, l'une des sciences humaines, a influé particulièrement sur l'histoire des mentalités. La géographie humaine se focalise sur les régions culturelles au lieu de pays entiers. Enfin, Ariès parle de la pulvérisation et du refus de modèles cohérents et massifs, positions qui façonnent l'histoire des mentalités. L'impulsion y est toujours de remplacer de tels modèles « par une constellation de microéléments peu consistants, maintenus quelque temps ensemble par la conjonction de causes nombreuses et indépendantes (politiques, religieuses, économiques), sans que l'une d'elles l'emporte vraiment, et qui se résolvent les unes dans les autres, dans un changement perpétuel ».

BELMONT, Nicole. Poétique du conte – essai sur le conte de tradition orale. Paris : Gallimard, 1999, 256 p.

L'anthropologue Nicole Belmont propose dans ce livre son modèle du conte oral, qui se produit, suivant la notion de « forme simple » d'André Jolles, par « un travail du

langage lui-même, sans intervention, pour ainsi dire, d'un poète ». Selon Belmont, cette élaboration du conte a lieu dans l'oralité pure, par un « travail du conte » dont les mécanismes sont les mêmes que ceux qui fonctionnent dans le travail du rêve (concept proposé par Freud pour l'analyse du rêve), à savoir, la condensation, la figuration, le déplacement et l'élaboration secondaire. C'est ce processus d'élaboration inconsciente qui amène à créer la « poétique » du conte oral, c'est-à-dire sa capacité d'émouvoir toute audience et son pouvoir de transsubjectivité.

BRU Josiane. Le repérage et la typologie des contes populaires. Pourquoi ? Comment ? Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS [**en ligne**]. 1999, no. 14. Disponible sur : https://journals.openedition.org/afas/319 (consulté le 9.09.2020).

L'ethnologue Josiane Bru donne ici un tour d'horizon des études de contes populaires entamées dans le « domaine français » au cours du XX^{e} siècle, confrontant en particulier la classification AT (qui porte sur les contes recueillis partout dans le monde) et le catalogue Delarue-Tenèze, ébauché par Paul Delarue, folkloriste, et Marie-Louise Tenèze, théoricienne littéraire. Publiés en cinq tomes entre 1957 et 2000, les contes du catalogue Delarue-Tenèze appartiennent à un ensemble restreint au domaine français, marqué par « la confusion entre langue française et cultures incluses dans l'État français ».

GUILLOREL, Éva. L'enterrement de Marie René : une *gwerz* révélatrice des sensibilités religieuses dans la Basse-Bretagne du 18^{e} siècle ? In : hal-00451677 [**en ligne**]. 2007, p. 172. Disponible sur : https://hal.univ-brest.fr/hal-00451677 (consulté le 15.11.2020)

L'historienne Éva Guillorel propose ici l'analyse de la *gwerz* de Marie René qui se trouve dans la collecte de Jean-Marie de Penguern, avocat et collecteur de littérature orale bretonne du XIX^{e} siècle. La *gwerz* ne contient pas de références directement datables. Cependant, elle renferme plusieurs détails culturels, portant sur des comportements, des pratiques et des sensibilités qui appartiennent à des époques

particulières : sur un plan culturel, certains éléments montrent une ressemblance remarquable avec des conflits qui ont eu lieu entre les autorités civiles et ecclésiastiques et les paroissiens bretons au cours du XVIII^{e} siècle, en lien avec des modifications des pratiques funéraires en Bretagne. Guillorel propose donc l'utilité d'une **analyse culturelle** pour dater, de façon hypothétique, cette *gwerz*.

GUILLOREL, Éva. La complainte et la plainte : chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^{e} – XVIII^{e} siècles). Rennes : Dastum. 2010, 589p.

Cet ouvrage magistral se fonde sur la thèse doctorale de Guillorel sur les *gwerzioù*. La question de base est de savoir si et comment ces chansons orales peuvent servir en tant qu'archives historiques pour étudier la culture bretonne. Guillorel propose deux méthodologies auxquelles les *gwerzioù* se prêtent : d'une part, la datation événementielle en les confrontant avec d'autres archives écrites et, d'autre part, la datation culturelle en utilisant des indices dans les chansons pour les dater selon les variations historiques des mentalités. En explorant ces deux modes de datation, l'ouvrage se sert de plusieurs disciplines, des dialectes bretons et de la longue histoire des études des *gwerzioù.*

GUILLOREL, Éva. Du bon usage des langues dans la Bretagne d'Ancien Régime. In : BRIZAY, François (éditeur). Les Formes de l'Échange – Communiquer, diffuser, informer, de l'Antiquité au XVIII^{e} siècle [**en ligne**]. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 2019, pp. 55-68. Disponible sur : https://books.openedition.org/pur/129621?lang=en (consulté le 14.11.2020).

L'historienne Éva Guillorel présente une analyse de l'usage différencié du breton, du français et du latin en Bretagne, notamment en Basse-Bretagne, sous l'Ancien Régime. Son étude porte sur les sources écrites, particulièrement les archives criminelles, et les sources orales telles que les *gwerzioù*, les complaintes des traditions orales en langue bretonne. Sous l'Ancien Régime, le latin a eu une présence importante dans les

contextes ecclésiastique et lettré jusqu'au XVII^{e} siècle. Le français était la langue de l'administration et des milieux lettré et urbain. La haute aristocratie en Basse-Bretagne parlait français, tandis que la petite et moyenne noblesse parlait breton et se servait du français plutôt pour affirmer un pouvoir symbolique sur la paysannerie. Le breton était la langue de cette dernière. La confrontation des sources écrites et orales indique l'usage différencié de ces trois langues et facilite ainsi des hypothèses concernant les hiérarchies et les conflits socioculturels qui auraient marqué la société bretonne des XVI^{e}-XVIII^{e} siècles. De plus, les sources orales représentent un discours en dialectes vernaculaires qui peuvent représenter sous un jour différent la société de cette période révolue.

JOLLES, André. Formes simples. Buget, Antoine Marie (traducteur). Paris : Seuil, 1972.

André Jolles présente ici sa conceptualisation formelle de la littérature comme la création du langage lui-même. Jolles distingue entre les formes simples et les formes savantes : une forme simple se produit dans le langage et procède d'un travail du langage lui-même, sans intervention d'un poète, c'est-à-dire d'un créateur humain individuel. Ces formes simples s'incarnent dans ce « qu'on appelle communément Légende, Geste, Mythe, […] Conte […] ». Ensuite, une forme savante ou artificielle est la composition d'un poète individuel, telle qu'une poésie. Il est à noter que pour Jolles : « la Forme savante ne peut trouver sa réalisation définitive que par l'action d'un poète – le poète ne désignant évidemment pas la force qui crée, mais celle qui effectue ». La différence entre les formes simples et savantes est que, dans le cas de ces dernières, le langage « s'efforce à tel point d'être solide, particulier et unique, qu'on ne peut plus l'imaginer finalement que comme le langage d'un individu […] conférant par surcroît à cette œuvre close l'empreinte solide, particulière et unique de sa personnalité ». Jolles localise ainsi toute la créativité et l'évolution des formes littéraires (soit simple, soit savante) dans le langage lui-même.

LAURENT Donatien. La *gwerz* de Louis le Ravallec. Arts et Traditions populaires [**en ligne**]. 1967, 15e année, no. 1, p. 19. Disponible sur : https://www.jstor.org/stable/41001390 (consulté le 25.08.2020).

> Parue en 1967, cette étude par l'ethnologue Donatien Laurent analyse la *gwerz* de Louis le Ravallec en confrontant les données fournies par les archives criminelles sur le meurtre de ce jeune homme en 1732 avec les chansons et les informations glanées par les recherches sur le terrain à propos des traditions orales dans la région. Le but est de comprendre les processus de « mémorisation » d'un événement émouvant dans une culture autrefois orale, processus dans lequel la *gwerz* joue un rôle central. Cette confrontation des sources révèle la valeur des traditions orales, où sont préservées une mémoire paysanne et les voix subalternes, auparavant muettes, car non écrites, mais désormais mises en lumière dans l'étude de Laurent.

LAURENT, Donatien. L'oral comme objet de recherche en ethnologie. Bulletin de l'AFAS [**en ligne**]. 1992, vol. 28-29, pp. 57-64. Disponible sur : http://journals.openedition.org/afas/2681 (Consulté le 19.08.2020).

> Laurent décrit les enjeux de la recherche ethnologique sur le terrain à propos des *gwerzioù*. En expliquant certains aspects de ces chansons, il remarque que les chanteurs et chanteuses ainsi que leur audience voient les *gwerzioù* en tant que source d'information. Donatien Laurent souligne le fait que, dans la perspective émique, ces chansons sont évaluées non pour leur beauté, mais pour leur vérité. Il argumente que ces chansons auraient fonctionné dans une culture orale un peu comme les journaux dans notre culture écrite, d'où leur importance pour l'ethnologue moderne.

LE CRAVER, Jean-Louis. Contes Populaires de Haute-Bretagne. Rennes : Éditeur Dastum, 2007, 436p.

> Dans le département de la Musique de la Bibliothèque nationale, parmi les archives de Patrice Coirault (chercheur indépendant qui travaillait sur la chanson traditionnelle

française), repose la collecte de la littérature orale en Haute-Bretagne d'Oscar Havard, journaliste du XIX^{e} siècle. Ce livre est un recueil de cette collecte d'Havard, établi et traduit (du breton et du gallo) en français par Jean-Louis Le Craver (lui-même un conteur et artiste breton). La collecte inclut, d'une part, les contes recueillis et réécrits par Havard en Haute-Bretagne. D'autre part, plus précieux sont les contes écrits sur des cahiers par trois jeunes informatrices nommées par Havard ainsi que deux informatrices anonymes. Parmi ces cinq informatrices, produits de l'instruction publique de l'époque, se trouve Virginie Desgranges, fille de cabaretier, née en 1868 et morte en 1887. En plus de recueillir et d'écrire des contes et des chansons sur les cahiers que lui avait donné Havard, Virginie Desgranges, contrairement aux autres informatrices, créait ses propres histoires. Ce qui est intrigant est qu'elle les écrivait souvent en gallo. Or, le gallo est une langue orale sans écriture à cette époque. Elle utilisait donc l'alphabet français et inventait sa propre orthographe en écrivant ces contes.

LÉVI-STRAUSS Claude. La Structure des Mythes. In : Anthropologie structurale. Paris : Librairie Plon, 1958, pp. 227-255.

Lévi-Strauss présente ici son modèle du mythe. Le mythe selon lui possède une double nature, étant à la fois historique et anhistorique, de sorte qu'il opère comme un outil logique qui pourrait résoudre les contradictions entre l'expérience vécue et les idéologies culturelles.

LUZEL, François-Marie. Chants populaires de la Basse-Bretagne, Tome II [**en ligne**]. Lorient : Éditeur Corfmat. 1874, 605p. Disponible sur : https://archive.org/details/gwerzioubreiziz02luzegoog/page/n16/mode/2up (consulté le 4.11.2020).

Le volume contient des *gwerzioù* collectées en Basse-Bretagne par François-Marie Luzel au cours du XIX^{e} siècle. Luzel explique dans la préface sa méthodologie dans ce volume : il essaie de traduire les *gwerzioù* de manière littérale avec un haut degré de fidélité et d'exactitude par rapport aux versions collectées auprès des informateurs, afin

que les textes servent dans les recherches menées dans les disciplines de l'histoire, de la philologie, de la littérature et l'esthétique. Ce volume forme encore aujourd'hui la base de nombreuses études sur ce sujet.

LUZEL François-Marie. Formules initiales et finales des conteurs en basse Bretagne. Revue celtique [**en ligne**].1876-1878, t. III, pp. 336-337. Disponible sur : https://archive.org/details/revueceltiqu03pari/page/336/mode/2up?q=formule (consulté le 15.11.2020).

Il s'agit d'une étude des formules initiales et finales fréquemment utilisées par les conteurs bretons quand ils racontent les contes, les légendes et d'autres formes de la littérature orale bretonne.

MASSIGNON, Geneviève. Introduction. In : De bouche à oreille, Anthologie de contes populaires français. Mayenne : José Corti. 2006, pp. 7-15.

Écrite le 3 janvier 1964, cette introduction à l'anthologie de contes populaires français décrit les efforts des folkloristes français pour recueillir et étudier les traditions orales au cours du XX^{e} siècle. L'inauguration de la série des *Contes merveilleux des provinces de France* en 1953 par le folkloriste Paul Delarue, les incitations du Musée national des arts et traditions populaires et les enquêtes dialectologiques des *Atlas linguistiques et ethnographiques de la France* (ALF, sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique) et d'autres atlas similaires soutiennent ces recherches dans les montagnes, les vallées et tout l'arrière-pays de la France. Massignon décrit ses propres collectes et recherches dans les années 1950, inspirées par Paul Delarue, dans un milieu artisanal breton, parmi des « teilleurs de lin ».

NASSIET Michel. La littérature orale bretonne et l'histoire. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest [**en ligne**]. 1999, t.106, no. 3, pp. 35-64. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1999_num_106_3_4042 (consulté le 26.08.2020)

L'article recense les chemins de recherche auxquels se prêtent les *gwerzioù*, genre de chanson de la tradition orale bretonne. Il commente en particulier deux types d'analyse : le premier, dans la discipline de l'histoire, s'est développé grâce aux critiques proposées par l'histoire des mentalités. L'utilisation des *gwerzioù* en tant qu'archives devient ainsi une pratique valide. Le deuxième type d'analyse appartient à la discipline de l'ethnologie et comprend des recherches sur le terrain à propos de ce genre oral. L'article offre une bibliographie compréhensive et un tableau de publications de collectes des *gwerzioù* qui servent comme des repères chronologiques dans ce champ de recherche.

POSTIC, Fañch. La « dernière » bretonnante de la presqu'île guérandaise. Lengas, Revue de Sociolinguistique [**en ligne**]. 2007, no. 61, pp. 1-10. Disponible sur : https://doi.org/10.4000/lengas.3213 (consulté le 14.11.2020)

L'article porte sur l'histoire du dialecte breton de la presqu'île de Guérande, dans le contexte des efforts gouvernementaux pour renforcer l'unité linguistique de la France au début du vingtième siècle. Postic examine les écrits de l'abbé François Cadic, collecteur de littérature orale bretonne, qui, à la fois, soutenait la République et défendait les dialectes bretons. Postic analyse ainsi les perceptions des dangers affrontés par le breton et le dialecte de la presqu'île, et critique les notions nostalgiques, telles que celle d'un « dernier locuteur » dont la mort aurait annoncé la disparition de ce dialecte breton.

POSTIC F., LAURENT D., SIMON J-F., VEILLARD J-Y. Reconnaissance d'une culture régionale : la Bretagne depuis la Révolution. Ethnologie française [**en ligne**]. 2003, no. 3, vol. 33, pp. 381-389. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2003-3-page-381.htm (consulté le 8.9.2020).

L'article retrace l'émergence de la Bretagne comme objet de recherche au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles à la lumière de contextes qui ont varié sur les plans historique, politique, culturel et universitaire.

SOUVESTRE Émile. Le Foyer breton [**en ligne**]. Paris : Michel Lévy Frères. 1874. Disponible sur : https://archive.org/details/lefoyerbretonco00souvgoog (consulté le 15.11.2020).

Il s'agit de la publication des collectes du journaliste et écrivain Émile Souvestre des contes oraux bretons au XIX^{e} siècle.

OUVRAGES ANGLAIS

AARNE, Antti et THOMPSON, Stith. *The types of the folktale—a classification and bibliography*. 2e révision. Helsinki : Suomalainen Tiedeakatemia Academia Scientiarum Fennica, 1961.

Appelée « classification AT », l'ouvrage se fonde sur les recherches des folkloristes Antti Aarne et Stith Thompson au cours du XXe siècle. Il porte sur un périmètre vaste, de « types du conte populaire de l'Europe, de l'Asie occidentale et des régions colonisées par ces peuples » . La classification est une tentative de créer une liste exhaustive de « contes-types ». Elle est utilisée avec le « motif-index » proposé par Stith Thompson (voir ci-dessous).

BURKE, Peter. History and Folklore: A Historiographical Survey. In : Folklore [**en ligne**]. 2004, no. 115, pp. 133–139. Disponible sur : http://dx.doi.org/10.1080/0015587042000231237 (consulté le 22/10/2020)

Peter Burke, historien, décrit ici l'évolution de la relation entre les disciplines de l'histoire et du folklore dans le monde universitaire anglophone. Au cours de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre jusqu'aux années 1970, les historiens se focalisaient sur l'État-nation et mettaient l'accent sur la méthodologie scientifique de leur discipline. Depuis cette époque, l'histoire s'est redéfinie et a adopté des méthodologies et des sources plus éclectiques, afin de répondre à des questions sur la culture populaire et la microhistoire. Ainsi les deux disciplines se sont rapprochées et on assiste à un « âge de coopération » entre elles.

CONSTANTINE, Mary-Ann. *Breton Ballads*.

Chercheuse en études celtiques et bretonnes, Mary-Ann Constantine présente ici plusieurs analyses des *gwerzioù* du point de vue historique et stylistique. Au lieu d'une simple représentation univoque d'une mentalité paysanne d'autrefois, la *gwerz* dans son

analyse est un mélange de voix tissées ensemble, notamment celles du collecteur, du chanteur ou de la chanteuse, toutes les deux manifestant les influences d'autres voix et idées de leur temps (telles que celles de l'Église, des mœurs, des politiques).

CONSTANTINE, Mary-Ann et GUILLOREL, Éva. *Miracles and Murders, an introductory anthology of Breton ballads*. Oxford : Oxford University Press. 2017.

Cet ouvrage présente un échantillon des *gwerzioù* analysées et commentées par la chercheuse en études celtiques Mary-Ann Constantine et l'historienne Éva Guillorel.

DARNTON, Robert. *The Great Cat Massacre and Other Episodes in French Cultural History*. New York : Basic Books. 1999.

Suivant les idées proposées par les historiens des mentalités et l'anthropologue américain Clifford Geertz sur la description « dense » de la culture, l'historien Robert Darnton présente dans ce livre son investigation des manières de penser au XVIII^{e} siècle en France. Pour ce faire, Darnton propose la méthodologie qui consiste en la lecture et l'interprétation des textes hors canons historiques du XVIII^{e} siècle, parmi lesquels des textes folkloriques, des manuscrits, des lettres écrites par des marchands. La tentative est de trouver des descriptions opaques dans ces textes, qui représenteraient des idées qui sont pour nous impensables et qui seraient ainsi des points d'entrée dans une mentalité du passé.

DUNDES Alan. The motif-index and the tale-type index: a critique. In : Journal of Folklore Research [**en ligne**]. 1997 (septembre-décembre), vol. 34, No. 3, pp. 195–202. Disponible sur : http://www.jstor.org/stable/3814885 (consulté le 22/10/2020).

Le folkloriste américain Alan Dundes présente une critique de la classification AT et de celle des motifs par Stith Thompson, notamment sur les plans méthodologique (par exemple, la portée de ces classifications est trop restreinte) et épistémologique (par

exemple, les contes sont souvent altérés en fonction des préjugés d'Aarne et de Thompson).

HOPKIN, David. Cinderella of the Breton Polders. In : Past and Present. 2018, no. 238, pp. 121-163.

L'historien David Hopkin présente ici son analyse des cahiers de Virginie Desgranges, jeune paysanne en Haute-Bretagne qui avait écrit des histoires et transcrit des contes oraux en gallo et en français dans les années 1880 à la demande d'Oscar Havard, journaliste et collecteur des contes oraux en Bretagne. Les cahiers restent dans les archives de la Bibliothèque nationale de France, parmi les manuscrits de Patrice Coirault, collecteur de la musique folklorique, dans le département de musique. Hopkin analyse les écrits de Virginie Desgranges afin de brosser un portrait de la vie et de l'esprit d'une jeune paysanne de l'époque.

THOMPSON, Stith. Motif-Index of Folk Literature. Bloomington : Indiana University Press. 1955–1958.

Cet ouvrage représente une tentative de classer et de numéroter des « motifs », c'est-à-dire les éléments narratifs qui perdurent dans une tradition orale. Parmi les différents motifs sont notamment la situation, le personnage et son action. Un conte-type étant un ensemble de motifs, cet ouvrage peut être utilisé avec la classification AT (voir ci-dessus) pour catégoriser les contes collectés par les folkloristes.

ZEMON DAVIES, Natalie. *Fiction in the Archives—Pardon Tales and Their Tellers in Sixteenth-Century France*. Stanford : Stanford University Press. 1987, 236p.

Il s'agit d'une analyse qualitative des lettres de rémission accordées par les rois de France aux suppliants accusés d'un crime au XVI^{e} siècle. Les récits de ces lettres sont construits par plusieurs personnes : le suppliant ou la suppliante, le notaire, l'avocat. L'objectif de Natalie Zemon-Davies est de tracer la création et les mouvements de ces

lettres, afin de comprendre les liens entre les formes de récit courantes, les valeurs de l'époque et les divers types de personnes appartenant aux différents niveaux de la hiérarchie sociale.

VI. INDEX

actes notariés, 28
Alan Dundes, 7, 139
analyse culturelle, 18, 20, 86, 103, 118, 131
ancien régime, 82, 103, 116
Ancien Régime, 14, 19, 21, 50, 53, 54, 55, 57, 58, 73, 74, 75, 78, 79, 81, 95, 131
André Jolles, 9, 129
anthroponyme, 18, 19, 86, 92
Antti Aarne, 6, 90, 97, 138
archives départementales du Morbihan, 50, 103, 118
archives écrites, 14, 18, 19, 50, 52, 53, 86, 87, 92, 93, 103, 127, 131
archives orales, 87, 103, 123, 145
Atlas linguistiques et ethnographiques de la France (ALF), 16
audience, 9, 17, 60, 86, 87, 89, 90, 91, 103, 116, 130, 133
authenticité, 10, 44, 88, 103, 116
bagage cognitif non verbal, 63
Barzaz-Breiz, 10, 28, 29
Basse-Bretagne, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 28, 47, 49, 50, 88, 94, 100, 104, 122, 130, 131, 134
breton, 4, 10, 13, 14, 15, 16, 32, 50, 55, 57, 82, 88, 89, 90, 92, 94, 99, 106, 107, 110, 114, 117, 121, 131, 134, 135, 136, 137
catalogue Delarue-Ténèze, 6, 12
catégories émiques, 12
chanson de tradition orale, 13, 89, 104, 126, 145
chanteurs, 17, 133
chanteuse, 17, 139
chirurgien juré, 73, 74
chirurgien juré, 32
Christiane Nord, 54
Christiane Plessix-Buisset, 58
classification AT, 6, 7
Claude Lévi-Strauss, 7, 92, 98
collecte, 10, 16, 18, 89, 90, 105, 117, 130, 134
commentaire, 49, 128
complainte, 4, 11, 13, 15, 17, 18, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 99, 105, 108, 116, 117, 120, 131
conduite verbale, 66
conte oral, 9, 86, 87, 90, 93, 96, 101, 105, 126, 129
contes-types, 6, 7, 97, 138
culture écrite, 18, 91, 105, 121, 133
culture orale, 12, 15, 18, 86, 91, 101, 106, 123, 133
cultures modernes, 11
cultures orales, 11
Danica Seleskovitch, 61
datation culturelle, 86, 92, 106, 118, 131, 145
datation événementielle, 18, 86, 92, 106, 119, 131, 145
David Hopkin, 16, 21, 140
décepteur, 6, 92, 106, 127
denoncy, 36
déverbalisation, 62, 63
discours, 62, 63, 64, 66, 132
domaine français, 5, 7, 54, 93, 96, 106, 121, 130
Donatien Laurent, 2, 10, 17, 24, 25, 49, 51, 54, 67, 86, 96, 97, 133, 145
écart épistémologique, 63
église, 19, 139
Émile Souvestre, 15, 89, 90, 137
Éva Guillorel, 12, 15, 17, 18, 21, 92, 94, 130, 131, 139
événements réels, 26
fait réel, 28
Fañch Broudic, 13
Fañch Postic, 15
Ferdinand de Saussure, 66
folklore, 5, 6, 54, 86, 88, 107, 119, 138
fonction poétique, 65, 66, 68
fonction référentielle, 67, 68
forme linguistique, 62, 64, 65
Fortunato Israël, 61
François-Marie Luzel, 4, 15, 16, 89, 134
gallo, 13, 14, 16, 94, 107, 110, 114, 119, 121, 134, 140
Geneviève Massignon, 16
genre oral, 13, 18, 88, 96, 99, 108, 110, 114, 123, 124, 136
géographie humaine, 11, 99, 129
greffier, 32, 108, 117
gwerz, 2, 4, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 38, 39, 40, 41, 49, 50, 51, 55, 56, 57, 58, 73, 75, 77, 78, 79, 83, 87, 88, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 105, 108, 117, 120, 130, 133, 138, 145
gwerzioù, 2, 4, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 51, 86, 87, 91, 92, 94, 96, 97, 99, 100, 108, 120, 131, 133, 134, 136, 138, 139
Hans Vermeer, 56
Haute-Bretagne, 12, 13, 16, 79, 94, 107, 108, 110, 114, 121, 127, 133, 134, 140
Hennebont, 30, 31, 34, 35, 42, 43, 44, 45, 51, 108, 120
histoire, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 21, 49, 53, 54, 78, 87, 88, 95, 96, 97, 108, 116, 118, 120, 126, 129, 131, 135, 136, 138

histoire des mentalités, 11, 21, 95, 96, 97, 108, 120, 129
individualisme méthodologique, 63
informateurs, 12, 86, 87, 96
Josiane Bru, 5, 6, 7, 93, 130
juridictions royales, 57, 77
juridictions seigneuriales, 57, 77
Katharina Reiß, 56
Kerly, 36, 37, 40, 41, 44, 45, 52
landes, 17
Langonnet, 26, 27, 30, 31, 36, 37, 40, 41, 42, 43, 49, 50, 52, 109, 121
langue, 1, 5, 13, 14, 17, 24, 55, 56, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 71, 73, 80, 88, 93, 94, 99, 102, 104, 109, 117, 130, 131, 134
langue celtique, 13, 17, 88, 109, 117
langue cible, 55, 56, 60, 62, 63
langue romane, 13, 94
langue source, 62, 63
Le Faouët, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 50, 110, 121
lettres de rémission, 44
lettres monitoriales, 40
levée du corps, 30, 32, 38
littérature orale, 2, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 21, 53, 86, 87, 89, 90, 91, 93, 96, 98, 99, 108, 110, 114, 117, 123, 124, 128, 130, 134, 135, 136, 145
Louis le Ravellec, 26
Louis XV, 28, 29, 45, 51
marchand voiturier, 30, 72, 75, 110, 124
Marianne Lederer, 61
Marie-Louise Ténèze, 5
Mary-Ann Constantine, 1, 21, 87, 138, 139
matrices cadastrales, 28, 50
Maurice le Ravallec, 30, 34, 36, 38, 42, 46, 50, 51, 52
mémoire paysanne, 18, 20, 21, 53, 86, 96, 110, 123, 133
mémoire populaire, 49, 96, 110, 124
mémorisation, 28
mentalité, 11, 20, 97, 110, 122, 129, 138, 139
milieu paysan, 28, 91, 106, 110, 123
milieux paysans, 11
monitoire, 38, 40, 42, 79
motif, 6, 7, 90, 97, 98, 111, 122, 138, 139
mythe, 7, 8, 9, 86, 87, 96, 98, 134
Natalie Zemon-Davies, 21, 140
Nicole Belmont, 9, 91, 93, 101, 129
notaire, 32, 140
oralité, 9, 10, 20, 86, 91, 98, 101, 111, 123, 130
Oscar Havard, 16, 89, 134, 140
Parlement, 19, 42, 43, 111, 123
parlers non écrits, 14
parole, 62, 65, 66
Paul Delarue, 5, 93, 96, 130, 135
Paul Sébillot, 14, 96
pensée mythique, 8, 98, 111, 122
perspective émique, 17, 20, 88, 111, 119, 133
Philippe Ariès, 129
plan phraséologique, 59
plan terminologique, 58
plurilinguisme, 14, 98, 111, 122
Presidial de Quimper, 42
procédure criminelle, 51, 112, 118
procès-verbal, 30, 32, 38
procureur fiscal, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 50, 55, 56, 57, 58, 72, 77, 78, 112, 124
procureur général du Roi, 55
question du style, 61, 64, 67
réagrave, 72, 79, 110, 112, 121
réexpression, 62
références datables, 17
registres paroissiaux, 19, 28, 50
répétition, 17, 68, 97, 99, 113, 125
revitalisation, 14, 99, 113, 121
Révolution française, 15
Robert Darnton, 21, 87, 139
Roman Jakobson, 66
Saincte Barbe, 36
Sainte Barbe, 49
Saint-Fiacre, 26, 27, 37, 49, 113, 125
sénéchal, 30, 32, 38
sens déverbalisé, 62
sensibilité populaire, 38
sergent, 32, 42
signification linguistique, 62, 63, 64, 65
situation de discours, 62
skopos, 56, 60, 61, 67, 68
sonioù, 15, 100, 113, 126
sources écrites, 53, 87, 92, 131
sources manuscrites, 28, 87
Stith Thompson, 6, 12, 90, 97, 138, 139
système, 55, 58, 64, 66, 88, 96
terrain, 12, 21, 49, 51, 62, 86, 96, 97, 100, 114, 119, 133, 136
Théodore Hersart de la Villemarqué, 10
théorie de traduction, 60, 69, 145
théorie interprétative, 61, 62, 63, 64, 65, 66
toponyme, 18, 86, 92
tradition populaire, 26, 96, 108, 110, 114, 123, 124
traditions orales, 4, 5, 7, 10, 11, 12, 15, 17, 21, 49, 51, 53, 54, 57, 86, 87, 90, 92, 131, 133, 135
traditions parlées, 15
traditions rhythmées, 15

transcription, 10, 89, 94, 100, 114, 127
travail du conte, 9, 101, 114, 123, 130
travail du rêve, 9, 10, 93, 101, 114, 118, 130
trêve, 40

VII. RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

Résumé
Ce mémoire de traduction s'intéresse à la littérature orale en Bretagne : l'exposé brosse un portrait des recherches sur ces traditions en France et, en particulier, de celles portant sur la *gwerz*, chanson de tradition orale bretonne. Ensuite, la traduction porte sur un extrait d'un article de Donatien Laurent, ethnologue qui a révolutionné ce champ de recherche depuis les années 1970. Puis, la stratégie de traduction propose une analyse dialectique, examinant des choix traductifs à la lumière de plusieurs théories de traduction et critiquant ces théories, vues dans l'optique de ces choix. Enfin, l'analyse terminologique et la bibliographie critique sélective fournissent des précisions sur les plans terminologique et discursif de ce domaine d'étude.

Mots clés
littérature orale ; Bretagne ; *gwerz* ; archives orales ; datation événementielle ; datation culturelle